ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 6 FÉVRIER 2018 – 19 h 30

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
FEBRUARY 6, 2018 – 7:30 P.M.

OUVERTURE / OPENING

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA

2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT

3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE EXTRAORDINARY SITTING AND THE ORDINARY SITTING HELD JANUARY 9, 2018

4.1) *Veto de la Mairesse – Résolution 21-18* – Avant-projet de lotissement – Lot 5 845 479 au cadastre du Québec en bordure du chemin Scott / *Mayor's veto – Resolution 21-18* – Preliminary subdivision proposal – Lot 5 845 479 of the Québec cadastre alongside chemin Scott

4.2) Avant-projet de lotissement – Lot 5 845 479 au cadastre du Québec en bordure du chemin Scott / Preliminary subdivision proposal – Lot 5 845 479 of the Québec cadastre alongside chemin Scott

5) DÉPOT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

a) Liste des comptes payés du 21 décembre 2017 au 19 janvier 2018 au montant de 306 158,90 $ / List of accounts paid from December 21, 2017, to January 19, 2018, in the amount of $306,158.90$

b) États financiers – novembre et décembre 2017 / Financial statements – November and December 2017

c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 6 décembre 2017 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous la cote de classification 114.204 / Tabling of the December 6, 2017 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee and that this document be filed in the Municipal Archives under the classification code 114.204

d) Dépôt des études géotechniques et évaluations environnementales réalisées par WSP pour le sentier communautaire / Tabling of the geotechnical studies and environmental evaluations prepared by WSP for the community trail

6.1) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

a) Procédures judiciaires – Mandat à Me Michel Lafrenière – Branchements privés à l'aqueduc et à l'égout de la Municipalité de Chelsea – Règlement numéro 930-15 / Legal Proceedings – Mandate given to Me Michel Lafrenière - Private connections to the water and sewer system of the Municipality of Chelsea – By-law Number 930-15

b) Avis de motion numéro 1056-18 – Règlement concernant l'établissement du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire / Notice of motion number 1056-18 – By-law concerning the establishment of Finance and Budget Monitoring Advisory Committee

c) Présentation du projet de Règlement numéro 1056-18 – Règlement concernant l'établissement du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire / Presentation of the draft By-law number 1056-18 – By-law concerning the establishment of Finance and Budget Monitoring Advisory Committee

d) Octroi du contrat pour l'achat d'une benne basculante et multiusage pour le camion numéro 131 / Awarding of the contract for the purchase of a multi-purpose dump for truck number 131

e) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie nécessaires à la réfection des chemins et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere / Awarding of a professional engineering services contract for the reconstruction of chemins de la Mine, Notch and Kingsmere and the construction of a bicycle path

f) Octroi du contrat pour l'entretien et la location avec option d'achat de quatre (4) imprimantes / Awarding of a maintenance and rental contract for four (4) printers with an option to purchase

g) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires (Avenants 11, 15, 32, 33, 34, D-2 rév. 1 et crédit) au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau pour le projet d'infrastructures pour le secteur Centre-Village / Authorization for additional professional engineering services (Avenants 11, 15, 32, 33, 34, D-2 rev. 1 and credit) to Consortium BPR-Infrastructure/Dessau for the infrastructures project for Centre-Village sector

h) Autorisation de travaux supplémentaires (DC-36) pour le projet d'infrastructures pour le secteur Centre-Village – Lot #1 (remarquage des lignes de rive) / Authorization for additional work (DC-36) for the infrastructures project for the Centre-Village sector - Lot #1 (marking of road lines)

i) Autorisation pour des services professionnels supplémentaires pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection des chemins de la Montagne et Hendrick et du pavage des accotements de la Route 105 / Authorization for additional professional services for qualitative control of materials for the reconstruction of chemins de la Montagne and Hendrick and paving of the shoulders on Route 105

j) Annulation du solde du mandat d'assistance technique octroyé à WSP Canada inc. pour le projet de démantèlement des rails et des dormants / Cancellation of the balance of the technical assistance mandate granted to WSP Canada inc. for the removal of rails and ties

k) Approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 (abroge et remplace la résolution numéro 02-18) / Approval of budget estimates for fiscal year 2018 (revokes and replaces resolution number 02-18)

l) Demande de subvention pour le « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » pour divers travaux sur l'ancienne voie ferrée pour l'aménagement d'un sentier communautaire / Grant application for the « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV » for various work on the former railway corridor for the construction of a community trail

m) Demande de subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / Application for a grant to the Municipal Road Network Improvement Plan

n) Modification de la programmation des travaux associée à la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 / Modification of the programming with respect to the Federal Gas Tax Fund and Contribution from the Government of Québec (TECQ) for 2014-2018

o) Régie Intermunicipale de Transport des Collines (Transcollines) Budget 2018 – Approbation d'une mise à jour / Intermunicipal transport des Collines board (Transcollines) Budget 2018 – approval of the update

p) Contrat d'assurances collectives – achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie et Laurentides-Outaouais 2019 à 2023 / Group Insurance Contract – combined purchase – UMQ Solution – Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie and Laurentides-Outaouais 2019 to 2023

q) Participation au Cadre de prévention des sinistres (2013-2020) du gouvernement du Québec pour des travaux préventifs de stabilisation sur le territoire de la Municipalité de Chelsea / Participation in the Government of Québec's framework for loss prevention (2013-2020) for preventive stabilization work in the Municipality of Chelsea

r) Adoption du Règlement numéro 1049-18 – Règlement remplaçant le règlement numéro 942-15 relatif à la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea / Adoption of By-law number 1049-18 – By-law replacing By-law number 942-15 pertaining to the remuneration of council members of the Municipality of Chelsea

s) Adoption du Règlement numéro 1051-18 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 722 700,00 $ nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures et l'acquisition d'un véhicule / Adoption of By-law number 1051-18 – Borrowing By-law establishing capital expenditures and a loan of $5,722,700.00 required for the completion of road and infrastructure work and the purchase of a vehicle

t) Adoption Règlement numéro 1052-18 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses pour des honoraires professionnels et un emprunt de 312 000,00 $ nécessaire à la réalisation de plans et devis pour la réfection d'une section du chemin du Lac-Meech / Adoption of By-law number 1052-18 – Borrowing By-law establishing capital expenditures for professional services and a loan of $312,000.00 required for plans and specifications for the reconstruction of a section of chemin du Lac-Meech

u) Adoption du Règlement numéro 1055-18 – Règlement de tarification pour l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour le secteur Farm Point / Adoption of By-law number 1055-18 – Taxation By-law for the maintenance and operation of sewer and wastewater treatment system for the Farm Point sector

v) Autorisation pour des services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme WSP Canada inc. pour répondre aux questions techniques des citoyens concernant l'évaluation environnementale de site – phase II et l'étude géotechnique pour le sentier communautaire / Authorization request for additional professional engineering services to WSP Canada inc. to answer citizens' technical questions for a phase II environmental evaluation and a geotechnical study for the community trail

w) Autorisation pour des services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme WSP Canada inc. pour la préparation et la présentation des rapports de l'évaluation environnementale de site – phase II et de l'étude géotechnique pour le sentier communautaire / Authorization request for additional professional engineering services to WSP Canada inc. to prepare and present the report for the phase II environmental evaluation and geotechnical study for the community trail

x) Autorisation pour des services professionnels supplémentaires à L'Atelier Urbain inc. pour l'élaboration et l'animation d'un atelier pré co-design pour les riverains du sentier communautaire / Authorization request for additional professional services to L'Atelier Urbain inc. for the development and animation of a pre-participation process for the residents along the community trail

6.2) <u>RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES</u>

a) Permanence de Monsieur Jeffrey Erwin / Permanency of Mr. Jeffrey Erwin

b) Ajustement de la grille salariale des employés cadres / Salary grid adjustment for management employees

c) Avis de motion numéro 987-16 - Règlement remplaçant le Règlement numéro 880-14 – Pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Chelsea – code d'éthique et de déontologie en matière municipale / Notice of motion number 987-16 – By-law replacing By-law number 880-14 – To enact the standards applicable to members of the municipal Council of Chelsea – Code of ethics and deontology in municipal matters

d) Présentation du projet de Règlement numéro 987-16 - Règlement remplaçant le Règlement numéro 880-14 – pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Chelsea – code d'éthique et de déontologie en matière municipale / Presentation of the draft By-law number 987-16 - By-law replacing By-law number 880-14 – To enact the standards applicable to members of the municipal Council of Chelsea – Code of ethics and deontology in municipal matters

7) <u>URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT</u>

a) Départ de membres siégeant sur le Comité consultatif des ressources naturelles – Messieurs David Maitland et Antoine Morin / Members stepping down from the Natural Resources Advisory Committee – Mr. David Maitland and Mr. Antoine Morin

b) Nomination de nouveaux membres au Comité consultatif des ressources naturelles – Messieurs Jonathan Lamarre-Régnière et Carl Savignac / Appointmnent of new members on the Natural Resources Advisory Committee – Mr. Jonathan Lamarre-Régnière and Mr. Carl Savignac

c) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 6 158 585 non-officiel au cadastre du Québec situé en bordure du chemin Cecil – Projet du Quartier Meredith / Site Planning and Architectural Integration Program – Non-official lot 6 158 585 of the Québec cadastre alongside chemin Cecil – Quartier Meredith Project

d) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lots divers au cadastre du Québec – Projet du Ruisseau Chelsea Creek (unifamiliales) / Site Planning and Architectural Integration Program – Various lots of the Québec cadastre – Ruisseau Chelsea Creek Project (single-detached)

e) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lots divers au cadastre du Québec – Projet du Ruisseau Chelsea Creek (jumelées) / Site Planning and Architectural Integration Program – Various lots of the Québec cadastre – Ruisseau Chelsea Creek Project (Attached single-family)

f) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 5 989 802 au cadastre du Québec - 181, chemin Old Chelsea / Site Planning and Architectural Integration Program – Lot 5 989 802 of the Québec cadastre – 181 chemin Old Chelsea

g) Avis de motion – Règlement numéro 1048-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village / Notice of Motion – By-law Number 1048-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Provisions applicable to lots located inside the multi-purpose service area of the Centre-Village

h) Présentation du projet de Règlement numéro 1048-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village / Presentation of the Draft By-law Number 1048-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Provisions applicable to lots located inside the multi-purpose service area of the Centre-Village

i) Adoption du Premier projet de Règlement numéro 1048-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village / Adoption of the first Draft By-law Number 1048-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Provisions applicable to lots located inside the multi-purpose service area of the Centre-Village

j) Avis de motion – Règlement numéro 1058-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux bâtiments et usages principaux / Notice of Motion – By-law Number 1058-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Provisions applicable to buildings and primary uses

k) Présentation du projet de Règlement numéro 1058-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux bâtiments et usages principaux / Presentation of the Draft By-law Number 1058-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Provisions applicable to buildings and primary uses

l) Adoption du Premier projet de Règlement numéro 1058-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux bâtiments et usages principaux / Adoption of the first Draft By-law Number 1058-18 amending specific provisions of the Zoning By-law Number 636-05 – Provisions applicable to buildings and primary uses

m) Liste de banque de noms de voies de circulation pour la Commission de la toponymie du Québec / List of pre-approved names of thoroughfares for the Commission de la toponymie du Québec

n) Demande de désignation de trois noms de chemins pour le projet du Quartier Meredith / Request for the designation of three road names for the Quartier Meredith project

o) Délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) applicable à la Municipalité de Chelsea / Delimitation of territoires incompatible with mining activity (TIAM) applicable to the Municipality of Chelsea

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

a) Demande de subvention pour la décontamination de l'ancienne voie ferrée – Programme Climatsol-Plus / Grant application for the decontamination of the former railway corridor – Climatsol-Plus program

b) Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec concernant l'élargissement de l'approche sud du Pont Alonzo Wright (Route 105) / Request to the ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec regarding the widening of the southern approach to the Alonzo Wright Bridge (Route 105)

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

a) Demande de subvention au Programme Emplois d'Été Canada pour la CJS en 2018 / Request for a grant application to Canada Summer Jobs for the CYC for 2018

b) Demande de subvention pour la CJS dans le cadre du programme « Fonds Étudiants Solidarité Travail du Québec II » / Request for a grant for the CYC within the « Fonds Étudiants Solidarité Travail du Québec II » program

c) Demande de subvention au Programme Emplois d'Été Canada pour un poste d'adjoint(e) à la bibliothèque en 2018 / Request for a grant to Canada Summer Jobs for an Assistant Libriarian position in 2018

d) Adoption du Règlement numéro 1045-17 – Règlement remplaçant le Règlement numéro 927-15 - Constitution du Comité consultatif des Loisirs, du Sport, de la Culture et de la Vie Communautaire et les modalités de régie interne / Adoption of By-law number 1045-17 – By-law replacing By-law number 927-15 - Constitution of the Recreation, Sport, Culture and Community life Advisory Committee and terms of internal governance

10) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

11) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire et de la session ordinaire du 9 janvier 2018 soient et sont par la présente adoptés**.**

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 9 janvier 2018 à 19h00 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire, Jean-Paul Leduc et Robin McNeill sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Charles Ricard, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 45 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

01-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-18

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 soient adoptées comme suit :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018 $
Revenus	
Taxes	12 684 699
Compensation tenant lieu de taxes	1 184 092
Transferts	533 651
Services rendus	1 303 500
Imposition de droits	1 246 800
Amendes et pénalités	81 050
Intérêts	232 000
Autres revenus	59 825
	17 325 617
Charges	
Administration générale	(2 218 090)
Sécurité publique	(3 269 695)
Transport	(4 986 504)
Hygiène du milieu	(2 335 519)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(871 561)
Loisirs et culture	(2 637 281)
Frais de financement	(1 150 882)
	(17 512 724)
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 693 858
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	3 500
Financement à long terme des activités de fonctionnement	160 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 795 587)
Affectation – activités d'investissement	(240 473)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	228 000
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	316 252
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(193 730)
Affectation – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 287
	187 107
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**-----**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Budget 2018 $
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	7 160 423
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
	7 405 668

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

Revenus, financement et affectations	
Transferts	2 206 673
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	4 683 777
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Affectation surplus fonctionnement non affecté	0
	7 405 668

Excédent d'investissement	**-----**

TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2018 soient établis selon les données suivantes :

• Taxe foncière générale	0,3232 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale - Service de la dette	0,1775 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen (dette)	0,0060 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Centre-Village (dette à l'ensemble)	0,0089 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Centre-Village (fonctionnement à l'ensemble)	0,0025 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière - MRC des Collines	0,0686 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière - MRC des Collines (Service de police)	0,1458 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière – TransCollines	0,0088 $/100 $ d'évaluation
• Taxe distincte immeuble non résidentiel	0,3061 $/100 $ d'évaluation
• Taxe distincte immeuble industriel	0,3061 $/100 $ d'évaluation

Que le total pour chaque taux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2018 soit donc établi ainsi :

- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle
- 1,0474 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- 1,0474 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

TARIFICATIONS

Que l'imposition devra inclure les tarifications suivantes pour l'exercice 2018 :

- 141,50 $ par fosse pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 20,00 $ par station de pompage pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 110,00 $ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement numéro 768-10)
- 25,00 $ par licence de chiens

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

TARIFICATIONS SECTORIELLES

Que l'imposition devra inclure les tarifications sectorielles suivantes pour l'exercice 2018 :

- 322,92 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlements numéro 589-03 et 1041-17)
- 909,60 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 721-08, 1039-17, 699-07 et 1040-17)
- 497,25 $ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 846-12 et 1055-18)
- 350,88 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement numéro 694-07)
- 36,91 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 700-07 et 1036-17)
- 20,56 $ par unité (secteur construit) et 10,39 $ par unité (secteur non-construit) pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit (Règlements numéro 780-11 et 1037-17)
- 26,17 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 781-11 et 1038-17)
- 243,80 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 823-12 et 1032-17)
- 219,50 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 824-12 et 1033-17)
- 293,87 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 825-12 et 1034-17)
- 290,64 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 835-12 et 1035-17)
- 205,00 $ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 225,00 $ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 90,00 $ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)

02-18 (suite)

- 110,00 $ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Greg McGuire propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc :

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**Budget 2018 $**
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	5 535 423
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
Total des investissements	**5 780 668**
Revenus, financement et affectations	
Transferts	1 806 673
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	3 458 777
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Total revenus, financement et affectations	**5 780 668**

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :
- Greg McGuire

CONTRE :
- Simon Joubarne
- Pierre Guénard
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

Le conseiller Pierre Guénard propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Robin McNeill :

02-18 (suite)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Budget 2018 $
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	7 730 780
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
	7 976 025
Revenus, financement et affectations	
Transferts	2 477 480
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	4 983 327
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Affectation surplus fonctionnement non affecté	0
Total revenus, financement et affectations	**7 976 025**

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :
- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

CONTRE :
- Greg McGuire

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

La résolution se lit donc comme suit :

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 soient adoptées comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2018 $
Revenus	
Taxes	12 684 699
Compensation tenant lieu de taxes	1 184 092
Transferts	533 651
Services rendus	1 303 500
Imposition de droits	1 246 800
Amendes et pénalités	81 050
Intérêts	232 000
Autres revenus	59 825
	17 325 617

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

Charges	
Administration générale	(2 218 090)
Sécurité publique	(3 269 695)
Transport	(4 986 504)
Hygiène du milieu	(2 335 519)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(871 561)
Loisirs et culture	(2 637 281)
Frais de financement	(1 150 882)
	(17 512 724)
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 693 858
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	3 500
Financement à long terme des activités de fonctionnement	160 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 795 587)
Affectation – activités d'investissement	(240 473)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	228 000
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	316 252
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(193 730)
Affectation – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 287
	187 107
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**-----**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**Budget 2018 $**
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	7 730 780
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
	7 976 025
Revenus, financement et affectations	
Transferts	2 477 480
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	4 983 327
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Affectation surplus fonctionnement non affecté	0
	7 976 025
Excédent d'investissement	**-----**

TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2018 soient établis selon les données suivantes :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

• Taxe foncière générale	0,3232 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale - Service de la dette	0,1775 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen (dette)	0,0060 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Centre-Village (dette à l'ensemble)	0,0089 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière spéciale – Centre-Village (fonctionnement à l'ensemble)	0,0025 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière - MRC des Collines	0,0686 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière - MRC des Collines (Service de police)	0,1458 $/100 $ d'évaluation
• Taxe foncière – TransCollines	0,0088 $/100 $ d'évaluation
• Taxe distincte immeuble non résidentiel	0,3061 $/100 $ d'évaluation
• Taxe distincte immeuble industriel	0,3061 $/100 $ d'évaluation

Que le total pour chaque taux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2018 soit donc établi ainsi :

- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle
- 1,0474 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée
- 1,0474 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

TARIFICATIONS

Que l'imposition devra inclure les tarifications suivantes pour l'exercice 2018 :

- 141,50 $ par fosse pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 20,00 $ par station de pompage pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 110,00 $ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement numéro 768-10)
- 25,00 $ par licence de chiens

TARIFICATIONS SECTORIELLES

Que l'imposition devra inclure les tarifications sectorielles suivantes pour l'exercice 2018 :

- 322,92 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlements numéro 589-03 et 1041-17)
- 909,60 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 721-08, 1039-17, 699-07 et 1040-17)

02-18 (suite)

- 497,25 $ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 846-12 et 1055-18)
- 350,88 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement numéro 694-07)
- 36,91 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 700-07 et 1036-17)
- 20,56 $ par unité (secteur construit) et 10,39 $ par unité (secteur non-construit) pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit (Règlements numéro 780-11 et 1037-17)
- 26,17 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 781-11 et 1038-17)
- 243,80 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 823-12 et 1032-17)
- 219,50 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 824-12 et 1033-17)
- 293,87 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 825-12 et 1034-17)
- 290,64 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 835-12 et 1035-17)
- 205,00 $ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 225,00 $ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 90,00 $ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 110,00 $ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

02-18 (suite)

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :
- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

CONTRE :
- Greg McGuire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

03-18

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 prévoyant les dépenses d'investissement et les revenus, financement et affectations suivants:

IMMOBILISATIONS			
	2018	**2019**	**2020**
Administration générale	73 245,00 $	37 000,00 $	45 000,00 $
Sécurité publique	22 000,00 $	64 750,00 $	48 000,00 $
Transport	7 160 423,00 $	9 677 511,00 $	6 341 874,00 $
Hygiène de milieu	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Loisirs et culture	150 000,00 $	250 000,00 $	858 000,00 $
Total des investissements	7 405 668,00 $	10 029 261,00 $	7 292 874,00 $

REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS			
	2018	**2019**	**2020**
Transferts	2 206 673,00 $	4 900 000,00 $	2 415 000,00 $
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000,00 $	35 000,00 $	0,00 $
Financement à long terme	4 683 777,00 $	4 791 931,00 $	4 717 191,00 $
Affectation activités de fonctionnement	240 473,00 $	195 580,00 $	53 183,00 $
Affectation fonds de roulement	239 745,00 $	106 750,00 $	107 500,00 $
Total revenus, financement et affectations	7 405 668,00 $	10 029 261,00 $	7 292 874,00 $

03-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Greg McGuire propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc :

IMMOBILISATIONS			
	2018	**2019**	**2020**
Administration générale	73 245,00 $	37 000,00 $	45 000,00 $
Sécurité publique	22 000,00 $	64 750,00 $	48 000,00 $
Transport	5 535 423,00 $	7 662 511,00 $	5 151 874,00 $
Hygiène de milieu	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Loisirs et culture	150 000,00 $	250 000,00 $	858 000,00 $
Total des investissements	5 780 668,00 $	8 014 261,00 $	6 102 874,00 $

REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS			
	2018	**2019**	**2020**
Transferts	1 806 673,00 $	6 340 000,00 $	750 000,00 $
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000,00 $	35 000,00 $	0,00 $
Financement à long terme	3 458 777,00 $	1 336 931,00 $	5 192 191,00 $
Affectation activités de fonctionnement	240 473,00 $	195 580,00 $	53 183,00 $
Affectation fonds de roulement	239 745,00 $	106 750,00 $	107 500,00 $
Total revenus, financement et affectations	5 780 668,00 $	8 014 261,00 $	6 102 874,00 $

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :
- Greg McGuire

CONTRE :
- Simon Joubarne
- Pierre Guénard
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

03-18 (suite)

Le conseiller Pierre Guénard propose l'amendement suivant, appuyé par le conseiller Robin McNeill :

IMMOBILISATIONS			
	2018	**2019**	**2020**
Administration générale	73 245,00 $	37 000,00 $	45 000,00 $
Sécurité publique	22 000,00 $	64 750,00 $	48 000,00 $
Transport	7 730 780 $	9 677 511,00 $	6 341 874,00 $
Hygiène de milieu	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Loisirs et culture	150 000,00 $	250 000,00 $	858 000,00 $
Total des investissements	7 976 025,00 $	10 029 261,00 $	7 292 874,00 $

REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS			
	2018	**2019**	**2020**
Transferts	2 477 480,00 $	4 900 000,00 $	2 415 000,00 $
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000,00 $	35 000,00 $	0,00 $
Financement à long terme	4 983 327,00 $	4 791 931,00 $	4 717 191,00 $
Affectation activités de fonctionnement	240 473,00 $	195 580,00 $	53 183,00 $
Affectation fonds de roulement	239 745,00 $	106 750,00 $	107 500,00 $
Total revenus, financement et affectations	7 976 025,00 $	10 029 261,00 $	7 292 874,00 $

Le conseiller Greg McGuire demande le vote sur l'amendement proposé :

POUR :
- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Kay Kerman
- Robin McNeill

CONTRE :
- Greg McGuire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

04-18

DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2018

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que conformément à l'article 957 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1), un document explicatif du Budget 2018 et du Programme triennal d'immobilisations de la Municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2018.

04-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05-18

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Mairesse

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 9 janvier 2018 à 19h30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS la conseillère Kay Kerman et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Greg McGuire, Jean-Paul Leduc et Robin McNeill sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Charles Ricard, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 10 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

06-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Retirer :

5 b) États financiers – novembre 2017

Ajouter :

6.1 r) Mandat au Comité consultatif sur la Gouvernance et à la direction générale pour la révision du Code d'éthique des élus et le Règlement de régie interne du conseil

7 i) Accès aux lots enclavés sur le chemin Old Chelsea

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

07-18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire du 19 décembre 2017 soit et est par la présente adopté**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 23 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2017 AU MONTANT DE 2 627 379,22 $

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 4 OCTOBRE 2017 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES DU 3 OCTOBRE 2017 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.212

08-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1046-18 –
RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE
À TAUX VARIÉS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QU'IL est important d'adopter les taux de taxes foncières pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le « Règlement numéro 1046-18 – Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'exercice financier 2018 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

09-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1047-18 – RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LES SECTEURS CENTRE-VILLAGE ET MILL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QU'IL est important d'uniformiser le calcul des unités attribuables à chaque immeuble;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le « Règlement numéro 1047-18 – Règlement de tarification pour l'entretien et l'opération du réseau de distribution et de traitement de l'eau potable et du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour les secteurs Centre-Village et Mill pour l'exercice financier 2018 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1050-18 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 826-12 RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION DES RÉSIDENCES ISOLÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE des modifications s'imposent pour se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. c Q-2, r.22);

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que le « Règlement numéro 1050-18 – Règlement remplaçant le règlement numéro 826-12 relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Chelsea » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

10-18 (suite)

La conseillère Kay Kerman demande le vote :

POUR :
- Greg McGuire
- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Robin McNeill

CONTRE :
- Kay Kerman

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1049-18 - RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 942-15 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Le conseiller Pierre Guénard donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le Règlement portant le numéro 1049-18 intitulé « Règlement remplaçant le Règlement numéro 942-15 relatif à la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea » sera présenté pour adoption.

_____
Pierre Guénard

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1049-18 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 942-15 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

Le conseiller Pierre Guénard présente le projet de Règlement numéro 1049-18 – Règlement remplaçant le règlement numéro 942-15 relatif à la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea.

La Municipalité de Chelsea est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1051-18 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 722 700,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES ET L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Le conseiller Jean-Paul Leduc donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le Règlement portant le numéro 1051-18 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 722 700,00 $ nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures et l'acquisition d'un véhicule » sera présenté pour adoption.

_____
Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1051-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 722 700,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES ET L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

La conseillère Kay Kerman présente le projet de Règlement numéro 1051-18 - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 722 700,00 $ nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures et l'acquisition d'un véhicule.

Le but de ce règlement est d'effectuer un emprunt pour le financement des immobilisations et l'acquisition d'un véhicule prévus au programme triennal d'immobilisations 2018.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1052-18 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET UN EMPRUNT DE 312 000,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH

Le conseiller Pierre Guénard donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le Règlement portant le numéro 1052-18 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses pour des honoraires professionnels et un emprunt de 312 000,00 $ nécessaire à la réalisation des plans et devis pour la réfection d'une section du chemin du Lac-Meech » sera présenté pour adoption.

_____
Pierre Guénard

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1052-18 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET UN EMPRUNT DE 312 000,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH

La conseillère Kay Kerman présente le projet de Règlement - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses pour des honoraires professionnels et un emprunt de 312 000,00 $ nécessaire à la réalisation des plans et devis pour la réfection d'une section du chemin du Lac-Meech.

Le but de ce règlement est d'effectuer un emprunt pour le financement de ces honoraires professionnels prévus au plan triennal d'immobilisations 2018.

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1055-18 - RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR FARM POINT

Le conseiller Simon Joubarne donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le Règlement portant le numéro 1055-18 intitulé « Règlement de tarification pour l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour le secteur Farm Point » sera présenté pour adoption.

_____
Simon Joubarne

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1055-18 RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU D'ÉGOÛTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR FARM POINT

Le conseiller Jean-Paul Leduc présente le projet de Règlement numéro 1055-18 - Règlement de tarification pour l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour le secteur Farm Point.

Le but de cette modification est d'uniformiser le calcul des unités attribuées à chaque immeuble.

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1053-18 RÈGLEMENT POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Le conseiller Jean-Paul Leduc donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le Règlement portant le numéro 1053-18 intitulé « Règlement pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Chelsea – code d'éthique et de déontologie en matière municipale » sera présenté pour adoption.

_____
Jean-Paul Leduc

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1054-18 RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

Le conseiller Jean-Paul Leduc donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le Règlement portant le numéro 1054-18 intitulé « Règlement concernant la régie interne du conseil » sera présenté pour adoption.

_____
Jean-Paul Leduc

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

11-18

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION ET L'ANIMATION D'UNE JOURNÉE DE CO-DESIGN PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER COMMUNAUTAIRE SUR L'EMPRISE DE LA VOIE FERRÉE DE L'ANCIEN TRAIN À VAPEUR TOURISTIQUE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 246-17, le conseil a autorisé le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire à procéder à un appel d'offres pour des services professionnels pour l'élaboration et l'animation d'une journée de co-design portant sur l'aménagement d'un sentier communautaire sur l'emprise de la voie ferrée de l'ancien train à vapeur touristique;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, nous avons dû annuler l'appel d'offres, puisque les soumissions étaient hors budget;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 379-17, le conseil a annulé le premier appel d'offres et a autorisé de relancer un deuxième appel d'offres;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un deuxième appel d'offres public pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçue dans les délais prescrits, soit le 20 décembre 2017 :

SOUMISSIONNAIRES
L'Atelier Urbain inc.
BC2 Groupe Conseil inc.
Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, trois soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	**POINTAGE**	**PRIX (taxes incluses)**
L'Atelier Urbain inc.	39,62	33 566,95 $
BC2 Groupe Conseil inc.	33,83	35 469,79 $
Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers inc. (Convercité)	25,94	48 180,85 $

ATTENDU QUE la soumission déposée par L'Atelier Urbain inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE les services professionnels seront remboursés par le budget de fonctionnement et l'excédent non affecté;

11-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels pour l'élaboration et l'animation d'une journée de co-design portant sur l'aménagement d'un sentier communautaire sur l'emprise de la voie ferrée de l'ancien train à vapeur touristique au montant de 33 566,95 $, incluant les taxes, à L'Atelier Urbain inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 5 651,10 $ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 03-410-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté);

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-419 (Honoraires professionnels autres – Plan stratégique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-18

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 319-17 ÉTABLISSANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE par la résolution numéro 319-17, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 a été établi;

ATTENDU QUE la rencontre de mars doit être déplacée du 6 au 13 en raison des congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu de modifier le calendrier comme suit :

SESSIONS ORDINAIRES Conseil de la Municipalité de Chelsea À la Salle du conseil de la MRC des Collines 19h30	
Mardi	9 janvier
Mardi	6 février
Mardi	13 mars
Mardi	3 avril
Mardi	8 mai
Mardi	5 juin
Mardi	3 juillet
Mardi	7 août
Mardi	4 septembre
Mardi	2 octobre
Mardi	6 novembre
Mardi	4 décembre

12-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-18

SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT POUR UN PUITS SITUÉ DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DUPUIS – 7, CHEMIN DUPUIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une demande du propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 049 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 7, chemin Dupuis, afin d'obtenir une servitude pour un puits existant qui empiète dans l'emprise du chemin Dupuis, soit sur un terrain appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Service des travaux publics et des infrastructures ont effectué une visite des lieux et ont constaté que l'emplacement de ce puits ne nuit d'aucune façon aux opérations d'entretien du réseau routier;

ATTENDU QUE la recommandation du Services de l'urbanisme et du développement durable est d'accorder cette servitude, tout en greffant des conditions à respecter, telles qu'énumérées ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le conseil accorde une servitude d'empiètement sur le chemin Dupuis afin de régulariser l'emplacement d'un puits, et ce, sur le lot 2 635 049 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 7, chemin Dupuis, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QU'IL soit prévu que tous les frais encourus pour la réalisation de cette servitude soient à la charge du propriétaire de l'immeuble visé par cette demande;
- QUE la Municipalité de Chelsea se réserve en tout temps le droit d'effectuer des travaux à sa complète décharge quant à ladite tolérance;
- QUE lors d'une situation d'urgence, la Municipalité pourra intervenir pour régulariser la situation et être dégagée de tous recours administratifs et financiers;
- QU'EN prévision de tous travaux, la Municipalité accordera un délai raisonnable pour déplacer le puits aux frais du propriétaire;
- QUE la Municipalité de Chelsea ne pourra être tenue responsable de tous dommages au puits ou à la qualité de l'eau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLUI QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

14-18

MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE ET AU PERSONNEL MUNICIPAL POUR LA PRÉPARATION D'UNE STRATÉGIE D'ATTÉNUATION DE LA DETTE PAR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'analyse du budget de 2018 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) a révélé une limitation de la capacité de la Municipalité à financer des projets d'immobilisations sans augmenter la dette municipale;

ATTENDU QUE cette limitation oblige la Municipalité à compter sur une dette accrue comme mécanisme de financement des grands projets d'immobilisations;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une stratégie d'atténuation de la dette, le Conseil créerait une réserve financière allouant des recettes fiscales afin de limiter le niveau de la dette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill et appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le Conseil mandate le Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire et le personnel municipal de préparer une stratégie d'atténuation de la dette par la création d'une réserve financière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-18

MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS ET LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL

ATTENDU QUE le règlement concernant le code d'éthique des élus municipaux doit être revu;

ATTENDU QUE le règlement concernant la régie interne du conseil doit aussi être revu;

ATTENDU QUE le conseil a mis en place des différents comités du conseil et en particulier le comité sur la gouvernance;

ATTENDU QUE le conseil croit opportun de mandater ce comité pour réviser le code d'éthique des élus et la régie interne du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire et appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le Conseil mandate le Comité sur la gouvernance et la direction générale de réviser le règlement concernant le code d'éthique des élus et le règlement concernant la régie interne du conseil.

15-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-18

DÉROGATION MINEURE – 17, CHEMIN CROSS LOOP

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 17, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de bâtiments commerciaux à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 mètres et d'une terrasse et une aire de stationnement à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 10 mètres, et ce, tel qu'exigé par le Règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 6 décembre 2017 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QUE dans l'éventualité où la grange est démolie, les planches de bois doivent être récupérées et réutilisées comme matériaux de revêtement extérieur sur certains nouveaux bâtiments bâtis sur cette propriété;
- QUE seuls des usages commerciaux soient autorisées à 4,5 mètres.

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 décembre 2017 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) n'a aucune objection à cette demande de dérogation mineure, mais refuse toute responsabilité face à un éventuel recours lié à un quelconque préjudice associé au bruit routier ou autre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

16-18 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde une dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de bâtiments commerciaux à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 mètres et d'une terrasse et une aire de stationnement à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 10 mètres, et ce, sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 17, chemin Cross Loop, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QUE dans l'éventualité où la grange est démolie, les planches de bois doivent être récupérées et réutilisées comme matériaux de revêtement extérieur sur certains nouveaux bâtiments bâtis sur cette propriété;
- QUE seuls des usages commerciaux soient autorisées à 4,5 mètres;
- QUE le propriétaire accepte toute responsabilité face à un éventuel recours lié à un quelconque préjudice associé au bruit routier ou autre.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-18

DÉROGATION MINEURE – 35, CHEMIN UPPER ADAMSON

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 527 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 35, chemin Upper Adamson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'emplacement d'une résidence situé à 1,18 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5 mètres et d'une terrasse construite sans permis et qui est située à 2 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5 mètres, et ce, tel qu'exigé par le Règlement de zonage numéro 636-05;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 6 décembre 2017 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QU'UN arpenteur-géomètre confirme la distance entre la terrasse et la limite de la propriété;

- QUE le propriétaire obtienne un permis pour la terrasse.

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 décembre 2017 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

17-18 (suite)

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde une dérogation mineure afin de régulariser l'emplacement d'une résidence situé à 1,18 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5 mètres et d'une terrasse construite sans permis et qui est située à 2 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5 mètres tel qu'exigé par le Règlement de zonage numéro 636-05, et ce, sur le lot 3 031 527 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 35, chemin Upper Adamson, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QU'UN arpenteur-géomètre confirme la distance entre la terrasse et la limite de la propriété;

- QUE le propriétaire obtienne un permis pour la terrasse.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-18

DÉROGATION MINEURE – 31, CHEMIN MAXWELL

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 324 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Maxwell, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre de diviser le lot en deux et d'où le lot A possédera un frontage de 19,8 mètres au lieu de 45 mètres et le lot B possédera un frontage de 41,5 mètres au lieu de 45 mètres, et ce, tel qu'exigé par le Règlement de lotissement numéro 637-05;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 6 décembre 2017 et recommande d'accorder la demande de dérogation mineure, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QUE la remise et les terrasses situées à l'intérieur de la bande riveraine de la rivière soient déplacées conformément à la règlementation en vigueur ou démolies;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 décembre 2017 à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande;

18-18 (suite)

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Robin McNeill et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accorde une dérogation mineure afin de permettre de diviser le lot en deux et d'où le lot A possédera un frontage de 19,8 mètres au lieu de 45 mètres et le lot B possédera un frontage de 41,5 mètres au lieu de 45 mètres tel qu'exigé par le Règlement de lotissement numéro 637-05, et ce, sur le lot 3 031 324 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Maxwell, tout en greffant la condition suivante à respecter :

- QUE la remise et les terrasses situées à l'intérieur de la bande riveraine de la rivière soient déplacées conformément à la règlementation en vigueur ou démolies.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-18

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 2, 26, 50 ET 70 CHEMIN MONTPELIER

ATTENDU QUE le représentant du projet de la Ferme Hendrick a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un modèle d'habitation multi-logement qui sera construit sur les lots 2, 26, 50 et 70 du chemin Montpelier, et ce, dans le cadre de la Phase 1 dudit projet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 décembre 2017 et recommande d'accorder la demande, tout en greffant une condition, telle qu'énoncée ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00063 relatif à la Phase 1 du projet de la Ferme Hendrick, propriétés également connues comme étant les lots 2, 26, 50 et 70 du chemin Montpelier, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en greffant la condition suivante à respecter :

19-18 (suite)

- QUE toutes les constructions avec façade donnant sur l'autoroute soient pourvues d'une fenestration à triple vitrage et qu'elles répondent aux autres critères relatifs à l'insonorisation des constructions retrouvés à l'objectif E de l'article 3.9.1.3 du règlement PIIA.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-18

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS DIVERS EN BORDURE DU CHEMIN OLD CHELSEA – PROJET DU QUARTIER MEREDITH

ATTENDU QUE le représentant du projet du Quartier Meredith, propriété située en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre cinq modèles de maisons, dont des habitations unifamiliales isolées et des habitations unifamiliales jumelées, identifiées à titre de modèles A, B, C, D et E et dont le revêtement extérieur sera composé de bois Maibec, de pierres et de briques et ayant des toitures de tôle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 décembre 2017 et recommande d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00066 relatif au projet du Quartier Meredith situé en bordure du chemin Old Chelsea, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La Mairesse a apposé son droit de veto à la présente résolution le 10 janvier 2018

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

21-18

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 5 845 479 AU CADASTRE DU QUÉBEC EN BORDURE DU CHEMIN SCOTT

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 845 479 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un lot en bordure du chemin Scott, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre la création de douze (12) lots à bâtir et de deux (2) chemins municipaux, et ce, tels que démontrés sur le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 6 décembre 2017, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement, tout en greffant des conditions énumérées ci-dessous;

ATTENDU QUE les frais pour la contribution de dix pourcent (10 %) par rapport aux dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ont déjà été payés dans le cadre d'une opération cadastrale antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Le conseil approuve Le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12, et ce, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du Règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QUE le propriétaire cède en faveur de la Municipalité une servitude de droit de passage au bout du cul-de-sac de gauche, et ce, dans le but d'accorder à la Municipalité la possibilité de prolonger le chemin municipal à l'avenir, si nécessaire;
- QUE tous les frais encourus pour la réalisation de cette servitude soient à la charge du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Simon Joubarne propose un amendement pour retirer les conditions et demande le vote :

POUR :
- Greg McGuire
- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Robin McNeill
- Kay Kerman

CONTRE :
-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

22-18

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – MESDAMES CÉCILE BROSIUS ET ANNE BURSEY

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement numéro 925-15 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, lequel doit recommander au Conseil municipal des décisions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres;

ATTENDU QUE Mesdames Cécile Brosius et Anne Bursey proposent leur candidature;

ATTENDU QU'À la suite d'entrevues tenues avec les candidates, le comité de sélection estime qu'elles répondent aux critères recherchés chez les membres qui siègent au CCUDD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robin McNeill, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que Mesdames Cécile Brosius et Anne Bursey soient nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable, et ce, pour un terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et le Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-18

DEMANDE DE DÉSIGNATION DE VOIES DE CIRCULATION

ATTENDU QU'IL y a plusieurs chemins construits récemment auxquels aucun nom n'a été attribué;

ATTENDU QU'IL y a plusieurs chemins à venir auxquels il faudra attribuer un nom;

ATTENDU QU'UNE entrée charretière privée, située sur le lot 5 755 124 au cadastre du Québec, n'est pas considérée comme un chemin au sens de la règlementation municipale, mais que sa localisation et l'adresse civique des bâtiments qu'elle dessert porte à confusion et donc, il y a lieu de lui attribuer un nom de chemin;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'entrée charretière privée située sur le lot 5 755 124 au cadastre du Québec propose les trois noms suivants au choix du conseil municipal, soit le chemin Baldwin, chemin Beaulieu ou chemin des Alpagas;

23-18 (suite)

ATTENDU QUE dans l'éventualité où l'entrée charretière privée située sur le lot 5 755 124 au cadastre du Québec est rénovée selon les normes de chemin municipal ou privé en vigueur, ce nouveau chemin conservera le nom attribué à ladite entrée charretière;

ATTENDU QUE ces nouvelles désignations de voies de circulation ont pour but de faciliter le repérage et l'accès aux propriétés concernées par les services d'urgences (ambulanciers, pompiers, policiers), les résidents et leurs visiteurs;

ATTENDU QUE les désignations proposées de voies de circulation ont toutes reçu l'approbation du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Chelsea et du Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE la liste de noms de voies de circulation proposée est jointe à la présente à titre d'« Annexe A » et celle-ci fait partie intégrante de cette résolution;

ATTENDU QUE la liste de noms approuvés et une copie officielle de la résolution seront transmises à la *Commission de toponymie du Québec* pour approbation finale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil approuve la liste des noms de voies de circulation proposée et jointe à la présente à titre d'Annexe A et que la résolution soit envoyée à la *Commission de toponymie du Québec* pour approbation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Annexe A

Liste de noms de voies de circulation

No. de lot au cadastre du Québec	Nom actuel	Nom proposé	Type de chemin	Projet immobilier associé
3 031 510	Chemin E.-Zapata	Chemin Zapata	Privé	s/o
6 104 781	s/o	Chemin Denali	Privé	Gladish
5 755 124	s/o	Chemin Baldwin *ou* Chemin Beaulieu *ou* Chemin des Alpagas	Entrée charretière	Hammond
6 164 406 (n.o.)	s/o	Chemin Suzor-Côté	Municipal	Domaine du ruisseau Chelsea

23-18 (suite)

No. de lot au cadastre du Québec	Nom actuel	Nom proposé	Type de chemin	Projet immobilier associé
6 164 408 (n.o.)	s/o	Chemin Emily Carr	Municipal	Domaine du ruisseau Chelsea
6 164 403 (n.o.)	s/o	Chemin Marc-Aurèle Fortin	Municipal	Domaine du ruisseau Chelsea
6 164 407 (n.o.)	s/o	Chemin Jean-Paul Lemieux	Municipal	Domaine du ruisseau Chelsea

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-18

ACCÈS AUX LOTS ENCLAVÉS SUR LE CHEMIN OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le conseil a adopté en date du 5 décembre 2011 le Règlement no. 796-11 modifiant le Plan d'urbanisme no. 635-05 afin d'y intégrer un Programme particulier d'urbanisme du secteur central de la Municipalité;

ATTENDU QUE ce Programme particulier d'urbanisme prévoit, entre autres objectifs, préserver le caractère villageois d'Old Chelsea et promouvoir la convivialité du chemin Old Chelsea;

ATTENDU QUE ce Programme particulier d'urbanisme appuie le développement commercial le long du chemin Old Chelsea, un secteur dédié à l'implantation de commerces et de services en mixité avec des résidences;

ATTENDU QUE les lots distincts 5 989 801, 5 989 802 et 5 989 803 au cadastre du Québec sont tous les trois adjacents au chemin Old Chelsea, ayant un frontage commun de 132,92 m sur le chemin Old Chelsea;

ATTENDU QU'IL n'existe aujourd'hui qu'une seule entrée charretière permettant d'accéder à ces trois lots, malgré le frontage de 132,92 m sur le chemin Old Chelsea, un accès qui doit être partagé entre les trois propriétaires;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 5 989 801, 5 989 802 et 5 989 803 au cadastre du Québec adjacents au chemin Old Chelsea souhaitent y développer des projets commerciaux en conformité avec les dispositions et les objectifs du Programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'unique accès aux trois propriétés a l'effet de contraindre le développement potentiel de ces lots;

24-18 (suite)

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 801 déplore que son lot soit enclavé et l'unique accès à sa propriété est à travers deux lots voisins alors que c'est sa propriété qui possède le plus important frontage sur le chemin Old Chelsea, soit un frontage de 64,42 m;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 989 802 souhaite verdir sa cour avant pour des raisons esthétiques et environnementales, mais en est empêché puisque la seule allée d'accès au lot enclavé 5 989 801 traverse sa cour avant;

ATTENDU QUE l'unique allée d'accès aménagée dans la cour avant du lot 5 989 802 est parallèle au chemin Old Chelsea et empiète dans la marge de recul avant, ce qui est non conforme ni au Plan d'urbanisme, ni à la règlementation municipale;

ATTENDU QUE les services infrastructures d'aqueduc et d'égouts municipaux sont situés sous l'unique allée d'accès, ce qui signifie que tout travail éventuel de réparation ou d'entretien effectué sur ces infrastructures viendra bloquer l'accès à trois lots distincts;

ATTENDU QUE le conseil juge que l'aménagement d'une seconde entrée charretière pour desservir trois lots d'un frontage commun de 132,92 m est raisonnable pour permettre à ces propriétés de se développer au maximum de leur potentiel et d'atteindre les objectifs du Programme particulier d'urbanisme du centre-village de Chelsea;

ATTENDU QUE ces deux accès auront également l'avantage d'assurer la fluidité de la circulation vers les deux aires de stationnements communs qui desserviront ces trois propriétés;

ATTENDU QUE les services d'urgence pourront aussi bénéficier de deux accès à ces trois lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande des propriétaires qu'au moins deux accès aux lots 5 989 801, 5 989 802 et 5 989 803 au cadastre du Québec soient aménagés à partir du chemin Old Chelsea.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil demande au ministère des Transports du Québec d'autoriser une seconde entrée charretière à cet endroit.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

25-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1044-17 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 855-13 ET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QU'IL est important de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 27 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Règlement numéro 1044-17 – Règlement remplaçant le Règlement numéro 855-13 et concernant l'établissement du Comité consultatif des travaux publics et des infrastructures **»** soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN COMMUN D'EQUIPÉMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU QU'IL fait partie des priorités du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire de pouvoir développer une vision stratégique du potentiel de développement de la Municipalité en matière d'infrastructures et d'équipements en sports et loisirs et que pour atteindre cet objectif un diagnostic clair de la situation est nécessaire;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la coopération inter-municipale comporte des avantages économiques et logistiques pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités avoisinantes de Pontiac, Cantley et La Pêche abondent en ce sens et souhaitent être partie prenante d'un projet commun, qui permettra l'embauche d'une équipe chargée de réaliser, pour chacune des municipalités respectives, un diagnostic sur l'offre des services et infrastructures en sport et loisir municipal;

ATTENDU QUE ce projet inter-municipal cadre avec les critères du Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT;

26-18 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire déposer une demande financière conjointe de 20 000,00 $ dans le fonds Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du MAMOT concernant le projet Diagnostic sur l'offre des services et infrastructures en sport et loisir municipal;

ATTENDU QUE ce programme pourrait subventionner jusqu'à 50% des coûts du projet et que le projet sera réalisé en partenariat avec les municipalités de Pontiac, Cantley et La Pêche, la Municipalité de Pontiac sera le porteur du projet;

ATTENDU QU'IL est aussi prévu d'effectuer une demande en partenariat auprès du Fonds de développement du territoire (CLD) pour couvrir l'autre 50% du projet, n'occasionnant donc aucun frais pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que la demande d'aide financière dans le cadre du programme de Mise en commun d'équipements, infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal soit et est par la présente adoptée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DU CLD DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire déposer une demande financière conjointe de 20 000,0 $ dans le fonds Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant le projet Diagnostic sur l'offre de services et infrastructures en sport et loisir municipal;

ATTENDU QUE ce programme pourrait subventionner jusqu'à 50% des coûts du projet et que le projet sera réalisé en partenariat avec les municipalités de Pontiac, Cantley et La Pêche, la Municipalité de Pontiac sera le porteur du projet;

ATTENDU QU'UNE demande en partenariat auprès du ministère Affaires municipales de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour couvrir l'autre 50% du projet a été déposée, ceci n'occasionnant donc aucun frais pour la Municipalité;

27-18 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que la demande d'aide financière auprès du Fonds de développement des territoires du CLD des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre du programme de Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal soit et est par la présente adoptée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28-18

PROCLAMATION DU MOIS DU CŒUR À CHELSEA

ATTENDU QUE La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC se consacre à la lutte contre les maladies du cœur et les AVC depuis plus de 60 ans et que ce travail a permis de sauver des milliers de vies et d'en améliorer des millions d'autres;

ATTENDU QUE 9 Canadiens sur 10 ont au moins un facteur de risque de maladie du cœur et d'AVC et environ 1,6 million de Canadiens vivent avec les effets d'une maladie du cœur et d'un AVC;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de tous d'alléger le fardeau que font peser les maladies du cœur sur les familles et le système de santé canadien;

ATTENDU QUE la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des canadiens aux activités physiques saines en faisant la promotion du mois du cœur dans les communautés;

ATTENDU QU'EN septembre 2013, en adoptant la résolution 227-13, le Conseil municipal s'est engagé à soutenir la promotion des saines habitudes de vie pour la communauté de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité proclame le mois de février à titre du Mois du Cœur à Chelsea afin d'encourager la communauté à participer à faire de l'activité physique et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil proclame le mois de février à titre du Mois du Cœur à Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

29-18

FIN DE L'ENTENTE DE RÉPARTITION DES APPELS D'URGENCES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE COMMUNICATIONS DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES PAR LE CENTRE DE COMMUNICATIONS SANTÉ DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE l'entente de répartition d'urgence 24/7 pour le Service de sécurité incendie de Chelsea a été établi en 1983, avec Ambulance Centrale Enrg.;

ATTENDU QUE la compagnie Ambulance Centrale Enrg. est maintenant connue sous le nom du Centre de Communications Santé de l'Outaouais (CCSO);

ATTENDU QUE l'entente incluait le service des communications pour le Service des travaux publics en dehors des heures normales de bureau;

ATTENDU QUE la répartition des appels d'urgence pour le service de sécurité incendie de Chelsea sera désormais assurée par la centrale de répartition 9-1-1 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé au transfert de son système de communication vers le téléphone cellulaire d'un employé municipal pour desservir les citoyens en dehors des heures normales de bureau;

ATTENDU QUE le numéro de téléphone d'urgence municipal pourra être utilisé lors de sinistres majeurs à Chelsea;

ATTENDU QU'UNE lettre fut acheminée à M. Régis Morin, Directeur général du CCSO afin de l'informer de la résiliation de l'entente;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal de Chelsea remercie la direction et les employés du Centre de Communication Santé de l'Outaouais (CCSO) pour le service de répartition 24/7 des appels d'urgence et des communications avec le service des travaux publics et infrastructures depuis 1983, que nous avons apprécié leur dévouement et professionnalisme, et ce, en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu de mettre fin à ladite entente numéro 98-83 en date du 31 décembre 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 9 JANVIER 2018

30-18

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Mairesse

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT –
LOT 5 845 479 AU CADASTRE DU QUÉBEC
EN BORDURE DU CHEMIN SCOTT

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 845 479 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un lot en bordure du chemin Scott, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre la création de douze (12) lots à bâtir et de deux (2) chemins municipaux, et ce, tels que démontrés sur le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 6 décembre 2017, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement, tout en greffant des conditions énumérées ci-dessous;

ATTENDU QUE les frais pour la contribution de dix pourcent (10 %) par rapport aux dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ont déjà été payés dans le cadre d'une opération cadastrale antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution,

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve Le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12, et ce, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du Règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QUE le propriétaire cède en faveur de la Municipalité une servitude de droit de passage au bout du cul-de-sac de gauche, et ce, dans le but d'accorder à la Municipalité la possibilité de prolonger le chemin municipal à l'avenir, si nécessaire;

- QUE tous les frais encourus pour la réalisation de cette servitude soient à la charge du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Simon Joubarne propose un amendement pour retirer les conditions et demande le vote :

POUR : CONTRE :

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 9 janvier 2018 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

21-18

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 5 845 479 AU CADASTRE DU QUÉBEC EN BORDURE DU CHEMIN SCOTT

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 845 479 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un lot en bordure du chemin Scott, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre la création de douze (12) lots à bâtir et de deux (2) chemins municipaux, et ce, tels que démontrés sur le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 6 décembre 2017, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement, tout en greffant des conditions énumérées ci-dessous;

ATTENDU QUE les frais pour la contribution de dix pourcent (10 %) par rapport aux dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ont déjà été payés dans le cadre d'une opération cadastrale antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution,

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE Le conseil approuve Le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12, et ce, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du Règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QUE le propriétaire cède en faveur de la Municipalité une servitude de droit de passage au bout du cul-de-sac de gauche, et ce, dans le but d'accorder à la Municipalité la possibilité de prolonger le chemin municipal à l'avenir, si nécessaire;

- QUE tous les frais encourus pour la réalisation de cette servitude soient à la charge du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Municipalité de Chelsea
100, ch. Old Chelsea
Chelsea (Qc)
J9B 1C1

tél. : 819 827-1124
télécopieur :
819 827-4594

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE MUNICIPALITY OF CHELSEA

Session ordinaire du 9 janvier 2018 sous la présidence de son honneur la mairesse Caryl Green, dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

21-18 (suite)

Le conseiller Simon Joubarne propose un amendement pour retirer les conditions et demande le vote :

POUR :
- Greg McGuire
- Pierre Guénard
- Simon Joubarne
- Jean-Paul Leduc
- Robin McNeill
- Kay Kerman

CONTRE :
-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Charles Ricard
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Caryl Green
Mairesse

LA MAIRESSE INFORME LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER QU'ELLE APPOSE SON DROIT DE VETO À LA PRÉSENTE RÉSOLUTION

Caryl Green
CARYL GREEN

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER RECONNAIT AVOIR REÇU CET AVIS

CHARLES RICARD

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	☑	☐	Urbanisme	☐	☐	Communications	☐	☐
Finances	☐	☐	Travaux Publics	☐	☐	Incendies	☐	☐
Ressources humaines	☐	☐	Loisirs	☐	☐	Autres : _____		

Municipalité de Chelsea
100, ch. Old Chelsea
Chelsea (Qc)
J9B 1C1

tél. : 819 827-1124
télécopieur :
819 827-4594

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 5 845 479 AU CADASTRE DU QUÉBEC EN BORDURE DU CHEMIN SCOTT

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 845 479 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un lot en bordure du chemin Scott, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre la création de douze (12) lots à bâtir et de deux (2) chemins municipaux, et ce, tels que démontrés sur le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a pris connaissance du dossier lors de sa session ordinaire le 6 décembre 2017, et qu'il recommande d'approuver cette demande d'avant-projet de lotissement, tout en greffant des conditions énumérées ci-dessous;

ATTENDU QUE les frais pour la contribution de dix pourcent (10 %) par rapport aux dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ont déjà été payés dans le cadre d'une opération cadastrale antérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve Le plan d'avant-projet de lotissement préparé par les Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, 7 juin 2017, révision 12, et ce, conformément aux dispositions de la sous-section 4.2.4 du Règlement portant le numéro 639-05 relatif aux permis et certificats, tout en greffant les conditions suivantes à respecter :

- QU'UN lot d'une emprise suffisante pour accommoder un chemin municipal soit cédé à la Municipalité au bout du cul-de-sac de gauche, et ce, dans le but d'accorder la possibilité de prolonger le chemin municipal à l'avenir;

- QUE tous les frais encourus pour la création de ce lot soient à la charge du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Liste des paiements

Sommaire par service

	77 617.60 $
Administration Générale	8 264.88 $
COMMUNICATIONS	374.09 $
Entretien	17 822.22 $
Environnement et Urbanisme	8 194.91 $
Loisirs et Culture	29 474.53 $
Ressources Humaines	87.62 $
Sécurité Publique	903.79 $
Travaux Publics et Infrastructure	163 419.26 $
	306 158.90 $

Inclure : þ Chèques annulés þ Chèques þ Traitements de crédit þ Dépôts annulés þ Dépôts þ Débit direct annulé þ Débit direct

Du : 2017-12-21
Au : 2018-01-19

Imprimé le 19 janvier 2018 par Genevieve Chamberlanc

Liste des paiements

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
16671	2018-01-11	LES CUISINES JBK KITCHENS	17-123	Armoire entreposage, apres changements de bureau \ Armoire entreposage apres changement des bureaux	02-701-10-726	-2 069.55 $	-2 069.55 $
16961	2018-01-11	La maison Chicoine	2017-003873	Cautionnement, 5840-69-0385, 40 ch. Scott \ Dépôt - Démolition - 300 $	55-136-45-000	-300.00 $	-300.00 $
						-2 369.55 $	**-2 369.55 $**

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17224	2017-12-22		20171222	Compte dépenses mairesse nov.- déc. 2017 \ Dépenses mairesse nov-déc. 17/Déplacement	02-110-00-310	195.26 $	524.23 $
				Dépenses mairesse nov-déc. 17/Stationnement Qc	02-110-00-310	15.00 $	
				Dépenses mairesse nov-déc. 17/Stationnement On	02-110-00-310	39.85 $	
				Dépenses mairesse nov-déc. 17/Repas	02-110-00-310	37.30 $	
				Dépenses mairesse nov-déc. 17/Hébergement	02-110-00-310	236.82 $	
17226	2018-01-16	A L'ECHELLE DU MONDE INC	1078770	Articles pour sacs thématiques -Politique sportive \ papier origami-paquet de 500	02-701-50-729	12.52 $	84.62 $
				+FILO: Dessine avec des lacets	02-701-50-729	35.14 $	
				Livre: Activités motricité	02-701-50-729	19.48 $	
				+Livre: 50 jeux extérieurs pour l'hiver	02-701-50-729	17.48 $	
17227	2018-01-16	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	28319	IPHONE6S avec étui \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	57.43 $	57.43 $
17228	2018-01-16	ASSOCIATION QUEBECOISE DU LOISIRS MUNICIPAL	COT2018-37	Abonnement annuel du Service \ Abonnement annuel du Service	02-701-10-494	438.13 $	438.13 $
17229	2018-01-16	Bell Canada (9153)	JANV-18	Equipement téléphonique janvier \ Communication - Téléphonie	02-130-00-331	144.54 $	632.36 $
				Communication - Téléphonie	02-120-00-331	18.07 $	
				Communication - Téléphonie	02-141-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-220-00-331	36.14 $	
				Communication - Téléphonie	02-320-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-330-00-331	54.20 $	
				Communication - Téléphonie	02-390-00-331	18.07 $	
				Communication - Téléphonie	02-470-00-331	36.14 $	
				Communication - Téléphonie	02-610-00-331	108.41 $	
				Communication - Téléphonie	02-701-10-331	72.27 $	
				Communication - Téléphonie	02-702-30-331	36.12 $	
17230	2018-01-16	BENSON AUTO PARTS	41414291	torque extens, rechargeable wokl, shop tools \ Petits outils	02-320-00-643	212.01 $	212.01 $
17231	2018-01-16	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	244629	Bois, nettoyant, balai \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	74.35 $	182.26 $
			245875	Adapteur cam lock (boyaux patinoires) \ Petits outils	02-701-30-643	80.94 $	
			245881	adapteur, (boyaux pour patinoire) \ Petits outils	02-701-30-643	26.97 $	
17232	2018-01-16	Boone Plumbing	7992584	Bronze strainer, réparation pompe à feu \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	85.16 $	213.06 $
			7980170	Plaeted filter, changement filtre CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	127.90 $	
17233	2018-01-16	Bruce Sales	235275	Chaines pour camions #106-119-130-131 \ Camion #106	02-320-00-725	750.12 $	3 487.51 $
				Camion #119	02-320-00-725	459.02 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Camion #130	23-040-00-724	1 133.11 $	
				Camion #130	23-040-00-724	459.02 $	
				Camion #131	02-320-00-725	686.24 $	
17234	2018-01-16	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	83871	Calibration annuelle du débimètre de l'usine d'épuration \ Calibration annuelle du débimètre de l'usine d'épuration	02-415-30-522	498.22 $	498.22 $
17235	2018-01-16	CARGILL LTD	2903811205	78.2 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018 \ 700 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018	02-330-00-635	6 926.71 $	29 728.13 $
			2903807697	73.68 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018 \ 700 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018	02-330-00-635	6 526.33 $	
			2903817542	75.26 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018 \ 700 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018	02-330-00-635	6 666.29 $	
			2903819938	35.2tonnes de sel saison déneigement 2017-2018 \ 700 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018	02-330-00-635	3 117.90 $	
			2903797755	73.28 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018 \ 700 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018	02-330-00-635	6 490.90 $	
17236	2018-01-16	Carra	DEC-17	Cotisation décembre 2017 \ Fonds de retraite - RREM élus	55-138-17-001	845.68 $	845.68 $
17237	2018-01-16	Centre de services pour l'économie et l'emploi	2017-12-20	Livre pour service des loisirs \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-701-10-670	19.82 $	19.82 $
17238	2018-01-16	Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea	2018	Contribution financière 2018 \ Contribution financière 2018	02-702-90-991	3 000.00 $	3 000.00 $
17239	2018-01-16	CERTIFIED LABORATORIES	523462	additif diesel \ Diesel	02-330-02-631	306.93 $	306.93 $
17240	2018-01-16	Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	320606	Huile pour graissage borne incendie \ Pièces et accessoires autres -	02-412-30-649	15.98 $	73.51 $
			320603	crème \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	7.68 $	
			173620	fromage, craquelin, liqueur \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	49.85 $	
17241	2018-01-16	COMAQ	1010517	Cotisation 2018 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	586.37 $	586.37 $
17242	2018-01-16	CONSULT'EAU	14453	Échantillonnage eau potable - Novembre 2017 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point / Novembre 2017	02-701-20-444	314.25 $	637.49 $
				Échantillonnage eau potable - CC Hollow Glen / Novembre 2017	02-701-20-444	323.24 $	
17243	2018-01-16	CREDDO	2366010	Graphisme du PADD \ Graphisme du PADD	02-470-00-419	323.00 $	323.00 $
17244	2018-01-16	DENCHEM LTD	14860	Propatch high performance cold mix (1 skid of 56 bags) \ Propatch high performance cold mix (1 skid of 56 bags)	02-330-00-625	933.38 $	933.38 $
17245	2018-01-16		DW2017	5 présences au comité des loisirs \ Allocation aux commissaires	02-701-10-192	50.00 $	50.00 $
17246	2018-01-16	Dicom Express	75004397	Envoie de piece \ Fret et messagerie	02-320-00-322	38.83 $	38.83 $
17247	2018-01-16	Douglas Morrison Ltee	5948	Def fluid mélange diesel \ Diesel	02-330-02-631	453.00 $	596.31 $
			5977	epw diesel fuel nozzle \ Diesel	02-330-02-631	143.31 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
17248	2018-01-16	DRL-BEAUDOIN	11271	Lames (été) pour niveleuse \ Lames (été) pour niveleuse	02-320-04-525	738.14 $	738.14 $
17249	2018-01-16	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	23577	Refoulement de la fosse, vidange 16 Apollo \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	373.67 $	373.67 $
17250	2018-01-16		EV2017	3 présences au comité des loisirs 2017 \ Allocation aux commissaires	02-701-10-192	30.00 $	30.00 $
17251	2018-01-16	Entreprises Benoit Gratton inc	6195	Travaux de rapiéçage et pavage d'entrées \ Crédit - Travaux de rapiéçage et pavage d'entrées	02-320-00-521	-905.85 $	40 249.58 $
				Crédit - Travaux de rapiéçage et pavage d'entrées	23-040-10-721	-511.37 $	
				Crédit - Travaux de rapiéçage et pavage d'entrées	23-040-00-721	-43.83 $	
				Travaux de rapiéçage et pavage d'entrées	02-320-00-521	25 860.59 $	
				Travaux de rapiéçage et pavage d'entrées	23-040-10-721	14 598.73 $	
				Travaux de rapiéçage et pavage d'entrées	23-040-00-721	1 251.31 $	
17252	2018-01-16	Equipements Lourds Papineau	77367	Valve \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	101.92 $	101.92 $
17253	2018-01-16	EVOLU-TIC OUTAOUAIS	16948	Destruction document \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	65.54 $	65.54 $
17254	2018-01-16	FASTENAL CANADA LD	QCGAT55850	pièce \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	107.23 $	107.23 $
17255	2018-01-16	Financiere Banque Nationale Inc.	JAN-2018	INTÉRET AU 22 JANVIER \ Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	02-921-00-840	5 455.13 $	5 455.13 $
17256	2018-01-16	Francis Canada Truck Center Inc.	X100178336	Harn fuel , sender \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	95.51 $	851.90 $
			X100178904	Tank Suger plastic \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	262.15 $	
			X100178596	Belt-fan drive \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	223.36 $	
			X100181007	Tank-surge plastic \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	270.88 $	
17257	2018-01-16	ARPENTEUR-GEOMETRE	2017-12-11	Avis de convocation, témoignages juin et decembre 2017 \ Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	02-130-00-411	246.62 $	246.62 $
17258	2018-01-16	Futech Hitech Inc.	FC80012156	Réparation thermopompe, caserne #3 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	65.08 $	65.08 $
17259	2018-01-16	GASCON ÉQUIPEMENTS ENR.	32899	Location toilette sèche LPAFAP - décembre \ Location toilette sèche LPAFAP - 2017	02-701-50-516	172.46 $	172.46 $
17260	2018-01-16	GATINEAU LOPPET	2018	contribution financière 2018 \ Contribution financière 2018	02-701-20-970	5 000.00 $	5 000.00 $
17261	2018-01-16	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	7673	8 tonnes 0 3/4, voie ferrée \ Pierre, concasse, gravier	02-330-00-621	207.96 $	207.96 $
17262	2018-01-16	General Bearing Service	625822	Pièces pour usine eau potable \ Pièces et accessoires autres -	02-412-30-649	54.56 $	54.56 $
17263	2018-01-16	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	DEC17	déneigement chemin d'accès privé station pompage - Saison 17 \ Contrat déneigement - Partie Municipalité	02-330-00-443	836.88 $	1 293.47 $
				Contrat déneigement - Partie propriétaires 30 chemin Church	02-330-00-443	456.59 $	
17264	2018-01-16	H2LAB INC	22560	Échantillonnage du lac Meech - Avis d'ébullition préventif \ Échantillonnage du lac Meech - Avis d'ébullition préventif	02-470-00-453	68.99 $	1 461.57 $
			22561	Trousse d'eau novembre - analyse \ H2O - Analyses de novembre	02-470-00-452	1 392.58 $	
17265	2018-01-16	HACH SALES AND SERVICE CANADA LTD	157203	Plèces et accessoires - EU - EP - FarmPoint \ Farm Point	02-414-20-649	155.48 $	310.36 $

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Livraison	02-412-30-649	6.06 $	
				Livraison	02-414-30-649	6.77 $	
				Livraison	02-414-20-649	22.81 $	
			157299	Plèces et accessoires - EU - EP - FarmPoint \ Usine d'épuration	02-414-30-649	63.93 $	
			157536	Plèces et accessoires - EU - EP - FarmPoint \ Usine de filtration	02-412-30-649	55.31 $	
17266	2018-01-16	HOSKIN SCIENTIFIQUE LTÉE	72308	Capteurs pour YSI 600 XL - H2O Surface \ Capteurs pour YSI 600 XL - H2O Surface	02-470-00-725	2 507.60 $	2 507.60 $
17267	2018-01-16	Hydro-Quebec	714953	Prise d'alimentation d'eau CV - janvier à décembre loyer \ Location autres	02-413-30-519	670.81 $	670.81 $
17268	2018-01-16	Imprimerie Vincent Ltée	158547	Enveloppes #10 avec et sans fenêtres \ Enveloppes	02-130-00-670	769.18 $	769.18 $
17269	2018-01-16	J.B.Mcclelland & Sons Ltd.	828847	Bouchon ponceau \ Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	56.34 $	56.34 $
17270	2018-01-16	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	PF85311	Cab glass, piece chargeur frontal \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	499.35 $	499.35 $
17271	2018-01-16	KONICA MINOLTA BUSINESS	6585569	Location Smart seach, jan à mars 2018 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	342.06 $	342.06 $
17272	2018-01-16	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	9004175968	photocopie DEC 2017, bizhub, mxm503n, 75ppm \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	51.92 $	2 474.39 $
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	45.50 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	76.12 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	1.69 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	14.86 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	7.39 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	7.39 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	39.03 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	189.28 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	224.92 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	74.14 $	
			9004099630	Location photocopier décembre, bizhub, 75ppm, mxm503n \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	79.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	76.97 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	60.76 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	13.33 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-220-00-517	4.15 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-470-00-517	50.39 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-610-00-517	131.88 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-701-10-517	115.53 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	20.73 $	
			9004087105	Location photocopier nov., bizhub, 75ppm, mxm503n \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	58.73 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	55.74 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	64.05 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	5.73 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-220-00-517	10.88 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	5.42 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	5.42 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-470-00-517	36.85 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-610-00-517	155.23 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-701-10-517	175.86 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	54.34 $	
			9004189178	Location photocopieur janvier, bizhub, 75ppm, m503n \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	79.06 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-120-00-517	76.97 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	60.76 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	13.32 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-220-00-517	4.15 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	2.07 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-470-00-517	50.39 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-610-00-517	131.88 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-701-10-517	115.53 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	20.75 $	
17273	2018-01-16	La Maison de la Famille L'Étincelle	2018	Contributibution annuelle \ contribution annuelle	02-701-20-999	3 000.00 $	3 000.00 $
17274	2018-01-16	Laboratoire Micro B	87905	Analyses microbiologique \ Services techniques	02-412-30-444	64.39 $	146.02 $
			87855	Analyses microbiologiques, turbidité \ Services techniques	02-412-30-444	81.63 $	
17275	2018-01-16	LAFARGE CANADA INC.	708216422	56.09 tonnes d'abrasif AB-5 + 2 000 tonnes d'abrasif 0-14 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	644.94 $	16 384.38 $
			708255654	13.82 tonnes d'abrasif AB-5 + 2 000 tonnes d'abrasif 0-14 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	158.91 $	
			708255656	11.57 TO 100-200mm \ Pierre, concasse, gravier	02-330-00-621	237.45 $	
			708255657	12.16 tonnes d'abrasif AB-5 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	139.82 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			708255653	105 tonne MG20B - Service des loisirs et érosion ch. Kingsmere \ 105 tonne MG20B - Service des loisirs, érosion ch. Kingsme	02-330-00-621	653.50 $	
				TPS	54-134-92-000	0.01 $	
			708216420	37.25 tonnes d'abrasif AB-5 + 27.95 tonnes d'abrasif 0-14 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	428.29 $	
				2 000 tonnes 0-14	02-330-00-621	321.36 $	
			708229830	27.69 tonne MG20B - Service des loisirs et érosion ch. Kingsmere \ 105 tonne MG20B - Service des loisirs, érosion ch. Kingsme	02-330-00-621	428.21 $	
				TVQ	54-135-92-000	0.01 $	
			708229829	111.26 tonnes d'abrasif AB-5 + 56.47 tonnes d'abrasif 0-14 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	1 279.21 $	
				2 000 tonnes 0-14	02-330-00-621	649.28 $	
			708216418	139.58 tonnes d'abrasif AB-5 + 55.73 tonnes d'abrasif 0-14 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	1 604.82 $	
				2 000 tonnes 0-14	02-330-00-621	640.78 $	
			708216419	112.63tonnes d'abrasif AB-5 + 70.24tonnes d'abrasif 0-14 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	1 295.02 $	
				2 000 tonnes 0-14	02-330-00-621	807.58 $	
				TPS	54-134-92-000	0.01 $	
			708278153	72.47 tonnes d'abrasif AB-5 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	833.26 $	
			708278155	24.6 tonnes d'abrasif 0-14 \ 2 000 tonnes 0-14	02-330-00-621	282.85 $	
			708278152	27.99 tonne MG20B - Stock Pile \ 200 tonne MG20B - Stock Pile	02-330-00-621	618.23 $	
				TPS	54-134-92-000	-0.01 $	
			708278154	91.26 tonnes d'abrasif 0-14 \ 2 000 tonnes 0-14	02-330-00-621	1 049.32 $	
			708255658	56.68 tonne MG20B - Stock Pile \ 200 tonne MG20B - Stock Pile	02-330-00-621	876.49 $	
			708255655	36.23 tonne MG20B - Stock Pile \ 200 tonne MG20B - Stock Pile	02-330-00-621	560.29 $	
				TPS	54-134-92-000	-0.01 $	
			708237780	166.48 tonnes d'abrasif AB-5 + 83.55 tonnes d'abrasif 0-14 \ 5 000 tonnes AB-5	02-330-00-621	1 914.14 $	
				14-0mm ABRASIF	02-330-00-621	960.62 $	
17276	2018-01-16	Le Droit	2768554	appel d'offres, entretien, voirie \ Publicité et information - journaux et revues	02-390-00-341	152.91 $	305.83 $
				Publicité et information - journaux et revues	02-330-00-341	152.92 $	
17277	2018-01-16	LE GRENIER DES COLLINES	2018	contribution financière 218 \ Contibutions à des organismes - Autres organismes	02-701-20-970	2 500.00 $	2 500.00 $
17278	2018-01-16	Les Entreprises Électrique Marenger	209463	Réparation lumière de rue - Route 105 et Wallace \ Réparation lumière de rue - Route 105 et Wallace	02-340-00-521	237.37 $	237.37 $
17279	2018-01-16	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	312079	2 barils d'ultrasil 110 (208L) - Usine d'épuration \ 2 barils d'ultrasil 110 (208L) - Usine d'épuration	02-414-30-635	3 066.27 $	3 066.27 $
17280	2018-01-16	LIBRAIRIE DU SOLEIL	p1251910	Achat de 75 livres francophones 2017 \ Achat livres francophones 2017	02-702-30-729	1 874.55 $	2 620.63 $
			P1248731	Achat de 7 livres francophones 2017 \ Achat livres francophones 2017	02-702-30-729	680.03 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			P1251912	Achat 2 livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	66.05 $	
17281	2018-01-16	Maisons Chicoine inc	2017-00098	Cautionnement, 5840-69-0385, 40ch. Scott \ Dépôt - Démolition - 300 $	55-136-45-000	300.00 $	300.00 $
17282	2018-01-16	Malmberg Truck Trailer Equipment Ltd	239875	Hose, m.p fitting, install \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	137.70 $	946.70 $
			237894	Piggyback kit \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	155.22 $	
			247171	Convex mirror, cable tie, \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	32.18 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	42.81 $	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	42.81 $	
			246402	m.p. fitting, hose, install \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	407.70 $	
			246094	One Gal. high performance \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	156.68 $	
			246403	crédit retour packing set wiper \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-28.40 $	
17283	2018-01-16	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	483182	materil pour pont sentier \ Bois	02-701-50-624	175.37 $	259.20 $
				Articles de quincaillerie	02-701-50-641	22.98 $	
			484177	Propane pour torche \ Pièces et accessoires autres -	02-412-30-649	60.85 $	
17284	2018-01-16	NOTAIRE	16-111	2 actes notariés pour finaliser la servitude pour ponceaux Notch/Lac Meech \ Honoraires pour les 2 actes notariés	02-320-00-412	1 207.24 $	1 644.68 $
				Déboursé - Frais de publication	02-320-00-412	150.00 $	
				Déboursé - Registre foncier	02-320-00-412	201.21 $	
				frais de déplacement	02-320-00-412	86.23 $	
17285	2018-01-16	Michelin North America (Canada) Inc.	DA0006348176	Pneus d'hiver - CAM#131 \ Pneus d'hiver - CAM#131	23-040-00-724	2 625.02 $	2 625.02 $
17286	2018-01-16	MILL ROAD COMMUNITY SPACE	2018	Contribution financière pour 2018 \ Contribution financière 2018	02-702-90-991	3 000.00 $	3 000.00 $
17287	2018-01-16	MSEI MultiSciences Expertises Inc.	13646	Mandat d'expertise enstructure - Centre Meredith (recours contre Pomerleau) \ Mandat d'expertise structure Centre Meredith (c. Pomerleau)	02-701-27-411	4 087.94 $	4 087.94 $
				Écriture 03-410-00-000 / Mandat d'expertise Centre Meredith	03-410-00-000	-3 555.50 $	
				Écriture 59-110-00-000 / Mandat d'expertise Centre Meredith	59-110-00-000	3 555.50 $	
17288	2018-01-16	Nedco Div. Ent. Ind. Westburne (Wiel) Ltee	9035267	Minuterie pour lumiere \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	36.20 $	36.20 $
17289	2018-01-16	PARAGRAPHE	194269	2 Livres ang subv 2017 \ livres ang subv 2017	02-702-30-729	100.75 $	36.19 $
			194176	retour 2 livres \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-64.56 $	
17290	2018-01-16	PAVAGE COCO	14403469	Travaux d'urgence pluies octobre 17-Ch. Montagne, Hollow Glen, Duguay \ Travaux pluies octobre 17-Ch. Montagne, Hollow Glen, Duguay	23-040-00-721	50 011.40 $	50 011.40 $
17291	2018-01-16	PG SOLUTIONS INC	FO09369	Comptes de taxes 2018 et chèques personnalisés \ (3000) Comptes de taxes 2018 11x17, 6 coupons	02-130-00-670	853.69 $	1 334.29 $
				Chèques personnalisé (2000)	02-130-00-670	480.60 $	
17292	2018-01-16	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	198424	Eclairage avant etro, \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	105.69 $	786.00 $

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			202680	Wheel nut, metal pawl cable \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	133.81 $	
			204276	CAPTEUR SEPARATION \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	52.28 $	
			208344	OIL FILTER FILTER \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	33.59 $	
			216304	Perfect view wiper, standand halogen, sealed beams \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	110.11 $	
			204262	Filtre, cartridge fuel metal, back-up alarm \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	234.36 $	
			204978	Lumiere \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	52.64 $	
			202807	shop supplies \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	63.52 $	
17293	2018-01-16		PL2017	3 présences au comité des loirsirs \ Allocation aux commissaires	02-701-10-192	30.00 $	30.00 $
17294	2018-01-16	Pilon Ltee	1198605	matiaux pour pont loisirs \ Bois	02-701-50-624	227.25 $	227.25 $
17295	2018-01-16	PITNEY BOWES LEASING	3200661079	Location système postal 13/10 au 12/01 \ Systeme postal 2017	02-130-00-517	522.76 $	522.77 $
				tvq	54-135-92-000	0.01 $	
17296	2018-01-16	Pompe Action	PAMPA-FV10612	Achat de 2 kit de révision pour les pompes \ Achat de 2 kit de révision pour les pompes	02-415-30-522	704.02 $	704.02 $
17297	2018-01-16	Purolator inc	436592136	envoie messager \ Fret et messagerie	02-220-00-322	45.42 $	49.86 $
				Fret et messagerie	02-130-00-322	4.44 $	
17298	2018-01-16	Regulvar	33086	Appel de service, CC Hollow Glen \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	270.20 $	781.84 $
			33093	Appel de service Hotel de ville \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	511.64 $	
17299	2018-01-16	Riobec Securite Inc.	231624	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	258.69 $	258.69 $
17300	2018-01-16		RJ2017	5 présences au comité des loisirs \ Allocation aux commissaires	02-701-10-192	50.00 $	50.00 $
17301	2018-01-16	RONA QUINCAILLERIE CHELEA - 7165196 CANADA INC	201026703	Mamelon \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	16.43 $	1 489.18 $
			201026954	pile \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	7.46 $	
			201026995	mamelon \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	5.12 $	
			201026288	cles \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	10.31 $	
			201026283	boulon \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	8.33 $	
			201026264	Bois pour le pont du sentier communautaire \ Bois pour le pont du sentier communautaire	02-701-50-624	993.04 $	
			201019185	Beton pour instalation de paneaux ouevre d'art FP \ Beton pour instalation de paneaux ouevre d'art FP	23-080-00-729	26.53 $	
			201024447	vis \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	10.34 $	
			201025604	Pistolet arrosage \ Petits outils	02-220-00-643	49.75 $	
			201022792	Plinthe chauffante \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	101.12 $	
			201025010	Boyau entree laveuse \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	25.27 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			201025053	vis AA \ Pieces et accessoires - autres	02-701-20-649	14.55 $	
			201025699	adehesif const. \ Pieces et accessoires - autres	02-701-50-649	10.29 $	
			201025720	eponge \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	4.59 $	
			201026333	Ancre macon. \ Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	24.13 $	
			201026326	gant latex \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	22.17 $	
			201026323	boiteille, boulon, chauffe pied, gant rouge \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	25.60 $	
				Articles de quincaillerie	02-390-00-641	8.34 $	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	12.64 $	
			201026080	absorbant huil, \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	15.74 $	
			201026611	vis, agrafes, agrafeuse sur carton \ Bois	02-701-50-624	66.18 $	
			201026646	ecrou secur. \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	7.58 $	
			201027646	pistolet arrosage \ Petits outils	02-220-00-643	23.67 $	
17303	2018-01-16	RPGL AVOCATS BARRISTERS	2312	Frais juridique - travaux de pavage chemin Nordik-DEC \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	1 845.35 $	2 460.26 $
			2314	Frais juridique - Mise en demeure godet \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	614.91 $	
17304	2018-01-16	S.I.M.	70657	Formation nacelle - Équipe de l'entretien \ Formation nacelle - Équipe de l'entretien	02-390-00-454	1 914.65 $	3 062.10 $
				Écriture 03-510-00-000	03-510-00-000	-1 748.33 $	
				Écriture 59-131-00-000	59-131-00-000	1 748.33 $	
				Formation supplémentaire	02-390-00-454	1 147.45 $	
17305	2018-01-16	SERVICES FINANCIERS XEROX CANADA LTÉE	28899	Location photocopieuse TP, janv-fév 2018 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-320-00-517	103.55 $	232.10 $
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-330-00-517	103.55 $	
				Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	02-992-01-899	25.00 $	
17306	2018-01-16	CHELSEA YOUTH CHOIR	dec-2017	Cachet Chorale un Noel Magique a Chelsea \ Chorale un Noel Magique a Chelsea 2017	02-701-20-499	200.00 $	200.00 $
17307	2018-01-16		SR2017	3 présences au comité de loisirs \ Allocation aux commissaires	02-701-10-192	30.00 $	30.00 $
17308	2018-01-16	SOUTHBANK AUTO GLASS	1278	Case 621fxk pour glass \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	149.47 $	149.47 $
17309	2018-01-16	Sport for Life Society	552	Achat de formations en ligne \ Achat de formations en ligne	02-701-20-447	5 250.00 $	5 250.00 $
17310	2018-01-16	Ssq - Groupe Financier	JANV-18	Cotisation assurance groupe janvier 2018 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	105.09 $	11 141.71 $
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	105.11 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	23.53 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	701.06 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	112.40 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	399.39 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	996.83 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 016.53 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	229.60 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 042.86 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	536.69 $	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	246.30 $	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	5 626.32 $	
17311	2018-01-16	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	DEC-17	Cotisation syndicale décembre \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	2 392.84 $	2 392.84 $
17312	2018-01-16	Systeme de Fixation Independant Ltee	3322	Quincaillerie enseignes \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	24.04 $	24.04 $
17313	2018-01-16	TABLE AUTONOME DES AÎNEÉS DES COLLINES	2018	Appui financier 2018 \ Appui financier 2018	02-701-20-970	2 500.00 $	2 500.00 $
17314	2018-01-16	Toromont Cat	90117211195	Pédales ens \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	436.25 $	2 373.59 $
			9090060209-11	Location génératrice mobile pour juillet 2017 \ Location génératrice mobile janvier à mai 2017	23-050-12-721	1 338.80 $	
				Location génératrice mobile janvier à mai 2017	23-050-21-721	377.61 $	
				23-050-12-721	23-050-12-721	172.32 $	
				23-050-21-721	23-050-21-721	48.61 $	
17315	2018-01-16	Vaillant Excavation, 4063538 Canada inc	20116769	Ramassage de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	183.96 $	183.96 $
17316	2018-01-16	VAPOREL EAU PURE	71591	10 caisse bouteille d'eau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	109.50 $	109.50 $
17317	2018-01-16	WOLTERS KLUWER QUEBEC LTEE	2582404	renouvellement juridique municipale 2018 \ Associations et abonnements	02-120-00-494	688.80 $	1 205.40 $
			2582405	Renouvellement code municipal 2018 \ Associations et abonnements	02-120-00-494	516.60 $	
17318	2018-01-16	XEROX CANADA LTEE	F51895181	XEH072770, copie admin 26/11 au 27/12 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	4.91 $	1 362.43 $
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	44.15 $	
				02-130-00-517	58-291-10-000	12.11 $	
				02-160-00-517	58-291-10-000	1.34 $	
			F51872583	BB1493917, copie incendie 03/12 au 26/12 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	29.28 $	
			F51884100	BB1496837, copie garage, 03/12 au 26/12 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-390-00-527	4.73 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	2.37 $	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	2.36 $	
			F51854900	MAC611175, Copie travaux publics, 26/09 au 26/12 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	117.42 $	

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	117.42 $	
			LTR1360731	XMK294359, location biblio dec-janv-fev \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-702-30-517	128.26 $	
				2 MOIS - 702-30-517	58-291-10-000	256.51 $	
			LR2368350	BB1493917, location photocopieur caserne, janv-mars 2018 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-220-00-517	155.21 $	
			LR1362504	XEH072770, location photocopieur admin, janv-mars 2018 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-160-00-517	48.64 $	
				Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	437.72 $	
17319	2018-01-11	CARGILL LTD	2903773841	35.74 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018 \ 700 tonnes de sel saison déneigement 2017-2018	02-330-00-635	3 165.73 $	3 165.73 $
17320	2018-01-11	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Nov-2017	Frais de gestion Novembre \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-63 073.83 $	63 073.83 $
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-3 011.37 $	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-6 009.23 $	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	72 094.43 $	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	63 073.83 $	
17321	2018-01-11	LES CUISINES JBK KITCHENS	17-123	Armoire entreposage, apres changements de bureau \ Armoire entreposage apres changement des bureaux	02-701-10-726	2 069.55 $	2 069.55 $
						306 002.44 $	**306 002.44 $**

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
DEC-17	J.R. BRISSON EQUIP. Ltee.	2017-12-28	Contrat location annuel (année 1 de 3 ans) - Chargeur frontal déc. \ Contrat location annuel chargeur frontal - Nov. et déc.	02-330-00-516	2 526.00 $	2 526.01 $
			TPS	54-134-92-000	0.01 $	
					2 526.01 $	**2 526.01 $**

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	306 002.44 $
Chèques annulés	-2 369.55 $
Débit direct	2 526.01 $
	306 158.90 $

Inclure : þ Chèques annulés þ Chèques þ Traitements de crédit þ Dépôts annulés þ Dépôts þ Débit direct annulé þ Débit direct

Du : 2017-12-21
Au : 2018-01-19

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
REVENUS						
TAXES						
Taxes sur la valeur foncière						
2133402030	(8 127 792)	(8 009 836)	0	(117 956)	(7 972 776)	(7 777 053)
Taxes foncière générale - Location CCN art. 208	(20 640)	(20 640)	0	0	(26 388)	(20 275)
Taxes foncière générale - Location MTQ	(2 391)	(2 391)	0	0	(2 347)	(2 349)
Taxes spéciales pour le service de la dette						
Taxes spéciales dettes - Barrage Hollow Glen (MRC)	(84 763)	(86 047)	0	1 284	(84 987)	(86 067)
Taxes spéciales dettes - Centre Village (ensemble)	(118 170)	(119 386)	0	1 216	0	0
Taxes spéciales dettes - Dettes autres	(2 093 745)	(2 084 058)	0	(9 687)	(2 116 713)	(2 131 005)
Taxes spéciales dettes - Communication 911 (MRC)	(2 942)	(2 683)	0	(259)	0	0
Taxes spéciales activités de fonctionnement						
Taxes fonct. eau potable C.V. - Ensemble	(21 000)	(21 460)	0	460	0	0
Taxes fonct. eaux usées C.V. - Ensemble	(15 120)	(14 758)	0	(362)	0	0
Total 01211 - Taxes sur la valeur foncière	(10 486 563)	(10 361 259)	0	(125 304)	(10 203 211)	(10 016 749)
TAXES SUR UNE AUTRE BASE						
Eau						
Tarification fonct. - Eau potable Centre Village	(186 546)	(183 621)	0	(2 925)	0	0
Traitement des eaux usées						
Tarification fonct. - Assainissement Mill	0	0	0	0	(44 030)	(44 027)
Tarification fonct. - Assainissement Farm Point	(53 628)	(53 609)	0	(19)	(53 329)	(50 613)
Tarification fonct. -Assainissement Centre Village	(158 186)	(146 080)	0	(12 106)	0	0
Autres						
Tarification/vidange des fosses septique	(286 693)	(294 842)	0	8 149	(292 155)	(287 917)
Service de la dette						
Tarification dette - Pavage Patrick-Wright-Vallée	(15 790)	(15 790)	0	0	(15 790)	(15 790)
Tarification dette - Assainissement Mill	(28 473)	(28 659)	0	186	(27 875)	(27 859)
Tarification dette - Assainissement Farm Point	(93 098)	(93 098)	0	0	(92 257)	(89 060)
Tarification dette - Projet Centre Village	(681 100)	(663 989)	0	(17 111)	0	0
Total 01212 - TAXES SUR UNE AUTRE BASE	(1 503 514)	(1 479 688)	0	(23 826)	(525 436)	(515 266)
Total 0121 - TAXES	(11 990 077)	(11 840 947)	0	(149 130)	(10 728 647)	(10 532 015)
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES						
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES						
Compensations pour les terres publiques						
Excedent d'expropriation / MTQ	0	0	0	0	(17 389)	(17 389)

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Santé et services sociaux						
Centres de la petite enfance	(8 490)	(8 888)	0	398	(8 339)	(8 900)
Écoles primaires et secondaires						
Ecoles primaires	(38 107)	(50 916)	0	12 809	(37 432)	(37 717)
Total 01221 - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES	(46 597)	(59 804)	0	13 207	(63 160)	(64 006)
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES						
Taxes sur la valeur foncière						
Commission de la capitale nationale	(947 093)	(950 652)	0	3 559	(941 724)	(922 643)
Bureau de poste	(4 651)	(4 652)	0	1	(4 569)	(4 569)
Societe radio canada	(12 330)	(12 409)	0	79	(12 112)	(12 112)
Taxes, compensations et tarification						
Tarification CCN - eau potable/eaux usées	(5 805)	(13 845)	0	8 040	0	0
Total 01222 - GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	(969 879)	(981 558)	0	11 679	(958 405)	(939 324)
Organismes municipaux						
Taxes, compensations et tarification						
Tarification MRC - eau potable/eaux usées	(6 450)	(11 203)	0	4 753	0	0
Total 01223 - Organismes municipaux	(6 450)	(11 203)	0	4 753	0	0
Total 0122 - COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	(1 022 926)	(1 052 565)	0	29 639	(1 021 565)	(1 003 330)
SERVICES RENDUS						
Services rendus aux organismes municipaux						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Autres						
Recettes / cour municipale	0	0	0	0	(1 000)	0
Application de la loi						
Excédent recettes sur dépenses cour municipale	(295 139)	(270 545)	0	(24 594)	(285 751)	(261 954)
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Sécurité incendie						
Protection contre les incendies	(1 560)	(1 559)	0	(1)	(3 586)	(5 925)
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Services rendus - Voirie chemins	(12 785)	(13 035)	0	250	(12 525)	(12 662)
Services rendus - CSWQ	(54 158)	(52 412)	0	(1 746)	0	0

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Ventes compteurs d'eau	(27 200)	(14 080)	0	(13 120)	(49 049)	(18 960)
Réseaux d'égouts						
Frais raccordement Réseau Farm Point	(1 200)	0	0	(1 200)	(1 000)	0
Total 01231 - Services rendus aux organismes municipaux	(392 042)	(351 631)	0	(40 411)	(352 911)	(299 501)
AUTRES SERVICES RENDUS						
Administration générale						
Certificats de taxes, recherches et phot	(5 000)	(4 857)	0	(143)	(2 500)	(4 109)
Sécurité publique						
Autres serv. rendus - Sécurité publique	(15 400)	(3 529)	0	(11 871)	(15 533)	(21 679)
Réseau routier						
Services rendus-Entretien chemins/ponceaux privés	0	(350)	0	350	0	0
Transport collectif						
Transport - Vente panneaux numériques civiques	(2 750)	(2 732)	0	(18)	(5 500)	(1 485)
Transport - vente enseignes	(291)	(578)	0	287	0	0
Transport autre						
Autres serv. rendus - Transport	0	(33)	0	33	0	0
Hygiène du milieu						
Autres serv. - Tests d'eau	(20 000)	(18 326)	0	(1 674)	(16 171)	(15 202)
Autres serv. rendus - Bacs à recyclage et composte	(475)	(90)	0	(385)	(8 075)	(173)
Autres serv. rendus - Dem. de rens. inst. septique	(1 000)	(350)	0	(650)	(1 000)	(400)
Dépense exécution jugement -installation septique	0	0	0	0	(23 777)	(23 777)
Loisirs et culture						
Autres services rendus - Loisirs et Culture	(286)	0	0	(286)	(391)	(301)
Programmation automne	(1 500)	(652)	0	(848)	(1 800)	(1 140)
Programmation hiver	(1 360)	(459)	0	(901)	(1 360)	(2 024)
Programmation printemps	(1 000)	(849)	0	(151)	(1 800)	0
Programmation été	0	0	0	0	0	(91)
Services rendus - centre Meredith	(887 500)	(878 020)	0	(9 480)	(775 000)	(736 494)
Revenus de location	(1 000)	0	0	(1 000)	(1 000)	0
Location Centre comm.Farm Point	(1 500)	(364)	0	(1 136)	(1 000)	(1 777)
Location Centre comm. Hollow Glen	(2 500)	(1 142)	0	(1 358)	(2 500)	(1 456)
Revenus de location équipements	(500)	0	0	(500)	(500)	0
Bibliothèque - photocopies	0	0	0	0	(20)	0
Total 01234 - AUTRES SERVICES RENDUS	(942 062)	(912 331)	0	(29 731)	(857 927)	(810 108)
Total 0123 - SERVICES RENDUS	(1 334 104)	(1 263 962)	0	(70 142)	(1 210 838)	(1 109 609)

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
IMPOSITION DE DROITS						
Licences et permis						
Licence de chiens	(15 000)	(14 007)	0	(993)	(15 000)	(14 021)
Demandes de modification de zonage	(4 968)	(3 950)	0	(1 018)	(10 388)	(5 400)
Permis de lotissement	(20 000)	(6 500)	0	(13 500)	(16 500)	(11 100)
Permis constr. chemins / ponceaux	(2 700)	(900)	0	(1 800)	(2 100)	(1 500)
Permis de construction	(79 500)	(137 114)	0	57 614	(67 000)	(75 933)
Permis installation septique	(7 000)	(8 350)	0	1 350	(7 000)	(6 800)
Dérogation mineure	(18 000)	(15 050)	0	(2 950)	(18 000)	(17 050)
Certificat d'autorisation	(2 600)	(2 700)	0	100	(4 000)	(2 200)
Permis de branchements	0	0	0	0	(11 000)	0
Droits de mutation immobilière						
Droits de mutation immobilière	(759 457)	(801 843)	0	42 385	(800 000)	(428 072)
Autres droits						
Unions civiles	(400)	(405)	0	5	(400)	(716)
Total 0124 - IMPOSITION DE DROITS	(909 625)	(990 819)	0	81 193	(951 388)	(562 792)
AMENDES ET PÉNALITÉS						
Amendes et pénalités - Taxes	(45 000)	(62 258)	0	17 258	(45 000)	(44 706)
Amendes et pénalités - Hygiène du milieu	(6 160)	0	0	(6 160)	(6 160)	0
Amendes et pénalités - Urbanisme	(10 010)	0	0	(10 010)	(10 010)	(7 400)
Amendes et pénalités - Loisirs et culture	(4 500)	(4 317)	0	(183)	(4 000)	(3 888)
Frais administratifs de recouvrement	(7 491)	(7 936)	0	446	(2 145)	(4 041)
Total 0125 - AMENDES ET PÉNALITÉS	(73 161)	(74 511)	0	1 351	(67 315)	(60 035)
INTÉRÊTS						
Banques et autres institutions						
Intérêts - banques et autres institutions	(50 000)	(1 551)	0	(48 449)	(50 000)	(54 923)
Arriérés de taxes						
Intérêts - arriérés de taxes	(151 396)	(214 153)	0	62 757	(151 396)	(144 289)
Autres intérêts						
Intérêts - autres	0	0	0	0	0	(99)
Total 0126 - INTÉRÊTS	(201 396)	(215 704)	0	14 308	(201 396)	(199 311)
AUTRES REVENUS						
Gain (perte) sur cession d'immobilisation						
(Gain) perte sur cession d'immobilisation	(3 245)	(3 000)	0	(245)	0	(894)
Autres contributions						
Autres contributions	(5 090)	(1 244)	0	(3 846)	(10 992)	(8 392)
Autres contributions Org. - Commandites Loisirs	(500)	(500)	0	0	(500)	(607)

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Contributions des organismes municipaux						
Autres Revenus - Loisirs contributions organismes	(9 878)	(3 430)	0	(6 448)	(18 310)	(19 302)
Autres revenus - autres						
Vente d'articles promotionnels	(200)	(104)	0	(96)	(200)	(53)
Autres revenus - Fond de parc et terrain de jeux	0	0	0	0	(150 000)	(88 195)
Autres revenus - Remboursement assurances	(1 605)	(2 949)	0	1 344	(25 500)	(17 223)
Autres revenus - Don Bibliothèque	(29 244)	(14 632)	0	(14 613)	(21 050)	(19 503)
Autres revenus / Autres	(15 255)	(8 299)	0	(6 956)	(6 393)	(5 564)
Autres Revenus - Loisirs Autres	(24 200)	(1 595)	0	(22 605)	(6 758)	(24 818)
Autres revenus - Dons Fondation Mérédith	(12 301)	0	0	(12 301)	(30 000)	0
Autres revenus- vente métal, ponceaux voirie	(2 500)	(3 559)	0	1 059	(2 500)	(1 580)
Autres revenus - Vente d'équipements et autres	0	0	0	0	0	(3 470)
Ventes tests radon	(5 852)	(4 621)	0	(1 232)	(4 277)	(4 196)
Total 0127 - AUTRES REVENUS	(109 870)	(43 933)	0	(65 939)	(276 480)	(193 797)
TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE						
Administration générale						
Déchets domestiques et assimilés						
Transfert Québec - Matières résiduelles MDDEP	(70 000)	0	0	(70 000)	(70 000)	0
Collecte sélective						
Transfert Québec - Matières résiduelles Recyc QC	(110 000)	0	0	(110 000)	(125 000)	0
Sécurité publique						
Sécurité incendie						
Transfert Québec - Sécurité incendie	(10 000)	(13 001)	0	3 001	(10 000)	0
Autres						
Transfert Canada - Transport réseau routier Autres	(2 000)	(2 000)	0	0	(2 000)	(2 000)
Réseau routier						
Voir 01-381-91-010	0	0	0	0	0	(17 005)
Hygiène du milieu						
Traitement des eaux usées						
Transfert Qué. PEVQ et TIQM Égoût Mill	(116 172)	0	0	(116 172)	(116 172)	0
Transfert Qué. FIRM Farm Point	(113 468)	(10 767)	0	(102 701)	(113 468)	(10 767)
Tansfert Qc. - TECQ 2010-2013 Centre Village	(20 791)	(34 545)	0	13 754	0	(34 545)
Transfert Qc - FCCQ Centre Village	(75 311)	0	0	(75 311)	0	0
Protection de l'environnement						
Transfert Québec - Protection de l'environnement	(20 950)	(7 000)	0	(13 950)	(19 492)	(1 665)
Activités récréatives						
Transfert Qué. SOFIL Meredith (intérêts)	(50 776)	(9 025)	0	(41 751)	(63 535)	(25 451)
Transfert Québec - Activités récréatives	(13 250)	(7 720)	0	(5 530)	(12 020)	(9 120)

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Transfert Canada - Activités récréatives	0	0	0	0	(40 459)	0
Activités culturelles						
Transfert Canada - Loisirs activités culturelles	0	0	0	0	(1 800)	(1 722)
Bibliothèques						
Transfert MCCCF Biblio	(51 992)	0	0	(51 992)	(51 992)	(51 992)
Transfert Québec - bibliothèque	(20 980)	(15 713)	0	(5 267)	(24 380)	(13 791)
Transfert Canada - Bibliothèque	0	0	0	0	(100)	(100)
Autres						
Autres transfert - politique familiale	0	(2 500)	0	2 500	0	0
Voirie municipale						
Transfert Qc - TECQ (int. + capital)	0	(25 351)	0	25 351	0	0
Total 0138 - TRANSFERT RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE	(675 690)	(127 622)	0	(548 068)	(650 418)	(168 158)
Total 01 - REVENUS	(16 316 849)	(15 610 063)	0	(706 788)	(15 108 047)	(13 829 047)
CHARGES						
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Conseil						
Rémunération de base	85 875	77 616	0	8 259	84 865	72 626
Allocation de dépenses	32 952	30 177	0	2 775	31 831	28 459
Allocations de départ	2 708	0	0	2 708	2 708	0
Allocation de transition	6 118	0	0	6 118	6 118	0
Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	10 000	9 307	0	693	11 400	8 642
RRQ - Élus	3 745	2 855	0	890	3 470	2 773
FSS - élus	3 616	3 331	0	285	3 675	3 141
RQAP - élus	922	827	0	95	915	784
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	2 045	1 270	0	775	1 714	1 156
Frais de deplacement du personnel	2 495	2 194	0	301	3 100	3 565
Services de formation	2 650	1 878	0	772	1 703	1 702
Aliments, cafe, eau, etc.	3 790	1 554	0	2 236	3 400	2 305
Fournitures de bureau, imprimés et livres	750	221	0	529	398	398
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	0	0	0	0	45	44
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	48 291	44 264	0	4 027	45 816	41 998
Contibutions à des organismes - Autres organismes	0	0	0	0	5 300	0
Assistance aux indigents	200	63	0	137	200	47
Autres	0	0	0	0	0	63
Communication - Cellulaire	600	515	0	85	600	502
Total 0211 - Conseil	206 757	176 072	0	30 685	207 258	168 205
Greffe et Application de la loi						
Salaire régulier	75 085	62 140	0	12 945	71 125	61 095

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Congés de maladies	845	0	0	845	0	0
Jours de vacances	650	(262)	0	912	0	0
Régimes de retraite - employés	2 713	2 026	0	687	2 093	1 532
RRQ - employés	3 241	2 180	0	1 061	2 427	2 306
Assurance-emploi - employés	1 012	710	0	302	991	954
FSS - employés	4 042	2 764	0	1 278	3 065	2 636
CSST - employés	1 608	899	0	709	1 050	804
RQAP - employés	701	384	0	317	500	391
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	250	71	0	179	1 280	1 280
Déplacement du personnel	573	357	215	1	500	0
Poste	9 355	9 465	0	(110)	0	0
Communication - Téléphonie	1 151	1 109	0	41	1 140	1 079
Journaux et revues	3 500	2 117	0	1 383	3 500	1 526
Honoraires prof. - services juridiques	4 000	3 064	0	936	5 310	4 183
Honoraires prof. autres - Services archives	18 700	15 888	0	2 812	0	0
Services de formation	871	870	0	1	4 945	1 917
Associations et abonnements	5 700	5 683	0	17	4 641	4 624
Autres services	505	480	0	25	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	2 140	2 022	0	118	2 150	2 018
Location autres -Couts d'utilisation / cour munici	1 000	0	0	1 000	1 000	650
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	720	462	0	259	810	602
Aliments, cafe, eau, etc.	400	200	60	140	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	12 655	12 585	0	70	2 360	1 337
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	100	0	0	100	200	0
Salaire régulier- Élections	35 000	30 614	0	4 386	0	0
Autres - Dépenses d'élections	1 000	0	0	1 000	0	0
Autres - remboursement dépenses électorales	5 000	466	0	4 534	0	0
Services techniques autres - Recherches	500	316	0	184	100	94
Total 0212 - Greffe et Application de la loi	193 017	156 610	275	36 132	109 187	89 028
Gestion financière et administrative						
Salaire régulier	452 230	396 162	0	56 068	445 270	386 045
Congés de maladies	6 226	0	0	6 226	1 971	0
Libération syndicale	350	317	0	33	350	296
Régimes de retraite - employés	21 620	18 451	0	3 169	21 170	18 164
RRQ - employés	18 415	16 550	0	1 865	16 962	15 646
Assurance-emploi - employés	6 142	5 447	0	695	6 910	6 392
FSS - employés	19 534	17 663	0	1 871	19 371	16 865
CSST - employés	8 049	6 466	0	1 583	6 315	5 265
RQAP - employés	3 397	2 717	0	680	3 075	2 587
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	13 475	12 685	0	790	10 700	9 025
Frais de deplacement du personnel	524	455	0	69	1 374	332
Frais de poste	15 882	13 793	0	2 089	11 012	10 373
Fret et messagerie	6 319	3 741	0	2 578	3 045	2 902
Communication - Téléphonie	9 206	8 874	0	332	8 820	8 636
Communication - internet	2 040	2 155	50	(166)	2 040	1 990
Publicité et information - journaux et revues	273	0	273	0	0	0
Hon.prof-scientifique et genie/bornage judiciaire	690	687	0	3	2 800	0

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Honoraires prof. - services juridiques	61 733	60 533	0	1 200	34 636	29 095
Honoraires prof. - Compt. et vérification	23 730	23 727	0	3	22 000	19 948
Honoraires prof. - administration et informatique	20 319	15 500	0	4 819	14 386	13 147
Honoraires prof. autres	300	0	0	300	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	4 009	4 009	0	0	3 727	3 727
Serv. tech. ass. - Responsabilité civile générale	26 790	26 790	0	0	25 235	25 235
Services techniques - Test d'eau	70	66	0	4	3 000	2 174
Traitement des données- Paies	9 300	8 011	0	1 289	9 200	8 570
Services de formation	4 800	3 989	0	811	10 420	6 987
Services techniques autres -	2 515	2 511	0	4	3 000	2 350
Cotisations à des associations et abonnements	36 080	34 931	0	1 149	33 200	32 061
Location - Ameublement et équipement de bureau	4 480	3 790	0	690	3 145	2 909
Ent. & rép.-infrastructures	3 716	3 648	0	68	2 440	1 216
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	19 050	14 720	0	4 330	31 145	27 833
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 050	1 740	0	310	4 010	3 165
Aliments, cafe, eau, etc.	2 240	1 645	451	144	2 200	1 532
Pieces et accessoires - autres	499	493	0	6	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	12 370	9 132	212	3 025	8 500	6 183
Electricite	18 310	14 451	0	3 859	17 900	14 773
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	500	378	0	122	500	0
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	978	447	0	531	10 032	8 180
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	141 481	129 690	0	11 791	119 260	109 318
Amortissement des immo. - Administration	113 840	71 645	0	42 196	104 520	90 781
Autres dépenses	50	0	0	50	50	20
Communication - Cellulaire	1 200	1 014	0	186	1 200	1 014
Serv. tech. ass. - Resp. civile complementaire	1 635	1 635	0	0	0	0
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 818	1 818	0	0	1 679	1 679
Serv. tech. assurances Autres - Resp. administrate	8 860	8 850	0	10	8 592	8 592
Services techniques autres - Verification	0	0	0	0	0	12
Total 0213 - Gestion financière et administrative	1 107 095	951 326	986	154 782	1 035 162	905 019
Communications						
Salaire régulier	95 845	78 098	0	17 747	118 890	105 606
Congés de maladies	1 326	0	0	1 326	0	0
Régimes de retraite - employés	3 251	1 966	0	1 285	7 130	6 846
RRQ - employés	7 937	4 136	0	3 801	6 050	5 334
Assurance-emploi - employés	3 107	1 426	0	1 681	2 554	2 272
FSS - employés	7 071	3 491	0	3 580	5 102	4 553
CSST - employés	3 310	1 467	0	1 843	1 850	1 628
RQAP - employés	1 340	618	0	722	925	809
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	3 360	1 410	0	1 950	1 725	1 506
Frais de déplacement du personnel	432	281	0	151	403	20
Frais de poste	2 200	1 934	0	266	4 500	2 680
Fret et messagerie	0	0	0	0	100	0
Communication - Téléphonie	3 452	3 328	0	124	3 420	3 238
Publicité et information - publications	6 950	4 476	0	2 474	1 905	0
Publicité et information - Site Web	250	105	0	145	770	100

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Publicité et information - autres	0	0	0	0	1 200	0
Honoraires prof. - administration et informatique	1 800	1 463	0	337	294	0
Services de formation	0	0	0	0	250	0
Cotisations à des associations et abonnements	2 375	1 412	0	963	1 800	1 899
Autres services	17 800	17 040	759	0	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 044	951	0	93	680	602
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	5 145	2 541	0	2 604	5 550	4 472
Aliments, café, eau, etc.	300	69	0	231	300	180
Fournitures de bureau, imprimés et livres	800	461	0	339	800	792
Biens durables- ameublement, équip. bureau	1 950	1 655	0	296	1 500	16
Amortissement des immo. - Commuication	220	184	0	37	225	202
Communication - Cellulaire	510	462	0	49	300	277
Honoraires professionnes - autres	0	0	0	0	50	43
Services techniques Autres - Traduction	1 000	0	0	1 000	1 350	0
Total 02141 - Communications	172 775	128 974	759	43 044	169 623	143 075
Évaluation						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	373 347	342 232	0	31 115	353 954	324 456
Total 0215 - Évaluation	373 347	342 232	0	31 115	353 954	324 456
Gestion du personnel						
Salaire régulier	13 418	11 379	0	2 039	11 970	10 215
Régimes de retraite - employés	671	569	0	102	650	511
RRQ - employés	275	276	0	(1)	270	260
Assurance-emploi - employés	110	90	0	20	110	102
FSS - employés	580	492	0	88	555	442
CSST - employés	135	128	0	7	145	93
RQAP - employés	60	55	0	5	60	53
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	190	0	0	190	190	186
Publicité et information - journaux et revues	227	0	0	227	1 271	1 271
Honoraires prof. - services juridiques	5 000	773	0	4 227	7 430	7 426
Honoraires prof. - Consultant RH	38 500	35 461	0	3 039	24 296	20 799
Relations de travail - Mutuelle de prévention	12 971	12 971	0	0	6 000	5 652
Réceptions	2 497	2 268	0	228	1 600	0
Cotisations à des associations et abonnements	4 600	4 511	0	89	4 890	4 471
Location - Ameublement et équipement de bureau	360	311	0	49	330	267
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	120	72	0	48	115	96
Fournitures de bureau, imprimés et livres	200	0	0	200	200	0
Biens non durables - Autres équipements divers	703	293	0	411	1 500	0
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	0	0	0	0	1 610	1 601
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	105 253	96 481	0	8 772	92 905	85 162
Salaire régulier - Provision ajustements salariaux	0	0	0	0	65 103	0
Honoraires prof. autres - Évaluation cadres	0	0	0	0	500	0
Associations et abonnements	4 100	4 032	0	68	4 032	4 032
Médicaments et fournitures médicales	670	0	0	670	670	0
Total 0216 - Gestion du personnel	190 640	170 162	0	20 478	226 402	142 639

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Autres						
Baisse valeur fonds UMQ	10 000	0	0	10 000	10 000	0
Réclamations de dommages-intérêts	5 000	0	0	5 000	7 500	7 500
Autres	0	55	0	(55)	0	110
Total 0219 - Autres	15 000	55	0	14 945	17 500	7 610
Total 021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 258 631	1 925 431	2 020	331 181	2 119 086	1 780 032
SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Police						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	1 921 462	1 761 342	0	160 120	1 883 205	1 726 274
Total 0221 - Police	1 921 462	1 761 342	0	160 120	1 883 205	1 726 274
Sécurité incendie						
Salaire régulier - employes temps plein	150 153	135 715	0	14 438	147 810	127 958
Congés de maladies	647	0	0	647	0	0
Jours de vacances	10 000	10 046	0	(46)	8 650	7 378
Régimes de retraite - employés	7 508	6 786	0	722	7 440	6 445
RRQ - employés	13 712	11 445	0	2 267	14 036	11 892
Assurance-emploi - employés	6 176	5 715	0	461	7 420	7 057
FSS - employés	14 494	13 277	0	1 217	15 390	13 278
CSST - employés	5 840	5 319	0	521	4 905	4 623
RQAP - employés	2 836	2 597	0	239	3 080	2 685
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	5 195	4 768	0	427	4 710	4 310
Autres avantages sociaux	0	0	0	0	1 850	0
Frais de deplacement du personnel	875	722	0	153	1 204	972
Frais de poste	590	0	0	590	200	0
Fret et messagerie	500	348	31	121	500	317
Communication - Téléphonie	6 780	6 697	0	83	6 660	6 465
Communication - internet	510	144	0	366	510	310
Publicité et information - autres	510	486	0	24	600	587
Honoraires prof. - services juridiques	0	0	0	0	0	1 588
Honoraires prof. - administration et informatique	650	75	0	575	1 698	1 652
Serv. tech. assurances - Incendie	4 732	4 732	0	0	4 402	4 402
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	5 406	5 406	0	0	5 213	5 213
Serv. tech. ass. autres	1 876	1 876	0	0	1 876	1 876
Services technique	40	0	0	40	9 320	6 320
Enlèvement de la neige	0	0	0	0	930	0
Égouts	2 781	2 781	0	0	242	0
Services de formation	33 845	27 710	0	6 135	25 988	21 071
Immatriculation des véhicules	5 800	6 098	0	(298)	6 050	6 047
Receptions	1 950	1 655	0	295	1 675	1 407
Cotisations à des associations et abonnements	4 800	4 092	0	708	1 690	1 387
Location bâtiments	480	240	0	240	480	240
Location - Véhicules	134 500	123 086	0	11 414	136 505	124 344
Location - Machineries, outillage et équipement	2 580	2 475	0	105	0	0

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Location - Ameublement et équipement de bureau	640	609	0	31	600	465
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	20 513	12 520	966	7 027	14 449	12 846
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	17 905	10 155	0	7 750	30 703	27 779
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	660	457	0	203	670	562
Aliments, cafe, eau, etc.	5 850	3 574	0	2 276	5 100	4 761
Bois	800	670	0	130	1 200	97
Huile à chauffage	2 280	1 813	0	467	1 980	1 301
Articles de quincaillerie	1 000	961	0	39	1 150	1 139
Petits outils	1 000	414	0	586	850	321
Pièces et accessoires autres	911	916	0	(4)	520	180
Vetements, chaussures et accessoires	17 975	8 146	7 862	1 966	5 960	4 368
Articles de nettoyage	1 100	1 080	0	20	400	356
Articles ménagers et articles de cuisine	400	0	0	400	300	111
Fournitures de bureau, imprimés et livres	3 880	3 832	0	48	2 000	1 733
Médicaments et fournitures médicales	655	391	0	264	500	321
Electricite	19 610	12 865	2 105	4 640	19 550	15 385
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	660	651	0	9	620	613
Biens non durables - Autres équipements divers	1 900	1 486	283	131	4 530	3 904
Immob. / machineries, outillage & équip	19 990	10 746	6 045	3 200	6 560	6 448
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 000	0	882	118	500	177
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	39 534	36 245	0	3 289	42 130	34 496
Contribution - Don	500	500	0	0	500	500
Amortissement des immo. - Sécurité incendie	152 066	115 396	0	36 671	149 835	130 133
Salaire régulier - Pompier volontaire	232 800	204 758	0	28 042	251 350	222 750
Communication - Cellulaire	11 160	6 475	52	4 632	5 460	4 892
Communication autres - pagettes, radio, etc.	9 710	9 297	0	413	16 193	14 147
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	2 073	2 073	0	0	1 671	1 671
Autres services - Autres	0	0	0	0	3 760	3 386
Ent. et réparation véhicules	18 232	14 983	2 583	666	11 507	5 414
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	2 000	443	0	1 557	0	0
Essence	5 260	4 732	0	528	5 155	3 929
Entretien et réparation - Véhicules pneus	0	0	0	0	1 093	894
Diesel	14 450	11 557	0	2 893	9 659	9 166
Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	6 725	6 228	0	497	3 000	2 945
Services tech. Autres - Vérification, recherche	520	492	0	28	675	470
Total 0222 - Sécurité incendie	1 039 525	868 756	20 809	149 961	1 021 164	887 484
Sécurité civile						
Cotisations à des associations et abonnements	1 127	94	0	1 033	1 126	1 126
Amortissement des immo. - Sécurité Publique	16 425	15 631	0	795	28 325	15 057
Total 0223 - Sécurité civile	17 552	15 725	0	1 828	29 451	16 183
Sécurité publique - Autres						
Pieces et accessoires - autres	134	134	0	0	0	0
Services techniques Autres - SPCA	28 750	25 700	0	3 050	28 310	25 205
Total 0229 - Sécurité publique - Autres	28 884	25 834	0	3 050	28 310	25 205

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Total 022 - SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 007 423	2 671 657	20 809	314 959	2 962 130	2 655 146
TRANSPORT						
Voirie municipale						
Salaire régulier	481 893	461 459	0	20 434	406 537	393 621
Heures suppl.	15 920	17 233	0	(1 313)	10 790	10 790
Congés de maladies - employés	3 390	114	0	3 276	3 616	0
Jours de vacances	6 315	5 775	0	540	2 420	2 340
Régimes de retraite - employés	17 295	16 283	0	1 012	13 422	13 053
RRQ - employés	23 620	22 127	0	1 493	18 596	18 056
Assurance-emploi - employés	7 925	7 465	0	460	7 827	7 515
FSS - employés	21 300	21 043	0	257	17 821	17 255
CSST - employés	8 890	8 649	0	241	6 280	6 034
RQAP - employés	4 015	3 783	0	232	3 082	2 979
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	11 940	12 120	0	(180)	11 160	11 159
Frais de deplacement du personnel	250	214	0	36	140	138
Fret et messagerie	500	401	0	99	20	12
Communication - Téléphonie	4 363	4 137	101	124	4 200	4 045
Publicité et information - journaux et revues	295	295	0	0	555	555
Honoraires prof. - scientifiques et génie	14 145	5 108	0	9 037	6 840	3 990
Honoraires prof. - services juridiques	7 274	5 365	0	1 909	9 025	8 833
Honoraires prof. - administration et informatique	504	504	0	0	1 749	0
Serv. tech. assurances - Incendie	1 777	1 777	0	0	1 657	1 657
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 365	3 065	0	300	2 935	2 508
Services de formation	5 326	1 326	0	4 000	3 828	2 262
Immatriculation des véhicules	7 602	7 602	0	0	7 338	6 724
Cotisations à des associations et abonnements	3 225	2 556	0	669	2 126	2 112
Autres services - Services d'agence	126	126	0	0	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	34 333	30 060	3 990	283	12 480	12 480
Location - Ameublement et équipement de bureau	750	730	0	20	750	729
Entr. & rép - infrastructures	101 350	74 635	2 849	23 866	108 542	65 442
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	12 707	8 919	0	3 788	9 891	7 245
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	380	380	0	0	1 929	1 929
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	770	389	0	381	700	505
Aliments, cafe, eau, etc.	1 700	1 530	0	170	1 558	1 369
Pierre, concasse, gravier	18 500	15 253	0	3 247	15 394	8 102
Bois	95	92	0	3	30	8
Asphalte	20 352	20 352	0	0	27 000	5 583
Huile, graisse	2 538	2 538	0	0	2 096	2 096
Produits chimiques	47 848	47 848	0	0	52 309	52 309
Articles de quincaillerie	1 746	1 342	0	404	1 464	987
Petits outils	2 800	2 385	0	415	2 800	2 877
Pieces et accessoires - autres	5 406	5 369	0	36	4 226	4 226
Vetements, chaussures et accessoires	3 751	3 751	0	0	3 378	3 378
Articles de nettoyage	305	305	0	0	490	489
Articles ménagers et articles de cuisine	135	135	0	0	150	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 400	619	0	781	636	666

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Médicaments et fournitures médicales	176	176	0	0	150	69
Electricite	12 280	11 607	1 893	(1 220)	13 300	12 654
Biens non durables - Autres	386	386	0	0	0	0
Biens durables - machineries, outillage & équip	6 384	3 127	0	3 257	8 325	8 325
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	0	0	0	0	171	171
Amortissement des immo. - Voirie	1 154 867	1 078 986	0	75 881	901 810	1 002 956
Autres	286	286	0	0	0	0
Communication - Cellulaire	2 720	2 399	0	320	2 300	2 275
Communication autres - pagettes, radio, etc.	3 810	3 758	0	52	4 096	3 780
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	6 030	6 030	0	0	4 664	4 664
Autres services - Trappages	1 500	0	0	1 500	550	260
Ent. et réparation véhicules	14 347	13 502	0	845	12 937	9 937
Essence	6 490	5 321	0	1 169	6 364	4 820
Oxygène, propane, acétylène.	1 740	1 574	0	166	850	850
Pièces et accessoires autres - Glissières sécurité	10 916	0	0	10 916	20 442	7 854
Biens durables - Infrastructures (CSWQ)	54 158	52 491	0	1 667	0	0
Entretien et réparation véhicules - Pneus	6 934	5 648	0	1 286	7 325	1 450
Diesel	50 630	41 108	0	9 522	37 872	36 865
Pièces et accessoires autres - Ponceaux	15 398	15 383	0	15	7 132	7 132
Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	28 816	26 996	498	1 322	12 269	11 851
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	2 119	2 119	0	0	1 184	1 010
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	5 121	4 350	0	771	4 800	4 794
Services techniques autres - Verification	1 756	1 756	0	0	168	153
Services techniques Autres - Émondages	10 975	5 569	0	5 407	4 150	3 177
Total 0232 - Voirie municipale	2 305 960	2 107 731	9 331	188 896	1 838 646	1 811 105
Enlèvement de la neige						
Salaire régulier	392 617	303 876	0	88 740	401 198	297 239
Heures suppl.	66 290	55 627	0	10 663	38 000	21 852
Congés de maladies - employés	3 162	0	0	3 162	3 616	0
Jours de vacances	3 950	3 568	0	382	1 100	252
Régimes de retraite - employés	16 670	12 700	0	3 970	17 100	13 139
RRQ - employés	23 472	18 250	0	5 222	21 523	16 852
Assurance-emploi - employés	8 330	6 175	0	2 155	8 895	7 052
FSS - employés	19 894	15 695	0	4 199	18 791	13 998
CSST - employés	8 450	6 525	0	1 925	6 745	4 939
RQAP - employés	3 625	2 708	0	917	3 456	2 444
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	12 855	10 320	0	2 535	11 400	9 396
Frais de deplacement du personnel	37	37	0	0	215	203
Fret et messagerie	100	79	0	21	25	25
Communication - Téléphonie	4 314	4 089	101	124	4 200	4 045
Publicité et information - journaux et revues	140	0	0	140	756	756
Honoraires prof. - services juridiques	10 223	7 579	0	2 643	1 440	1 436
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	3 365	3 065	0	300	2 935	2 508
Enlèvement de la neige	333 721	236 580	5 153	91 987	518 916	325 651
Immatriculation des véhicules	7 879	7 490	0	389	7 198	6 580
Location - Machineries, outillage et équipement	37 972	28 266	0	9 706	16 825	15 004
Location - Ameublement et équipement de bureau	750	730	0	20	750	729

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	770	389	0	381	700	504
Aliments, boissons	5 500	4 013	0	1 487	3 663	3 058
Pierre, concasse, gravier	107 182	75 664	7 702	23 815	66 779	71 662
Asphalte	22 000	19 425	0	2 575	11 872	11 224
Huile, graisse	1 734	1 734	0	0	1 917	1 754
Lubrifiants	600	0	0	600	505	505
Produits chimiques	167 000	126 846	0	40 154	154 650	126 282
Pieces et accessoires - autres	6 500	3 461	0	3 040	8 318	6 789
Vetements, chaussures et accessoires	4 500	4 495	0	5	4 530	4 491
Fournitures de bureau, imprimés et livres	150	0	0	150	1 105	319
Amortissement des immo. - Enlèvement neige	126 840	106 744	0	20 096	107 675	108 989
Communication - Cellulaire	2 720	1 773	0	947	2 600	2 012
Communication autres - pagettes, radio, etc.	3 880	3 689	0	191	3 880	3 444
Ent. et réparation véhicules	10 017	7 982	0	2 035	13 073	6 516
Essence	8 280	6 808	0	1 472	8 116	7 141
Oxygène, propane, acétylène.	17 497	15 470	0	2 027	15 420	13 122
Ent. et réparation véhicules - Pneus	16 800	6 559	0	10 241	5 800	2 636
Diesel	60 000	52 601	0	7 399	48 956	45 461
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	15 700	12 986	0	2 714	22 546	17 469
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	2 119	2 119	0	0	1 184	1 010
Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	9 884	9 884	0	1	6 184	6 184
Total 0233 - Enlèvement de la neige	1 547 489	1 186 001	12 956	348 530	1 574 557	1 184 672
Éclairage des rues						
Ent. & rép. - reseau d'eclairage	16 000	2 356	0	13 644	8 190	3 049
Electricite	17 120	14 175	490	2 456	17 150	15 430
Amortissement des immo. - Éclairage des rues	3 971	287	0	3 684	3 975	3 639
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 678	1 678	0	0	1 296	1 296
Total 0234 - Éclairage des rues	38 769	18 496	490	19 784	30 611	23 414
Circulation et stationnement						
Heures suppl.	2 000	2 000	0	0	2 000	2 000
Jours de vacances	80	80	0	0	80	80
RRQ - employés	113	113	0	0	110	110
Assurance-emploi - employés	50	50	0	0	50	50
FSS - employés	90	90	0	0	90	90
CSST - employés	40	40	0	0	50	50
RQAP - employés	20	20	0	0	20	20
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	4 940	0	0	4 940	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	1 011	0	0	1 011	0	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	700	0	0	700	672	672
Pièces et accessoires autres -	23 583	9 764	984	12 835	17 747	17 642
Vêtements, chaussures et accessoires	352	352	0	0	552	552
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	5 060	5 001	0	59	0	0
Biens durables autres	1 741	0	0	1 741	2 184	2 184
Total 0235 - Circulation et stationnement	39 780	17 510	984	21 286	23 555	23 450

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Transport en commun						
Location - Terrains	2 000	2 000	0	0	2 000	2 000
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	19 841	18 183	0	1 658	15 757	14 443
Contibutions à des organismes -TransColline	121 364	121 364	0	0	40 400	40 400
Total 02370 - Transport en commun	143 205	141 547	0	1 658	58 157	56 843
Service de l'entretien						
Salaire régulier	368 165	311 483	0	56 681	400 700	357 747
Heures suppll	10 750	9 113	0	1 637	13 800	10 712
Primes	7 500	7 500	0	0	0	0
Congés de maladies - employés	3 400	0	0	3 400	2 071	0
Jours de vacances	3 240	2 681	0	559	1 055	840
Régimes de retraite - employés	13 025	11 192	0	1 833	14 350	12 272
RRQ - employés	18 670	15 988	0	2 682	16 370	14 653
Assurance-emploi - employés	6 015	5 448	0	567	6 970	6 109
FSS - employés	17 440	14 174	0	3 266	14 885	12 852
CSST - employés	7 680	5 953	0	1 727	5 368	4 597
RQAP - employés	3 275	2 359	0	916	2 625	2 225
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	15 375	10 834	0	4 541	12 231	10 622
Frais de deplacement du personnel	296	111	0	185	808	562
Fret et messagerie	235	125	0	110	130	0
Communication - Téléphonie	1 151	1 109	0	41	1 140	1 079
Publicité et information - journaux et revues	790	0	0	790	247	31
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	1 972	1 972	0	0	2 415	1 902
Égouts	1 050	231	0	819	963	734
Services de formation	3 942	546	0	3 396	4 029	1 200
Immatriculation des véhicules	3 805	2 766	0	1 039	2 905	2 827
Autres services - Services d'agence	9 980	9 980	0	0	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	5 870	4 190
Location - Ameublement et équipement de bureau	290	283	0	7	290	283
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	1 104	1 034	24	46	914	776
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	1 000	276	0	724	1 000	830
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	100	17	0	83	100	23
Aliments, cafe, eau, etc.	2 055	1 508	0	547	2 115	1 652
Bois	90	12	0	78	70	68
Huile, graisse	400	201	0	199	121	121
Articles de quincaillerie	200	174	0	26	1 584	307
Petits outils	2 050	2 015	0	35	2 935	2 763
Pieces et accessoires - autres	1 700	1 401	0	299	1 500	1 375
Vetements, chaussures et accessoires	7 995	7 422	0	573	5 960	5 751
Articles de nettoyage	6 000	5 501	0	499	7 700	7 294
Fournitures de bureau, imprimés et livres	300	223	0	77	544	492
Médicaments et fournitures médicales	180	180	0	0	76	0
Electricite	1 960	1 607	254	99	2 150	1 580
Biens durables - machineries, outillage & équip	4 777	4 756	0	21	8 377	8 377
Biens durables- ameublement, équip. bureau	375	281	0	94	0	0
Autres	0	0	0	0	2 500	2 500

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Communication - Cellulaire	3 350	3 049	0	301	3 675	3 288
Ent. et réparation véhicules	3 793	2 226	0	1 567	2 285	1 803
Essence	17 720	14 593	0	3 127	17 364	13 058
Ent. et réparation véhicules - Pneus	1 777	1 677	0	100	1 400	1 245
Diesel	2 850	2 610	0	240	2 474	2 348
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	7 163	6 444	0	719	3 932	3 155
Serv. tech. ass. autres - Équipements entrepreneur	863	468	0	395	505	505
Services techniques autres - Vérification dossier	120	72	0	48	120	71
Total 0239 - Service de l'entretien	565 968	471 595	278	94 093	578 623	504 819
Total 023 - TRANSPORT	4 641 171	3 942 880	24 039	674 247	4 104 149	3 604 303
HYGIÈNE DU MILIEU						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable						
Salaire régulier	3 050	1 626	0	1 424	2 960	699
Jours de vacances	522	65	0	457	151	28
RRQ - employés	733	73	0	660	210	37
Assurance-emploi - employés	290	30	0	260	85	16
FSS - employés	580	72	0	508	170	32
CSST - employés	250	30	0	220	80	12
RQAP - employés	105	13	0	92	30	6
Communication - Téléphonie	2 820	2 661	0	159	2 790	2 284
Communication - internet	2 550	2 337	0	213	2 270	2 065
Publicité et information - journaux et revues	153	145	0	8	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2 545	2 545	0	0	5 600	0
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	0	0	10 000	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	5 156	5 156	0	0	4 393	1 218
Services techniques	52 557	30 272	287	21 997	21 251	15 785
Associations et abonnements	2 565	2 505	0	60	56	56
Autres services	0	0	0	0	2 445	2 445
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	15 419	7 923	0	7 496	432	0
Produits chimiques	3 497	3 497	0	0	4 074	4 074
Pièces et accessoires autres -	1 000	834	0	166	1 810	1 810
Articles de nettoyage	227	0	0	227	0	0
Articles ménagers et articles de cuisine	0	0	0	0	85	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	0	0	0	0	75	49
Électricité	31 470	26 981	0	4 489	23 080	17 221
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	37 581	17 098	11 465	9 018	50 549	32 816
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	149 213	128 916	0	20 296	0	32 888
Total 02412 - Approvisionnement et traitement de l'eau potable	322 283	232 779	11 752	77 750	122 596	113 541
Réseau de distribution de l'eau potable						
Communication - Téléphonie	900	900	0	0	930	903
Communication - internet	1 340	1 226	0	114	1 100	976
Serv. tech. assurances - Incendie	1 294	1 294	0	0	188	188
Services de formation	2 625	0	0	2 625	0	0

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Associations et abonnements	60	0	0	60	56	56
Location autres	600	600	0	0	920	920
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	6 191	91	0	6 100	0	0
Petits outils	0	0	0	0	707	707
Pièces et accessoires autres -	0	0	0	0	567	0
Électricité	9 400	9 117	0	283	4 100	5 536
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	105 123	80 770	0	24 353	0	20 605
Total 02413 - Réseau de distribution de l'eau potable	127 533	93 998	0	33 535	8 568	29 891
Traitement des eaux usées						
Secteur Mills						
Salaire régulier	791	678	0	113	7 600	7 600
Régimes de retraite - employés	25	0	0	25	380	380
RRQ - employés	30	34	0	(4)	280	280
Assurance-emploi - employés	12	12	0	0	30	30
FSS - employés	23	14	0	9	330	330
CSST - employés	10	12	0	(2)	140	140
RQAP - employés	5	2	0	3	70	70
Communication - Téléphonie	0	(20)	0	20	920	837
Serv. tech. assurances - Incendie	0	0	0	0	964	964
Services techniques - Test d'eau	0	0	0	0	6 717	4 963
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0	0	0	0	620	620
Produits chimiques	0	0	0	0	250	0
Électricité	0	0	0	0	2 050	1 218
Amortissement des immo. - Traitement eaux uséeMill	17 290	0	0	17 290	17 290	15 849
Total 024141 - Secteur Mills	18 186	732	0	17 454	37 641	33 281
Secteur Farm Point						
Salaire régulier	1 993	1 710	0	283	0	0
Régimes de retraite - employés	65	0	0	65	0	0
RRQ - employés	76	84	0	(8)	0	0
Assurance-emploi - employés	30	14	0	16	0	0
FSS - employés	57	34	0	23	0	0
CSST - employés	26	29	0	(3)	0	0
RQAP - employés	11	6	0	5	0	0
Frais de deplacement du personnel	0	0	0	0	75	0
Communication - Téléphonie	960	900	56	4	960	835
Publicité et information - journaux et revues	153	141	0	13	0	0
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	5 410	0	4 590	21 600	16 598
Serv. tech. assurances - Incendie	1 684	1 684	0	0	1 569	1 569
Services techniques - Test d'eau	10 233	4 952	0	5 281	8 352	5 575
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	430	396	0	34	902	458
Pièces et accessoires autres	260	0	51	209	260	103
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	0	0
Électricité	4 790	4 042	0	748	4 900	3 931
Amortissement des immo. - Traitement eaux	127 343	106 119	0	21 224	127 345	116 731

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
usées FP						
Total 024142 - Secteur Farm Point	158 211	125 521	107	32 584	165 963	145 800
Secteur Centre Village						
Salaire régulier	6 801	4 929	0	1 872	2 960	699
Jours de vacances	502	65	0	437	151	28
Régimes de retraite - employés	135	0	0	135	0	0
RRQ - employés	856	240	0	616	210	35
Assurance-emploi - employés	340	89	0	251	85	15
FSS - employés	670	213	0	457	170	30
CSST - employés	290	89	0	201	80	11
RQAP - employés	122	38	0	84	30	5
Communication - Téléphonie	1 020	963	0	57	930	927
Journaux et revues	153	141	0	13	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2 545	2 545	0	0	5 600	0
Honoraires prof. - services juridiques	10 000	0	0	10 000	0	0
Serv. tech. assurances - Incendie	3 317	3 317	0	0	5 250	791
Services techniques	52 327	26 440	1 615	24 273	21 251	14 531
Autres services	0	0	0	0	2 445	2 445
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	3 476	202	2 075	1 199	432	0
Produits chimiques	20 708	17 717	0	2 991	4 764	4 762
Pièces et accessoires autres -	281	185	0	96	1 137	1 185
Articles de nettoyage	300	0	0	300	0	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	75	49
Électricité	40 365	35 544	0	4 821	23 350	14 625
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	1 045	1 045
Amortissement des immo. - Traitement eaux usées CV	114 904	97 338	0	17 565	0	24 832
Total 024143 - Secteur Centre Village	259 212	190 055	3 690	65 468	69 965	66 015
Total 02414 - Traitement des eaux usées	435 609	316 308	3 797	115 506	273 569	245 096
Réseaux d'égout						
Secteur Mills						
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	0	0	0	0	315	315
Serv. tech. assurances - Incendie	0	0	0	0	318	318
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0	0	0	0	1 898	1 897
Vêtements, chaussures et accessoires	0	0	0	0	80	0
Électricité	0	0	0	0	490	400
Amortissement des immo. - Reseaux égout Mill	31 855	26 545	0	5 310	31 855	29 199
Total 024151 - Secteur Mills	31 855	26 545	0	5 310	34 956	32 129
Secteur Farm Point						
Fret et messagerie	30	0	0	30	30	0
Communication - Téléphonie	1 992	1 802	114	77	1 920	1 825
Honoraires prof. - Programmation, contrôle procédé	1 249	1 249	0	0	1 044	0

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Serv. tech. assurances - Incendie	683	683	0	0	910	637
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	4 366	1 239	0	3 127	9 000	6 828
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	600	0	0	600	0	0
Pièces et accessoires - Autres	57	57	0	0	258	258
Vêtements, chaussures et accessoires	153	151	0	2	200	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	56	55
Électricité	1 370	1 014	0	356	1 150	913
Amortissement des immo. - Reseaux égout FP	2 645	2 205	0	440	2 650	2 426
Services techniques autres - Certification	0	0	0	0	200	0
Total 024152 - Secteur Farm Point	13 245	8 400	114	4 732	17 418	12 942
Secteur Centre Village						
Communication - Téléphonie	1 920	1 799	0	121	930	1 428
Serv. tech. assurances - Incendie	703	703	0	0	102	102
Location - Machineries, outillage et équipement	331	0	0	331	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	27 130	21 214	814	5 103	0	0
Pièces et accessoires autres	0	0	0	0	1 203	1 202
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	0	0
Électricité	2 350	807	705	838	3 600	1 320
Amortissement des immo. - Reseaux égout CV	153 763	79 243	0	74 520	0	20 216
Total 024153 - Secteur Centre Village	186 297	103 766	1 519	81 013	5 835	24 268
Total 02415 - Réseaux d'égout	231 397	138 711	1 633	91 055	58 209	69 339
Matières résiduelles						
Déchets domestiques						
Cueillette et transport						
Publicité et information - journaux et revues	754	0	0	754	699	0
Contrat de cueillette/déchets domestique	156 200	142 081	0	14 119	159 242	145 396
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	163 175	149 578	0	13 597	179 031	163 578
Élimination						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	133 507	122 386	0	11 121	146 480	133 842
Quote-part site Cook, Gatineau	5 000	0	0	5 000	5 500	0
Total 02451 - Déchets domestiques	458 636	414 045	0	44 591	490 952	442 816
Matières recyclables						
Collecte et transport						
Publicité et information - journaux et revues	754	0	0	754	699	0
Contrat de cueillette/mat. recyclables	151 568	138 468	0	13 100	143 320	130 859
Biens durables - machinerie, outillage & équip	9 375	100	0	9 275	9 725	8 584
Amortissement des immo.- Matières résiduelles	1 558	748	0	810	1 560	1 428
Matières résiduelles- Gros meubles etc.	16 860	15 383	0	1 477	16 620	14 537
Total 02452 - Matières recyclables	180 115	154 699	0	25 416	171 924	155 408

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Matériaux secs						
Disposition de matériaux secs	5 000	2 841	0	2 159	2 180	1 503
Total 02453 - Matériaux secs	5 000	2 841	0	2 159	2 180	1 503
Total 0245 - Matières résiduelles	643 751	571 585	0	72 166	665 056	599 727
Cours d'eau						
Communication - Téléphonie	600	462	95	43	660	539
Droit annuel - barrages	250	230	0	20	250	227
Autres services - barrages	500	0	0	500	268	268
Location - Machineries, outillage et équipement	100	0	0	100	300	0
Pièces et accessoires autres	227	227	0	0	3 825	3 916
Fournitures de bureau, imprimés et livres	100	0	0	100	353	310
Électricité	890	494	0	396	1 000	503
Biens durables autres -	0	0	0	0	493	493
Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	84 763	84 763	0	0	84 730	84 730
Total 02460 - Cours d'eau	87 430	86 176	95	1 159	91 879	90 986
Protection de l'environnement						
Salaire régulier	59 905	55 939	0	3 966	63 511	54 472
Congés de maladies	680	0	0	680	0	0
Jours de vacances	460	463	0	(3)	575	342
Allocation aux commissaires	300	0	0	300	180	0
Régimes de retraite - employés	678	677	0	1	1 650	1 332
RRQ - employés	3 123	2 844	0	279	3 318	2 826
Assurance-emploi - employés	1 090	1 021	0	69	1 414	1 193
FSS - employés	2 739	2 436	0	303	2 833	2 450
CSST - employés	1 099	1 022	0	77	1 016	872
RQAP - employés	360	432	0	(72)	513	430
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	2 941	2 721	0	220	1 670	1 331
Frais de déplacement du personnel	500	178	0	322	450	435
Frais de poste	1 800	96	0	1 704	1 417	0
Fret et messagerie	100	6	0	94	0	0
Communication - Téléphonie	2 301	2 218	0	83	2 220	2 159
Publicité et information - publications	4 000	2 521	0	1 479	823	0
Honoraires prof. - scientifiques et génie	826	135	0	691	4 840	4 329
Honoraires prof. - services juridiques	0	168	0	(168)	2 241	1 934
Honoraires prof. autres	20 950	19 741	0	1 209	20 250	6 299
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	395	395	0	0	380	380
Traitement des données	36 510	32 056	90	4 364	30 685	20 477
Serv. tech. - services scientifiques et de génie	22 275	14 054	0	8 221	14 240	8 390
Services de formation	978	489	0	489	800	649
Immatriculation des véhicules	300	300	0	0	300	297
Cotisations à des associations et abonnements	150	136	0	14	136	136
Location - Ameublement et équipement de bureau	600	506	0	94	570	502
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	660	402	0	258	570	546
Aliments, boissons	122	0	0	122	300	45

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Articles de quincaillerie	500	435	0	65	1 000	191
Vêtements, chaussures et accessoires	300	171	0	130	150	130
Fournitures de bureau, imprimés et livres	500	162	0	338	500	247
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	10	9
Biens non durables - Autres équipements divers	0	0	0	0	1 610	0
Tests de radon	5 852	5 740	0	112	4 277	4 277
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	3 000	242	0	2 758	820	152
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	16 574	15 191	0	1 383	33 598	30 800
Amortissement des immo. - Environnement	3 876	3 230	0	646	3 880	3 553
Dépenses exécution jugement-inst.septique	0	0	0	0	23 777	0
Ent. et réparation véhicules	520	193	0	327	520	283
Essence	400	262	0	138	391	218
Total 02470 - Protection de l'environnement	197 414	166 582	90	30 743	227 435	151 686
Vidange des fosses septiques						
Salaire régulier	47 768	40 530	0	7 238	33 240	33 238
Jours de vacances	810	529	0	281	810	0
Régimes de retraite - employés	3 137	1 221	0	1 916	910	630
RRQ - employés	3 303	2 086	0	1 217	1 300	1 256
Assurance-emploi - employés	1 850	717	0	1 133	555	536
FSS - employés	3 680	1 815	0	1 865	1 110	1 074
CSST - employés	1 015	757	0	258	456	439
RQAP - employés	690	318	0	372	200	193
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	447	0	0	447	0	0
Fret et messagerie	188	188	0	0	0	0
Publicité et information - journaux et revues	320	320	0	0	0	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	359	359	0	0	346	346
Contrat de vidange des fosses septiques	169 199	164 257	4 941	0	151 763	148 034
Services de formation	0	0	0	0	425	425
Immatriculation des véhicules	0	0	0	0	355	297
Location - Véhicules	4 220	4 219	0	0	0	0
Entretien et réparation véhicules	0	0	0	0	20	0
Vêtements, chaussures et accessoires	167	167	0	0	318	318
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 007	939	0	68	1 025	906
Communication - Cellulaire	250	196	0	54	300	204
Essence	1 000	813	0	187	973	774
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	0	0	0	0	150	0
Total 02490 - Vidange des fosses septiques	239 410	219 431	4 941	15 036	194 256	188 670
Total 024 - HYGIÈNE DU MILIEU	2 284 827	1 825 570	22 308	436 950	1 641 568	1 488 936
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social						
Contributions à des organismes autres que municipa	43 192	0	0	43 192	73 192	0
Total 025 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	43 192	0	0	43 192	73 192	0

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage						
Salaire régulier	441 161	398 935	0	42 226	416 709	359 450
Congés de maladies	3 300	0	0	3 300	0	0
Jours de vacances	300	0	0	300	300	0
Libération syndicale	200	129	0	71	201	135
Allocation de depenses	840	0	0	840	840	0
Régimes de retraite - employés	21 745	19 655	0	2 090	20 990	16 481
RRQ - employés	17 689	16 704	0	986	16 121	15 347
Assurance-emploi - employés	6 675	5 473	0	1 202	6 520	6 192
FSS - employés	19 175	17 497	0	1 678	18 141	15 723
CSST - employés	8 000	6 706	0	1 294	7 282	5 227
RQAP - employés	3 374	2 813	0	561	2 905	2 578
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	13 095	12 041	0	1 054	10 295	8 817
Frais de deplacement du personnel	3 000	1 024	0	1 976	3 000	2 993
Frais de poste	0	0	0	0	200	0
Communication - Téléphonie	6 904	6 655	0	249	6 720	6 477
Publicité et information - journaux et revues	3 368	3 205	0	163	6 388	3 013
Honoraires prof. - scientifiques et génie	14 841	1 081	0	13 759	24 000	0
Honoraires prof. - services juridiques	30 000	18 514	8 011	3 475	12 129	17 215
Honoraires prof. autres	2 000	1 691	0	309	12 000	0
Serv. tech. assurances - Véhicules moteurs	359	359	0	0	691	345
Services de formation	4 800	3 916	0	884	5 438	3 704
Immatriculation des véhicules	325	300	0	25	350	297
Cotisations à des associations et abonnements	18 275	17 096	0	1 179	16 786	17 033
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 500	1 325	0	175	1 450	1 304
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	2 640	1 791	0	849	2 760	2 512
Aliments, cafe, eau, etc.	3 200	1 859	0	1 341	2 405	1 688
Articles de quincaillerie	200	98	0	102	100	11
Vetements, chaussures et accessoires	450	129	0	321	450	272
Articles ménagers et articles de cuisine	50	0	0	50	50	0
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 000	594	0	406	2 509	1 266
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	500	363	0	137	2 100	1 885
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	24 899	22 825	0	2 074	50 803	46 574
Amortissement des immo. - Urbanisme	14 631	4 711	0	9 921	25 720	13 412
Communication - Cellulaire	960	783	0	177	1 260	910
Communication autres - pagettes, radio, etc.	0	0	0	0	125	0
Révision plan urbanisme / REG concordance	22 352	0	0	22 352	22 352	22 300
Services techniques autres - Traduction	1 041	1 041	0	0	5 030	4 809
Ent. et réparation véhicules	520	369	0	151	520	309
Essence	550	414	0	136	395	327
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	1 000	1 015	0	(15)	500	0
Services techniques autres - Verification	90	0	0	90	50	82
Total 0261 - Aménagement, urbanisme et zonage	695 009	571 111	8 011	115 888	706 585	578 688
Promotion et développement économique						

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Industries et commerces						
Organismes municipaux - Quotes-parts MRC	109 744	100 595	0	9 149	122 155	111 980
Total 0262 - Promotion et développement économique	109 744	100 595	0	9 149	122 155	111 980
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux						
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	472	471	0	1	4 085	3 955
Biens durables- Ameublement, équip. bureau	3 578	2 019	0	1 559	0	0
Total 0263 - Rénovation urbaine	4 050	2 490	0	1 560	4 085	3 955
Total 026 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	808 803	674 196	8 011	126 597	832 825	694 623
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Administration						
Salaire régulier	223 222	189 899	0	33 323	246 860	214 457
Congés de maladies	1 480	0	0	1 480	6 745	6 656
Jours de vacances	0	101	0	(101)	0	0
Allocation aux commissaires	600	0	0	600	600	0
Régimes de retraite - employés	11 640	8 094	0	3 546	12 680	11 451
RRQ - employés	11 387	9 639	0	1 748	11 372	10 561
Assurance-emploi - employés	4 440	3 171	0	1 269	4 570	4 215
FSS - employés	11 493	8 312	0	3 181	11 150	9 780
CSST - employés	4 790	3 495	0	1 295	4 020	3 499
RQAP - employés	2 000	1 455	0	545	1 955	1 703
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	8 270	6 347	0	1 923	8 525	7 999
Frais de deplacement du personnel	1 600	1 519	0	81	2 500	1 012
Frais de poste	350	0	0	350	0	0
Communication - Téléphonie	4 688	4 522	0	166	4 440	4 318
Publicité et information - journaux et revues	1 480	878	0	602	400	282
Publicité et information - publications	2 000	0	0	2 000	0	0
Assurances - Organismes but non lucratif	1 776	1 776	0	0	1 440	1 268
Services de formation	4 050	2 144	0	1 906	9 600	5 902
Receptions	1 500	71	0	1 429	0	0
Cotisations à des associations et abonnements	9 750	9 501	0	249	8 400	8 298
Autres services - Services d'agence	34 075	24 473	3 528	6 075	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 320	1 160	0	160	1 298	1 136
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	3 540	2 070	0	1 470	3 070	2 936
Aliments, cafe, eau, etc.	620	624	0	(4)	510	390
Fournitures de bureau, imprimés et livres	1 350	1 168	0	182	750	523
Biens non durables - Autres équipements divers	0	36	0	(36)	63	63
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	1 900	1 890	0	10	1 261	1 261
Amortissement des immo. - Activités récréatives	4 816	377	0	4 440	5 105	4 416
Subventions et dons	1 000	225	0	775	1 000	525

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Communication - Cellulaire	1 260	874	0	386	900	898
Services techniques autres - Traduction	4 500	1 491	0	3 009	1 290	817
Total 027011 - Administration	360 897	285 312	3 528	72 059	350 504	304 366
Centre communautaire / Loisirs et vie communautair						
Salaire régulier	14 995	14 291	0	704	18 100	16 409
Jours de vacances	800	572	0	228	830	0
RRQ - employés	1 123	658	0	465	767	616
Assurance-emploi - employés	443	264	0	179	470	338
FSS - employés	890	633	0	257	920	676
CSST - employés	381	264	0	117	460	248
RQAP - employés	160	114	0	46	180	122
Frais de deplacement du personnel	1 580	548	0	1 032	1 700	1 486
Frais de poste	149	26	0	123	1 300	1 019
Communication - Téléphonie	2 014	1 896	0	118	1 800	1 759
Communication - internet	160	144	0	16	360	262
Publicité et information - journaux et revues	2 080	273	0	1 807	1 950	1 587
Publications	12 748	6 271	0	6 477	12 706	12 704
Honoraires prof. - administration et informatique	0	0	0	0	71	0
Serv. tech. assurances - Incendie	2 146	2 061	0	85	2 045	1 908
Enlèvement de la neige	0	0	0	0	2 250	0
Services techniques - Test d'eau	7 300	6 037	0	1 263	6 440	4 846
Services techniques autre - Loisirs et culture	14 000	1 528	0	12 472	4 870	890
Services de formation	580	274	0	306	525	525
Immatriculation des véhicules	100	108	0	(8)	300	82
Cotisations à des associations et abonnements	100	100	0	0	100	100
Autres services - cachets	2 928	1 315	0	1 613	1 592	1 434
Location bâtiments	2 303	843	0	1 460	4 525	1 128
Location - Machineries, outillage et équipement	1 380	1 185	0	195	1 280	639
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	6 869	5 880	0	989	12 870	11 014
Aliments, café, eau, etc.	3 200	1 972	0	1 228	5 151	4 990
Bois	500	0	0	500	0	0
Matériaux - Autres	260	184	0	76	500	0
Articles de quincaillerie	300	246	0	54	0	0
Pieces et accessoires - autres	740	701	0	39	560	507
Vêtements, chaussures et accessoires	500	297	0	203	598	598
Fournitures de bureau, imprimés et livres	155	87	0	68	55	53
Médicaments et fournitures médicales	50	0	0	50	20	0
Electricite	9 640	6 983	990	1 667	8 600	6 254
Biens non durables - Autres équipements divers	1 212	852	0	360	1 540	1 490
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 250	2 165	0	85	601	491
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	2 675	2 348	0	327	600	487
Contibutions à des organismes - Autres organismes	12 117	6 117	0	6 000	20 594	10 114
Amortissement des immo. - Centre Communautaire	21 214	16 369	0	4 845	20 300	19 452
Autres	4 400	3 800	0	600	5 260	4 630
Communication - Cellulaire	240	143	0	97	425	241
Internet	540	0	0	540	0	0

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	156	156	0	0	160	145
Ent. et réparation véhicules	2 610	2 606	0	4	0	0
Essence	150	137	0	13	150	137
Centre communautaire Meredith						
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	334	318
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	22 562	1 500	3 148	17 914	15 675	3 296
Honoraires prof. - services juridiques	26 175	3 317	0	22 858	25 460	24 018
Services professionnels autres	0	0	0	0	1 090	0
Serv. tech. assurances - Incendie	32 488	32 488	0	0	30 118	30 118
Serv. tech. assurances autres - Biens divers	1 662	1 662	0	0	1 678	1 678
Eau potable, test d'eau.	111	109	0	3	33 178	29 353
Serv. tech. - Égouts	0	0	0	0	30 000	27 578
Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	875 000	878 020	0	(3 020)	766 000	728 870
Services de formation	1 900	0	0	1 900	1 699	0
Services techniques autres	3 800	2 250	0	1 550	2 550	1 250
Cotisations à des associations et abonnements	2 220	0	0	2 220	2 220	1 938
Location - Véhicules	0	0	0	0	800	0
Location - Machineries, outillage et équipement	1 842	1 292	0	550	370	350
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	62 568	46 915	1 000	14 653	33 591	24 363
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	1 508	367	0	1 140	2 500	1 007
Oxygène, propane, acétylène.	250	0	0	250	240	227
Articles de quincaillerie	45	3	0	43	9	0
Pièces et accessoires - Autres	866	730	0	136	1 700	701
Fournitures de bureau, imprimés et livres	95	0	0	95	95	0
Électricité	207 100	166 203	25 350	15 547	215 500	172 045
Biens durables - machinerie, outillage & équip	8 047	0	5 235	2 812	0	0
Amortissement des immo.- Centre Meredith	68 647	59 506	0	9 141	60 350	62 343
Total 0270127 - Centre communautaire Meredith	1 316 886	1 194 362	34 733	87 792	1 225 157	1 109 453
Total 027012 - Centre communautaire / Loisirs et vie communautair	1 455 024	1 284 810	35 723	134 492	1 368 682	1 218 834
Patinoires / Loisirs et vie communautaire						
Communication - Téléphonie	960	900	56	4	960	912
Enlèvement de la neige	12 200	12 200	0	1	12 000	12 000
Location - Machineries, outillage et équipement	450	0	0	450	0	0
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	700	0	0	700	200	0
Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	300	265	0	35	39	39
Bois	0	0	0	0	211	98
Articles de quincaillerie	180	0	0	180	140	0
Petits outils	450	140	0	310	337	174
Pieces et accessoires - autres	1 705	331	0	1 374	955	575
Contibutions à des organismes - Autres organismes	14 305	13 729	0	576	14 307	13 293
Amortissement des immo. - Patinoires	195 983	170 385	0	25 598	193 495	177 823
Total 027013 - Patinoires / Loisirs et vie communautaire	227 233	197 950	56	29 228	222 644	204 914

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers						
Frais de poste	0	0	0	0	293	293
Publicité et information - journaux et revues	403	402	0	0	483	483
Publications	1 136	126	0	1 010	0	0
Honoraires prof. - services scientifiques et génie	3 662	921	2 362	379	22 906	16 617
Honoraires prof. autres - Plan stratégiques	0	0	0	0	78 307	20 919
Serv. tech. assurances - Incendie	2 501	2 501	0	0	2 092	2 092
Égouts	245	0	0	245	220	0
Services technique - Balisage sentier hivernal	16 005	15 761	0	244	21 878	15 213
Location - Terrains	1 330	1 329	0	1	331	0
Location - Véhicules	414	414	0	0	0	0
Location - Machineries, outillage et équipement	5 289	4 551	0	738	3 650	3 635
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	24 624	21 200	0	3 424	24 963	24 963
Aliments, boissons	350	240	0	110	600	310
Pierre, concasse, gravier	238	52	0	186	819	808
Sable	1 535	1 531	0	4	500	348
Bois	3 071	1 499	0	1 572	3 315	3 283
Articles de quincaillerie	1 000	926	0	74	522	522
Pieces et accessoires - autres	3 095	2 749	0	346	2 191	1 902
Electricite	6 620	6 037	228	355	7 470	5 489
Biens non durables - Autres équipements divers	160	158	0	2	1 000	0
Biens durables autres	15 400	10 802	0	4 598	0	0
Amortissement des immo. - Parcs et terrains	38 504	31 187	0	7 316	36 800	31 958
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	149	149	0	0	138	138
Total 027015 - Parcs, terrains de jeux - quartier et sentiers	125 731	102 535	2 590	20 604	208 478	128 973
Expositions et foires / Loisirs et vie communautai						
Déplacement du personnel	50	60	0	(10)	200	74
Frais de poste	300	0	0	300	837	818
Publications	3 500	965	0	2 535	2 844	2 806
Services techniques autre - Loisirs et culture	3 200	2 430	0	770	3 089	2 862
Réceptions	0	0	0	0	86	86
Associations et abonnements	1 535	766	0	769	767	766
Autres services - Cachets	3 738	100	0	3 638	2 246	1 878
Location - Machineries, outillage et équipement	1 000	472	0	528	1 507	1 260
Location autres	0	0	0	0	1 330	1 336
Aliments, boissons	500	156	0	344	304	86
Matériaux autres	100	32	0	68	100	46
Biens non durables - Autres équipements divers	62	56	0	6	583	410
Total 027017 - Expositions et foires / Loisirs et vie communautai	13 985	5 037	0	8 948	13 893	12 428
Autres activités / Loisirs et vie communautaire						
Frais de poste	0	0	0	0	273	271
Autres services - frais d'admission	0	0	0	0	300	0
Location - Véhicules	1 240	1 230	0	10	1 800	787
Aliments, boissons	0	0	0	0	55	28

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Total 027019 - Autres activités / Loisirs et vie communautaire	1 240	1 230	0	10	2 428	1 086
Total 02701 - Activités récréatives	2 184 110	1 876 874	41 897	265 341	2 166 629	1 870 601
Activités culturelles						
Bibliothèque						
Salaire régulier	144 589	127 073	0	17 516	154 027	133 601
Congés de maladies - employés	1 656	0	0	1 656	1 730	0
Jours de vacances	940	771	0	169	1 190	0
Libération syndicale	525	90	0	435	525	463
Régimes de retraite - employés	6 020	5 394	0	626	4 307	3 442
RRQ - employés	6 982	6 062	0	920	6 920	5 808
Assurance-emploi - employés	2 773	2 125	0	648	3 025	2 568
FSS - employés	6 200	5 567	0	633	6 010	5 142
CSST - employés	2 791	2 339	0	452	2 171	1 840
RQAP - employés	1 168	980	0	188	1 111	911
AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	4 785	2 902	0	1 883	2 330	1 969
Frais de deplacement du personnel	600	287	0	313	660	632
Frais de poste	630	375	0	255	480	374
Communication - Téléphonie	2 301	2 218	0	83	2 220	2 159
Communication - internet	180	58	0	122	180	105
Honoraires prof. - administration et informatique	1 840	307	0	1 533	500	259
Serv. tech. assurances - Incendie	2 673	2 673	0	0	2 485	2 485
Services de formation	1 785	840	0	945	1 705	1 167
Réceptions	600	45	0	555	600	44
Cotisations à des associations et abonnements	11 780	11 189	0	591	12 190	10 529
Autres services - cachets	10 576	8 140	0	2 436	6 065	4 903
Location - Véhicules	1 100	630	0	470	0	0
Location - Ameublement et équipement de bureau	1 680	1 622	0	58	1 740	1 710
Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	1 000	924	0	76	5 710	5 752
Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	3 800	3 604	0	196	3 970	3 239
Aliments, café, eau, etc.	195	129	0	66	135	125
Fournitures de bureau, imprimés et livres	8 100	3 252	1 931	2 917	8 100	2 928
Electricite	11 935	9 634	0	2 301	12 000	9 849
Serv. publics autre - Câblodistribution / Satellit	660	675	0	(15)	600	635
Biens durables - ameublement, équip. de bureau	3 000	545	0	2 455	4 711	2 540
Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	60 932	45 508	1 023	14 401	54 290	17 133
Amortissement des immo. - Bibliothèque	36 436	26 457	0	9 979	35 150	33 227
Serv. tech. ass. autres - Biens divers	1 168	1 166	0	2	1 085	1 085
Contrat soutien bibliothèque	0	0	0	0	5 000	4 221
Total 027023 - Bibliothèque	341 400	273 581	2 954	64 865	342 922	260 845
Patrimoine						
Activités / Patrimoine						
Journaux et revues	0	0	0	0	670	670
Publications	600	115	0	485	600	546

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Autres services - cachets	3 300	1 224	0	2 076	1 225	1 181
Location - Véhicules	600	550	0	50	380	380
Aliments, boissons	500	236	0	264	500	366
Biens non durables - Autres équipements divers	250	197	0	53	0	0
Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0	0	0	0	1 500	0
Total 027025 - Patrimoine	5 250	2 322	0	2 928	4 875	3 143
Autres activités / Culturelles						
Frais de poste	300	183	0	117	310	270
Publicité et information - journaux et revues	0	0	0	0	983	952
Publicité et information - publications	1 660	1 641	0	19	2 537	2 482
Services techniques autres - Loisirs et culture	10 000	0	0	10 000	0	0
Cotisations à des associations et abonnements	835	510	0	325	965	626
Autres services - Cachets	4 500	4 416	0	84	7 700	7 700
Location - Machineries, outillage et équipement	0	0	0	0	951	0
Location autres	0	0	0	0	375	375
Aliments, café, eau, etc.	30	0	0	30	33	46
Matériaux - Autres	100	0	0	100	273	155
Contributions à des organismes autres que municipa	1 700	0	0	1 700	0	0
Subventions et dons	6 230	6 000	0	230	3 230	3 225
Total 027029 - Autres activités / Culturelles	25 355	12 750	0	12 605	17 357	15 831
Total 02702 - Activités culturelles	372 005	288 653	2 954	80 398	365 154	279 819
Total 027 - LOISIRS ET CULTURE	2 556 115	2 165 527	44 851	345 739	2 531 783	2 150 420
FRAIS DE FINANCEMENT						
Dette à long terme						
Intérêts						
Intérêts dette LT/charge à l'ensemble	403 431	331 533	0	71 898	406 794	286 151
Intérêt dette LT/charge partie des contribuables	415 657	383 920	0	31 737	138 950	40 279
Intérêts dette LT/organismes municipa	150	0	0	150	150	0
Intérêts dette LT/gouv. Québec/Canada	114 656	81 549	0	33 107	80 255	52 073
Intérêts contrats location-acquisition	3 315	3 077	0	238	4 250	3 926
Autres frais						
Autres frais dette LT/frais escomptes	130 749	0	0	130 749	82 000	81 834
Total 0292 - Dette à long terme	1 067 958	800 079	0	267 879	712 399	464 263
Autres frais de financement						
Autres						
Int. emprunt temp. fonctionnement	6 000	779	0	5 221	20 000	1 046
Frais de fin. autres - Frais de banque / Intérêts	6 112	3 832	0	2 280	6 050	3 404
Total 0299 - Autres frais de financement	12 112	4 611	0	7 501	26 050	4 450

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Total 029 - FRAIS DE FINANCEMENT	1 080 070	804 690	0	275 380	738 449	468 713
Total 02 - CHARGES	16 680 232	14 009 951	122 038	2 548 245	15 003 182	12 842 173
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(32 997 081)	(29 620 014)	(122 038)	(3 255 033)	(30 111 229)	(26 671 220)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Produit de cession						
Produit de cession	(10 000)	(3 000)	0	(7 000)	(10 000)	(894)
Total 03011 - Produit de cession	(10 000)	(3 000)	0	(7 000)	(10 000)	(894)
Amortissement						
Amortissement	(2 656 029)	(2 222 979)	0	(433 051)	(1 857 865)	(1 962 114)
Total 03013 - Amortissement	(2 656 029)	(2 222 979)	0	(433 051)	(1 857 865)	(1 962 114)
(Gain) Perte sur cession						
Gain (perte) sur cession	0	3 000	0	(3 000)	0	894
Total 03015 - (Gain) Perte sur cession	0	3 000	0	(3 000)	0	894
Remboursement ou produit de cession						
Remboursement ou produit de cession	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	0
Total 03051 - Remboursement ou produit de cession	(3 000)	0	0	(3 000)	(3 000)	0
Provision moins value / réduction de valeur						
Placement - réduction de valeur	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Total 03053 - Provision moins value / réduction de valeur	(10 000)	0	0	(10 000)	(10 000)	0
Financement à long terme des act.fonct						
Financement LT des act. fonctionnement	(100 000)	0	0	(100 000)	(90 120)	(337 976)
Total 03110 - Financement à long terme des act.fonct	(100 000)	0	0	(100 000)	(90 120)	(337 976)
Remboursement de la dette à long terme						
Remboursement de la dette à long terme	2 457 868	1 825 724	0	632 144	1 963 925	1 421 604
Remb. Dette L-terme Site Cook Gatineau	1 650	0	0	1 650	1 650	0
Remboursement location-acquisition	19 002	17 378	0	1 624	17 865	15 538
Total 03210 - Remboursement de la dette à long terme	2 478 520	1 843 102	0	635 418	1 983 440	1 437 142
Affectation activités d'investissement						
Affect. activités investissement- loisirs	69 249	39 945	10 924	18 381	71 929	10 732

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016
Affect. activités investissement- incendie	15 500	8 168	0	7 332	16 703	14 380
Affect. activités investissement - transport	148 768	20 295	3 685	124 788	186 995	28 656
Affect. activités d'investissement -administration	3 879	2 894	63	922	19 333	22 419
Affect. activités d'investissement - urbanisme	6 118	0	6 118	0	0	0
Total 03310 - Affectation activités d'investissement	243 514	71 302	20 790	151 423	294 960	76 187
Affectation Excédent (déficit) de font. non affect						
Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	(250 000)	(250 000)	(3 148)	3 148	(36 084)	(12 969)
Total 03410 - Affectation Excédent (déficit) de font. non affect	(250 000)	(250 000)	(3 148)	3 148	(36 084)	(12 969)
Affectation excédent de fonct. affecté,						
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	(174 040)	(40 608)	(7 769)	(125 663)	(444 275)	(329 679)
Affectation - Excédent affecté Secteur Mill	(7 141)	0	0	(7 141)	(7 141)	0
Affectation-Excédent affecté Patrick,Wright,Vallée	(6 591)	0	0	(6 591)	(6 591)	0
Total 03510 - Affectation excédent de fonct. affecté,	(187 772)	(40 608)	(7 769)	(139 395)	(458 007)	(329 679)
Affectations Réserves financières et fonds réservé						
Affectation - frptj	0	0	0	0	150 000	87 625
Affectation - fonds de roulement	165 099	148 987	0	16 112	165 699	132 771
Affectation -Solde disp. de REG fermé	(22 656)	0	0	(22 656)	(13 762)	0
Affectation - loisirs	0	0	0	0	(2 594)	2 166
Total 03610 - Affectations Réserves financières et fonds réservé	142 443	148 987	0	(6 544)	299 343	222 562
Montant à pourvoir dans le futur						
Affect. dép. à taxer-frais esc. financés l-terme	(11 055)	0	0	(11 055)	(7 802)	285 696
	(11 055)	0	0	(11 055)	(7 802)	285 696
Total 03700 - Montant à pourvoir dans le futur	(11 055)	0	0	(11 055)	(7 802)	285 696
Total 03 - CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(363 379)	(450 196)	9 873	76 944	104 865	(621 151)
Excédent (déficit) de fonctionnement						
	4	(2 050 308)	131 911	1 918 401	0	(1 608 025)

État des activités de fonctionnement

Au 30 novembre 2017

	Budget Révisé 2017	Réel Actuel 2017	Montant Engagé 2017	Solde Disponible 2017	Budget Révisé 2016	Réel à même date 2016

Spécifications du rapport

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 novembre 2017

		Budget 2017	Réel 2017	Engagement 2017	Réel à même date 2016
REVENUS					
TRANSFERTS					
Gouvernement du Québec					
21-332-00-010	Transfert Qc TECQ - Voirie municipale	-1138230.00	0.00	0.00	0.00
21-344-01-010	Transfert Québec - Autres	0.00	0.00	0.00	-12495.00
21-371-00-010	Tansfert Qc - Loisirs	0.00	0.00	0.00	-11865.00
21-371-02-010	Tansfert Qc Loisirs - FPC	-421610.00	0.00	0.00	0.00
Gouvernement du Canada					
21-334-02-030	Subvention FCCQ Féd. - Centre Village	0.00	-968318.00	0.00	0.00
21-371-01-030	Transfert Fédéral Loisirs - FCM	-155950.00	0.00	0.00	0.00
21-371-02-030	Transfert Fédéral Loisirs - CCN	-300000.00	0.00	0.00	0.00
		-2015790.00	-968318.00	0.00	-24360.00
AUTRES REVENUS					
21-490-00-004	Connections suppl. réseau	0.00	0.00	0.00	-1454.43
21-490-03-000	Revenus réclamations Centre Village	0.00	0.00	0.00	-406785.66
21-490-04-000	Autres revenu - CLD	-13500.00	-13500.00	0.00	0.00
21-490-10-000	Revenus fonds parcs et terrains jeux	-201064.00	-188558.76	0.00	0.00
		-214564.00	-202058.76	0.00	-408240.09
TOTAL DES REVENUS					
		-2230354.00	-1170376.76	0.00	-432600.09
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
IMMOBILISATIONS					
23-020-00-722	Bâtiments Administration	0.00	0.00	0.00	109037.72
23-020-00-726	Ameublement, équip. bureau Administration	13879.00	1943.42	62.99	14774.87
23-020-00-729	Biens durables autres	51618.21	0.00	17118.21	0.00
23-030-00-721	Infrastructures - incendie	6500.00	0.00	0.00	0.00
23-030-00-722	Bâtiments Sécurité publique	0.00	0.00	0.00	2604.38
23-030-00-725	Machinerie, outillage & équip. Sécurité publique	44500.00	22131.01	9653.60	41729.05
23-040-00-721	Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	6006729.00	4246722.83	634825.06	1252966.84
23-040-00-722	Bâtiments - Transport	182000.00	0.00	5989.52	36203.62
23-040-00-724	Véhicules - Transport	448000.00	442962.56	0.00	310624.96
23-040-00-725	Machinerie, outillage & équip. - Transport	101000.00	85127.68	7034.16	0.00
23-040-00-729	Biens durables autres - Transport	13380.00	0.00	0.00	20554.33

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 novembre 2017

		Budget 2017	Réel 2017	Engagement 2017	Réel à même date 2016
23-040-10-721	Infrastructures -traitement surface/fossé (10 ans)	650366.96	569141.17	52738.33	687447.10
23-040-20-721	Infrastructures Ch. - Rechargement (5 ans)	120273.00	177.43	0.00	37484.97
23-040-30-721	Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	496553.38	272985.00	13695.20	24758.48
23-050-00-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	14878.94	14637.47	0.00	0.00
23-050-11-721	Infrastructures - Eau potable No.781	6500.00	0.00	6481.60	5820.68
23-050-12-721	Infrastructures - Eau potable No.825	224000.00	57861.53	51222.67	2115342.04
23-050-21-721	Infrastructures - Eau potable No. 835	83300.00	26054.99	35798.15	565416.21
23-050-31-721	Infrastructures - Eaux usées No.823	276700.00	109014.98	153218.97	1165805.53
23-050-41-721	Infrastructures - Eaux usées No. 824	259500.00	108706.92	75319.68	1303470.07
23-080-00-721	Infrastructures - Loisirs et culture	2043526.80	678751.20	140292.79	4774.31
23-080-00-722	Bâtiments - Loisirs et culture	23391.96	22344.58	0.00	34562.90
23-080-00-723	Terrains - Loisirs et culture	10865.00	9128.65	0.00	0.00
23-080-00-725	Machinerie, outillage & équip- Loisirs et culture	78174.90	78174.90	0.00	74778.50
23-080-00-726	Ameublement, équip. bureau- Loisirs	0.00	0.00	0.00	10970.00
23-080-00-729	Biens durables autres - Loisirs et culture	15000.00	12180.51	0.00	47582.57
		11170637.15	6758046.83	1203450.93	7866709.13
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À REVENTE					
23-110-00-000	Propriété destinées à la revente	0.00	950.13	0.00	3593.44
		0.00	950.13	0.00	3593.44
PRÊTS, PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS					
		0.00	0.00	0.00	0.00
FINANCEMENT					
23-510-00-000	Financement l.t. activité investissement	-8355634.58	0.00	0.00	-21254024.00
		-8355634.58	0.00	0.00	-21254024.00
AFFECTATIONS					
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	-243514.23	-71301.14	0.00	-76186.45
23-710-00-000	Affectations-excédent acc fonct. non-aff	-33456.90	-45405.94	0.00	-154765.50
23-810-00-000	Affectations-excédent acc.fonct. affecté	-76421.50	-65421.50	0.00	-49489.70
23-910-10-000	Affectation - fonds réservés loisirs	-16000.00	-16000.00	0.00	0.00
23-920-00-000	Affectations - fonds de roulement	-215255.94	-61925.81	0.00	-105035.48
23-930-00-000	Affectation - Solde disp. de REG fermé	0.00	2278.79	0.00	0.00
		-584648.57	-257775.60	0.00	-385477.13
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE					
		0.00	5330844.60	1203450.93	-14201798.65

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au 30 novembre 2017

	Budget 2017	Réel 2017	Engagement 2017	Réel à même date 2016

Spécifications du rapport

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre 2017

		Solde actuel 2017	Solde année précédente 2016
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse			
54-111-11-000	BNC - compte général	280.49	2 297 596.09
54-111-13-000	BNC - Chèques en circulation	(866 110.90)	(206 060.01)
54-111-14-000	BNC - Dépôts en circulation	0.00	5.00
54-111-20-000	Petite caisse - Incendie	500.00	500.00
54-111-21-000	Petite caisse - réception	40.00	40.00
54-111-22-000	Petite caisse - Administration	900.00	900.00
		(864 390.41)	2 092 981.08
Débiteurs			
54-131-10-000	Taxes municipales a recevoir	643 880.35	566 387.26
54-131-11-000	Intérêts courus à recevoir/taxes municip	69 325.63	106 373.20
54-131-12-000	Pénalités courus à recevoir/taxes munici	19 911.37	39 640.39
54-131-90-000	Provision pour mauvaises creances	(11 516.41)	(11 516.41)
54-133-10-000	Taxes - certificats de vente pour non-pa	0.00	49 285.14
54-134-90-000	Autres sommes a recevoir - canada	65 307.38	355 260.19
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	210 662.64	111 050.92
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	3 008.49	2 876.13
54-134-95-000	Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	0.00	(3 975.46)
54-135-30-000	Montant a affecter au rembours. dette lt	2 030 176.62	2 293 132.86
54-135-90-000	Débiteurs/gouv. du québec/autres	0.00	125 530.13
54-135-90-001	À rec. Cour provinciale- Vente pour taxes	1 828.16	0.00
54-135-90-002	À rec. MTQ (23-050-31-721)	36 293.35	706 980.13
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	210 445.23	110 946.50
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	6 001.90	5 737.86
54-135-93-001	Rapport TPS/TVQ à recevoir - Mérédith	0.12	0.12
54-136-90-000	A recevoir - mrc des collines de l'outao	15 964.37	14 436.17
54-136-90-001	À recevoir- CLD	0.00	2 000.00
54-136-90-003	A recevoir - UMQ	(299.82)	583.04
54-136-92-000	A recevoir - Ville de Gatineau	13 034.69	0.00
54-136-93-000	A recevoir - Centre Meredith	203 321.36	75 284.65
54-139-10-000	Droits de mutation immobiliere a recevoi	281 182.71	134 040.11
54-139-11-000	Intérêts courus à recevoir/droits mutat.	3 910.68	4 967.29
54-139-12-000	Pénalités courus à recevoir/droits mutat	1 032.83	1 387.05
54-139-70-000	Comptes à recevoir - loisirs	0.00	8 000.00
54-139-80-001	À recevoir- branchement BoisJoly	36 000.21	36 000.21
54-139-80-005	À recevoir - connections suppl. réseau	3 614.75	6 768.64
54-139-81-005	Intérêts et pénalités connections suppl. réseau	551.53	0.00
54-139-90-000	Autres sommes a recevoir	119 420.74	34 834.97
54-139-91-000	Intérêts et pénalités autres comptes à recevoir	493.14	0.00
54-139-95-000	Avance à un employé (salaire/dépense)	3 811.36	0.00
		3 967 363.38	4 776 011.09
Placements à long terme			
54-161-00-000	Placement à titre d'investissement	17 125.89	20 344.86
		17 125.89	20 344.86

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre 2017

		Solde actuel 2017	Solde année précédente 2016
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		3 120 098.86	6 889 337.03
PASSIFS			
Découvert bancaire		0.00	0.00
Emprunts temporaires			
55-120-10-000	Marge de crédit opérationnelle	(699 000.00)	0.00
55-120-38-000	Emprunt temporaire - REG 823-12, 5 400 000$	(1 316 810.67)	(363 348.00)
55-120-39-000	Emprunt temporaire - REG 824-12, 7 406 000$	(205 165.28)	0.00
55-120-40-000	Emprunt temporaire - REG 825-12, 8 016 000$	(146 632.03)	0.00
55-120-41-000	Emprunt temporaire - REG 835-12, 2 326 000$	(61 794.19)	0.00
		(2 429 402.17)	(363 348.00)
Créditeurs et charges à payer			
55-131-10-000	Comptes a payer - fournisseurs	(304 645.59)	(290 412.46)
55-131-11-000	Compte à payer - employés	(29.00)	(29.00)
55-131-20-000	Comptes a payer - autres	(76.00)	128 747.23
55-131-30-000	Comptes à payer - loisirs farm point	0.00	(4 472.00)
55-132-92-000	TPS exigible RT0001	(3 284.32)	(3 283.48)
55-132-93-000	TPS exigible RT0002	(8 130.06)	(6 360.48)
55-132-95-000	Rapport TPS/TVQ à payer- Mérédith	10.00	10.00
55-133-01-000	Dû Revenu Qc - Autres	116.16	0.00
55-133-18-000	C.s.s.t. a payer	(3 236.99)	0.00
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	(5 525.19)	(6 550.52)
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	(16 222.01)	(12 688.82)
55-135-10-000	Intérêts courus à payer sur dettes l.t.	(247 153.35)	(54 265.70)
55-136-31-000	Depots de garantie - autres	(1 640 404.26)	(1 515 926.99)
55-136-40-000	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 $	(105 000.00)	(71 000.00)
55-136-41-000	Dépôt - Correctif complet septique - 500 $	(11 500.00)	(11 500.00)
55-136-42-000	Dépôt - Fosse septique - 300 $	(3 300.00)	(3 000.00)
55-136-44-000	Dépôt - Puits - 300 $	(1 800.00)	(1 200.00)
55-136-45-000	Dépôt - Démolition - 300 $	(2 700.00)	(900.00)
55-138-12-000	Assurance collective a payer	(747.32)	2 196.44
55-138-13-000	Centraide a payer	(360.00)	(285.00)
55-138-17-000	Fonds de retraite / ftq	(43 238.05)	6 353.71
55-138-17-001	Fonds de retraite - RREM élus	(704.64)	417.41
55-138-19-000	D.a.s. a payer - ass. des pompiers de ch	(980.00)	(1 385.00)
55-138-30-000	Cotisations syndicales à payer	(2 548.64)	989.57
55-138-50-000	Impôt provincial à payer	(228.19)	0.00
55-138-51-000	Régie des rentes à payer	(2 885.95)	0.00
55-138-52-000	Fonds des services de santé à payer	(9 012.81)	0.00
55-138-53-000	R.q.a.p. à payer	(1 620.25)	3.88
55-138-61-000	Assurance-emploi à payer	(1 892.37)	(3.88)
55-139-90-000	Journées de maladies cumulées	(71 767.18)	(110 514.79)
55-139-90-003	Vacances accumulées à payer	(118 395.97)	(103 239.95)
55-139-90-004	Fonds comité social - employés	(877.76)	93.22

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre 2017

		Solde actuel 2017	Solde année précédente 2016
55-139-90-006	Allocation départ - trnasition à payer	(52 091.00)	(46 971.50)
55-139-91-001	Taxes scolaires à payer - ventes pour taxes	0.00	(9 367.60)
55-139-91-002	Frais ventes pour taxes à payer	0.00	(3 162.02)
		(2 660 230.74)	(2 117 707.73)
Revenus reportés			
55-162-00-000	Avoir - fonds parcs et terrains de jeux	(22 378.71)	(275 528.76)
55-169-10-000	Revenus reportés - autres	(72 000.00)	(53 600.00)
55-169-11-001	Branchement - chemin Douglas	(74.99)	0.00
55-169-11-002	Branchement - chemin Boisjoli	(314.34)	0.00
55-169-11-003	Branchement - chemin Boischatel	(106.25)	0.00
55-169-11-004	Branchement - chemin Lonergan	(126.43)	0.00
55-169-11-005	Branchement - chemin Boland	(126.42)	0.00
55-169-11-006	Branchement - chemin Mill	(209.88)	0.00
55-169-11-007	Branchement - chemin Versant Sud	(52.14)	0.00
55-169-11-008	Branchement - chemin Scott	(253.14)	(201.00)
55-169-11-009	Branchement - chemin Verger	(269.39)	0.00
55-169-11-010	Branchement - chemin Vincent	443.08	(894.28)
55-169-11-011	Branchement - chemin Valleyview	(81.45)	(549.34)
55-169-11-012	Branchement - route 105	0.00	(1 947.84)
55-169-11-013	Branchement - Hydro Québec (Mill)	(2 600.00)	(2 600.00)
55-169-20-000	Revenus reportés-Loisirs	(4 737.94)	(5 022.27)
		(102 888.00)	(340 343.49)
Dette à long terme			
55-511-12-001	Dû BNC - Financement 2 108 000$	(1 112 000.00)	(1 373 000.00)
55-511-13-001	Dû BNC - Financement 2 227 000$	(1 237 000.00)	(1 498 000.00)
55-511-14-000	Dû BNC- Financement 8 778 000$	(7 383 000.00)	(7 864 000.00)
55-511-14-001	Dû BNC - Financement 755 900$	(396 300.00)	(520 100.00)
55-511-15-000	Dû BNC - Financement 2 105 00$	(1 678 000.00)	(1 825 000.00)
55-511-15-001	Dû RBC - Financement 1 649 00$	(1 210 300.00)	(1 432 300.00)
55-511-15-002	Dû Banque Laurentienne - Financement 3 464 00$	(2 795 000.00)	(3 134 000.00)
55-511-16-000	Dû BNC - Financement 20 000 000$	(19 443 000.00)	(20 000 000.00)
55-511-16-001	Dû Desjardins - Financement 3 000 000$	(2 696 000.00)	(3 000 000.00)
55-593-00-000	Organismes municipaux	(1 014.56)	(2 394.30)
55-594-00-001	Crédit-bail HSBC- Silverado 2015	(13 798.99)	(20 049.68)
55-594-00-002	Crédit-bail Roynat- F550 2015 + équip.neige	(35 493.01)	(47 829.78)
55-599-00-000	Frais reportés dette à long terme	475 370.34	476 335.78
		(37 525 536.22)	(40 240 337.98)
TOTAL PASSIFS			
		(42 718 057.13)	(43 061 737.20)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)			
		(39 597 958.27)	(36 172 400.17)
ACTIFS NON FINANCIERS			

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre 2017

		Solde actuel 2017	Solde année précédente 2016
Immobilisations			
58-210-10-000	Eau potable	10 148 245.26	0.00
58-210-20-000	Eaux usées	15 019 833.63	7 165 321.04
58-210-50-000	Chemins, rues, routes,trottoirs, ponts, tunnels	20 215 778.95	14 619 050.75
58-210-90-000	Infrastructures - Autres	1 323 483.39	1 253 096.04
58-212-10-000	Bâtiments	15 777 602.19	15 098 452.02
58-214-01-000	Véhicules	3 569 033.84	3 207 923.15
58-215-10-000	Ameublement et équipements de bureau	676 663.77	647 251.43
58-216-00-000	Machinerie, outillage et équipements	1 335 412.82	1 037 149.06
58-217-00-000	Terrains	2 725 758.32	2 725 758.32
58-219-10-000	Immobilisations en cours	4 604 518.46	16 910 578.04
58-220-10-000	A.C. eau potable	(281 009.39)	(57 029.22)
58-220-20-000	A.C. eaux usées	(1 295 985.17)	(1 171 450.10)
58-220-50-000	A.C. chemins, rues, trottoirs	(7 427 516.97)	(6 377 229.45)
58-220-90-000	A.C. Infrastructures - autres	(849 121.96)	(780 659.62)
58-222-10-000	A.C. Bâtiments	(3 492 893.20)	(3 088 026.30)
58-224-01-000	A.C. Véhicules	(1 665 098.42)	(1 465 025.33)
58-225-10-000	A.C. Ameublement et équipements de bureau	(589 312.80)	(545 348.70)
58-226-00-000	A.C. machinerie, outillage et équipements	(718 961.78)	(612 731.25)
		59 076 430.94	48 567 079.88
Propriétés destinées à la revente			
58-234-00-000	Propriétés destinées revente ind. mun.	220 000.00	220 000.00
58-239-00-001	Propriétés pour revente - vente pour taxes	59 750.57	23 873.08
		279 750.57	243 873.08
Stocks de fourniture			
58-250-00-000	Stocks	146 708.93	125 405.04
		146 708.93	125 405.04
Autres actifs non financiers			
58-291-10-000	Frais payés d'avance	11 319.07	143 489.76
58-291-30-000	Frais reportés - Plan particulier d'urbanisme	44 703.01	44 754.51
		56 022.08	188 244.27
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS			
		59 558 912.52	49 124 602.27
Excédent (déficit) accumulé			
		19 960 954.25	12 952 202.10

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

59-110-00-000	Excédent (déficit) non affecté	(143 982.35)	(408 335.33)
59-110-10-000	Redressement aux années antérieures	(25 364.94)	(1 282.27)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre 2017

		Solde actuel 2017	Solde année précédente 2016
	Excédent (déficit) accumulé année courante	(2 050 304.90)	(1 608 027.56)
		(2 219 652.19)	(2 017 645.16)
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS			
59-120-00-000	Financement des investissements en cours	1 187 588.92	14 582 271.17
59-120-00-001	Redressement invest. en cours antérieurs	227 100.00	227 100.00
		1 414 688.92	14 809 371.17
	Excédent (déficit) d'investissement année courante	5 330 844.60	(14 201 798.65)
		6 745 533.52	607 572.52
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ			
59-131-00-000	Excédent de fonct affecté/exercice suiv.	(124 932.28)	(126 595.03)
59-131-02-000	Surplus acc. affecté/Convention collective	(42 215.48)	(74 545.91)
59-131-03-000	Surplus acc. affecté - Mill	(55 199.64)	(48 017.52)
59-131-05-000	Surplus acc. affecté - Patrick, Wright, Vallée	(78 777.20)	(87 529.00)
59-131-10-000	Surplus acc. affecté/auto-assurance	(20 003.00)	(20 003.00)
		(321 127.60)	(356 690.46)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS			
59-151-00-000	Fonds de roulement - engagé	(169 439.41)	(7 162.28)
59-151-10-000	Fonds de roulement non engagé	(82 807.36)	(159 734.60)
59-154-00-000	Solde disp règlements d'emprunt fermés	(110 964.58)	(77 042.81)
59-159-50-000	Fonds réservés - loisirs	0.00	(10 400.00)
		(363 211.35)	(254 339.69)
DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU POURVOIR			
59-163-30-000	Financement activités fonctionnement	(460 169.24)	(460 828.25)
59-168-10-000	Dépenses à pourvoir -Fin.l-terme act.foctionnement	460 169.24	474 651.81
		0.00	13 823.56
INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS			
59-180-00-000	Investissement net dans les actifs à l.t	(23 802 496.63)	(10 944 922.87)
Excédent (déficit) accumulé			
		(19 960 954.25)	(12 952 202.10)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre 2017

	Solde actuel 2017	Solde année précédente 2016

Spécifications du rapport

5 b) ÉTATS FINANCIERS DÉCEMBRE 2017 - À VENIR

Municipalité de Chelsea
100, chemin Old Chelsea, Chelsea QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

(Réf. nº 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2017

PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the December 6th 2017 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 45.

Having noticed there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:45 pm.

PRÉSENTS / PRESENT

Simon Joubarne & Kay Kerman (Conseillers / Councillors) ~
Benoit Delage ~ Nicole Desroches ~ Hervé Lemaire ~ Bruce Macdonald ~ Carrie Wallace ~ Richard Wallace ~
Maria Elena Isaza, Nicolas Falardeau & Michel Beaulne (Employées municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS / REGRETS

Hélène Cyr (Employée municipale / Municipal Officer)

AUTRES / OTHERS

Louise Lebrun ~ L.F. Major ~ Stéphanie Bibeau ~ Mathieu Farley ~ Marc Dubé ~ Philippe Bourque ~ Mary-Lynn Campbell ~
Wayne Russell ~ Nicole St-Pierre ~ Greg McGuire ~ Marisa Dashwood ~ (…)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR / 1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par M. Bruce Macdonald et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adoptée.

IT IS PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Mr. Bruce Macdonald and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL / 2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 4 octobre 2017 / 2.1 Ordinary meeting held October 4th 2017

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Wallace, appuyé par M. Bruce Macdonald et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 octobre 2017, soit par la présente adoptée.

IT IS PROPOSED by Mr. Richard Wallace, seconded by Mr. Bruce Macdonald and resolved that the minutes of the ordinary meeting held October 4th 2017, be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS / 3.0 QUESTIONS PERIOD

Aucune. / None.

4.0	DÉROGATION MINEURE	4.0	MINOR EXEMPTION

4.1 2017-00061
Lot 4 790 315 au cadastre du Québec
17, chemin Cross Loop

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 17, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de bâtiments commerciaux à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 mètres et d'une terrasse et une aire de stationnement à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 10 mètres;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres soulignent le fait que la grange a une valeur symbolique;

ATTENDU QUE les membres conviennent à ce que la grange soit conservée ou de l'intégrer dans le projet;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Carrie Wallace, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'accorder une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de bâtiments commerciaux à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 mètres et d'une terrasse et une aire de stationnement à 4,5 mètres de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 10 mètres, et ce, sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 17, chemin Cross Loop, tout en prenant compte de conserver la grange ou de l'intégrer dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 2017-00061
Lot 4 790 315 of the Quebec cadastre
17 Cross Loop

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 4 790 315 of the Quebec cadastre, property also known as 17 Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the establishment of commercial buildings at 4.5 metres from the right-of-way of Highway A5 instead of 45 metres and a terrace and parking lot at 4.5 metres from the right-of-way of Highway A5 instead of 10 metres;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members point out that the barn has symbolic characteristics;

WHEREAS members agree that the barn should be preserved or integrated in the project;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Carrie Wallace, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant a minor for the purposes of allowing the establishment of commercial buildings at 4.5 metres from the right-of-way of Highway A5 instead of 45 metres and a terrace and parking lot at 4.5 metres from the right-of-way of Highway A5 instead of 10 metres, and this, in favour of Lot 4 790 315 of the Quebec cadastre, property also known as 17 Cross Loop, while taking into account to integrate the barn in the project

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.2 2017-00058
Lot 3 031 527 au cadastre du Québec
35, chemin Upper Adamson

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 527 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 35, chemin Upper Adamson, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'emplacement d'une résidence situé à 1,18 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5 mètres et d'une terrasse construite sans permis et qui est située à 2 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5 mètres

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'accorder une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'emplacement d'une résidence situé à 1,18 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5

4.2 2017-00058
Lot 3 031 527 of the Quebec cadastre
35 Upper Adamson Road

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 3 031 527 of the Quebec cadastre, property also known as 35 Upper Adamson Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of regulating the establishment of a residence located at 1.18 metres from the side property line instead of 4.5 metres and of a terrace built without a permit that is located at 2 metres from the side property line instead of 4.5 metres;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant a minor exemption for the purposes of regulating the establishment of a residence located at 1.18 metres from the side property line instead of 4.5 metres and of a terrace built

mètres et d'une terrasse construite sans permis et qui est située à 2 mètres de la limite latérale de la propriété au lieu de 4,5 mètres, et ce, sur le lot 3 031 527 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 35, chemin Upper Adamson.

without a permit that is located at 2 metres from the side property line instead of 4.5 metres, and this, in favour of Lot 3 031 527 of the Quebec cadastre, property also known as 35 Upper Adamson Road.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.3 2017-00057
Lot 3 031 324 au cadastre du Québec
31, chemin Maxwell

4.3 2017-00057
Lot 3 031 324 of the Quebec cadastre
31 Maxwell Road

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 324 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Maxwell, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre de diviser le lot en deux et d'où le lot A possédera un frontage de 19,8 mètres au lieu de 45 mètres et le lot B possédera un frontage de 41,5 mètres au lieu de 45 mètres, et ce, tel qu'exigé par le Règlement de lotissement numéro 637-05;

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 3 031 324 of the Quebec cadastre, property also known as 31 Maxwell Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing to divide a lot in two where Lot A will have a frontage of 19.8 metres instead of 45 metres and Lot B will have a frontage of 41.5 metres instead of 45 metres, and this, as required by the Subdivision By-Law Number 637-05;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Carrie Wallace, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'accorder une demande de dérogation mineure afin de permettre de diviser le lot en deux et d'où le lot A possédera un frontage de 19,8 mètres au lieu de 45 mètres et le lot B possédera un frontage de 41,5 mètres au lieu de 45 mètres, et ce, sur le lot 3 031 324 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Maxwell. tout en greffant la condition laquelle consiste à ce que la remise et la terrasse situées à l'intérieur de la bande riveraine de la rivière soient déplacées conformément à la règlementation en vigueur ou démolies.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Carrie Wallace, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant a minor exemption for the purposes of allowing to divide a lot in two where Lot A will have a frontage of 19.8 metres instead of 45 metres and Lot B will have a frontage of 41.5 metres instead of 45 metres, and this, as required by the Subdivision By-Law Number 637-05, and this, in favour of Lot 3 031 324 of the Quebec cadastre, property also known as 31 Maxwell Road provided that a condition be registered with regards to the shed and terrace located inside the riparian strip of the river be moved in accordance with the by-laws in force or be demolished;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.4 2017-00060
Lot 5 991 557 au cadastre du Québec
Terrain à l'intersection des chemins d'Old Chelsea et Cecil - Projet du Quartier Meredith

4.4 2017-00060
Lot 5 991 557 of the Quebec cadastre
Land at the angle of Old Chelsea & Cecil Roads – Quartier Meredith Project

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 991 557 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un terrain à l'intersection des chemins Old Chelsea et Cecil, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une école Montessori possédant des dimension de 2 192,51 m^2 au lieu de 1 500 m^2;

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 5 991 557 of the Quebec cadastre, property also known as land at the angle of Old Chelsea & Cecil Roads, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a Montessori School having dimensions of 2,192.51 square metres instead of 1,500 square metres;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

ATTENDU QUE cette demande est conditionnelle à la demande d'approbation d'un PIIA au point 5.1 ci-dessous;

WHEREAS this request is conditional to the approval of the SPAIP request found at item 5.1 here-below;

ATTENDU QUE les membres soulignent le fait que l'apparence du bâtiment proposé est trop industriel (acier et béton) et celui-ci ne reflète pas le caractère rural et cachet recherché du Centre-village de Chelsea;

ATTENDU QUE les membres demandent au propriétaire de revenir avec une nouvelle proposition qui comportera des éléments plus esthétiques qui s'harmoniseront au reste du Centre-village et à la vision du Plan d'urbanisme.

WHEREAS members point out that the appearance of this building is quite industrial (steel & cement) and that is does not reflect the rural character nor the image sought after in Chelsea's Centre-Village;

WHEREAS members request that the owner returns with a new proposition that will include more esthetic elements that will better harmonize with the rest of the Centre-Village and with the Master Plan's vision.

5.0	PIIA	5.0	SPAIP

5.1 2017-00059
Lot 5 991 557 au cadastre du Québec
Terrain à l'intersection des chemins d'Old Chelsea et Cecil - Projet du Quartier Meredith

5.1 2017-00059
Lot 5 991 557 of the Quebec cadastre
Land at the angle of Old Chelsea & Cecil Roads – Quartier Meredith Project

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 991 557 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un terrain à l'intersection des chemins Old Chelsea et Cecil, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une nouvelle école Montessori qui pourra accueillir jusqu'à 400 élèves;

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 5 991 557 of the Quebec cadastre, property also known as land at the angle of Old Chelsea & Cecil Roads, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption for the purposes of allowing the construction of a new Montessori School that can welcome up to 400 pupils;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

ATTENDU QUE cette demande est conditionnelle à la demande de dérogation mineure au point 4.4 ci-haut;

WHEREAS this request is conditional to the approval of the minor exemption request found at item 4.4 up-above;

ATTENDU QUE les membres soulignent le fait que l'apparence du bâtiment proposé est trop industriel (acier et béton) et celui-ci ne reflète pas le caractère rural et cachet recherché du Centre-village de Chelsea;

WHEREAS members point out that the appearance of this building is quite industrial (steel & cement) and that is does not reflect the rural character nor the image sought after in Chelsea's Centre-Village;

ATTENDU QUE les membres demandent au propriétaire de revenir avec une nouvelle proposition qui comportera des éléments plus esthétiques qui s'harmoniseront au reste du Centre-village et à la vision du Plan d'urbanisme.

WHEREAS members request that the owner returns with a new proposition that will include more esthetic elements that will better harmonize with the rest of the Centre-Village and with the Master Plan's vision.

5.2 2017-00063
Lots 2, 26, 50 et 70 sur le chemin Montpelier
Phase 1 du projet de la Ferme Hendrick

5.2 2017-00063
Lots 2, 26, 50 and 70 on Montpelier Road
Phase 1 of the Hendrick Farm Project

ATTENDU QUE le représentant du projet de la Ferme Hendrick, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un modèle d'habitation multi-logement qui sera construit sur les lots 2, 26, 50 et 70 du chemin Montpelier, et ce, dans le cadre de la Phase 1 dudit projet

WHEREAS the representative of the Hendrick Farm Project has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to order to allow multi-housing model homes to be built on the lots 2, 26, 50 and 70 on Montpelier Road as part of the Phase 1 of the said project

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

ATTENDU QUE les membres désirent greffer une condition laquelle consiste à ce que toutes les constructions avec façade donnant sur l'autoroute soient pourvues d'une fenestration à triple vitrage et répondent aux autres critères relatifs à

WHEREAS members want to add a condition consisting that the all buildings with facades overlooking the highway are provided with triple glazed windows and meet the other criteria relating to the

l'insonorisation des constructions retrouvé à l'objectif E de l'article 3.9.1.3.

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Carrie Wallace et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sur les lots 2, 26, 50 et 70 sur le chemin Montpelier situé dans le projet de la Ferme Hendrick dans le cadre de la Phase 1 dudit projet, tout en greffant une condition laquelle consiste à ce que toutes les constructions avec façade donnant sur l'autoroute soient pourvues d'une fenestration à triple vitrage et répondent aux autres critères relatifs à l'insonorisation des constructions retrouvé à l'objectif E de l'article 3.9.1.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

soundproofing of buildings described in the Objective E of Article 3.9.1.3;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Carrie Wallace and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to approve this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of the Lots 2, 26, 50 and 70 on Montpelier Road located in the Hendrick Farm project as part of the Phase 1 of the said project, while registering a condition consisting that all buildings with facades overlooking the highway are provided with triple glazed windows and meet the other criteria relating to the soundproofing of buildings described in the Objective E of Article 3.9.1.3.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.3 2017-00065
Lot 5 695 738 au cadastre du Québec
193, chemin Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 193, chemin Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un nouveau bâtiment mixte de deux étages composé d'unités commerciales au rez-de-chaussée et d'unités résidentielles à l'étage;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres soulignent le fait que l'apparence du bâtiment proposé est trop urbain et celui-ci ne reflète pas le caractère rural et cachet recherché du Centre-village de Chelsea;

ATTENDU QUE les membres demandent au propriétaire de revenir avec une nouvelle proposition qui comportera des éléments plus esthétiques qui s'harmoniseront au reste du Centre-village et à la vision du Plan d'urbanisme.

5.3 2017-00065
Lot 5 695 738 of the Quebec cadastre
193 Old Chelsea Road

WHEREAS the owner of the property known as the Lot 5 695 738 of the Quebec cadastre, property also known as 193 Old Chelsea Road, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme for the purposes of allowing a new two-storey mixed use building consisting of business units on the main floor and residential units upstairs;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members point out that the appearance of this building is very urban looking and that is does not reflect the rural character nor the image sought after in Chelsea's Centre-Village;

WHEREAS members request that the owner returns with a new proposition that will include more esthetic elements that will better harmonize with the rest of the Centre-Village and with the Master Plan's vision.

5.4 2017-00066
Lots divers au cadastre du Québec sur ch. Old Chelsea
Projet du Quartier Meredith

ATTENDU QUE le représentant du projet du Quartier Meredith, propriété situé en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale à la Municipalité de Chelsea afin de permettre cinq modèles de maisons, dont des habitations unifamiliales isolés et des habitation unifamiliales jumelés, identifiés à titre de modèles A, B, C, D et E et dont le revêtement extérieur sera composé de bois Maibec, de pierres et de briques et ayant des toitures de tôle;

5.4 2017-00066
Various Lots of the Quebec cadastre off Old Chelsea Rd
Quartier Meredith project

WHEREAS the representative of the Quartier Meredith Project, property located along Old Chelsea Road, has presented a request for the approval of a site planning and architectural integration programme to the Municipality of Chelsea in order to order to allow for five model homes, including isolated single-detached dwellings and attached single-family dwellings, identified as models A, B, C, D, and E and that these homes will have and exterior cladding made of Maibec wood, stones and bricks with a sheet metal roof;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres désirent greffer une condition laquelle consiste à ce qu'un ornement ou élément esthétique quelconque soit ajouté aux pignons sur la façade et que l'épaisseur des avant-toits soit révisée;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Bruce Macdonald et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, dans le cadre du projet du Quartier Meredith situés en bordure du chemin Old Chelsea, tout en greffant une condition laquelle consiste à ce qu'un ornement ou élément esthétique quelconque soit ajouté aux pignons sur la façade et que l'épaisseur des avant-toits soit révisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members want to add a condition consisting that an ornament or esthetic element be added to the gables that face the main facade and that the thickness of the roof overhangs be revised.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Bruce Macdonald and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to approve this site planning and architectural integration programme, and this, in favour of the Quartier Meredith Project located along Old Chelsea Road, while registering a condition consisting that an ornament or esthetic element be added to the gables that face the main facade and that the thickness of the roof overhangs be revised.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	LOTISSEMENT	6.0	SUBDIVISION

6.1 2017-00055
Lot 5 845 479 au cadastre du Québec
Terrain en bordure du chemin Scott

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 845 479 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un lot en bordure du chemin Scott, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre la création de douze (12) lots à bâtir et de deux (2) chemins municipaux,

ATTENDU QUE le projet est démontré sur le plan d'avant-projet de lotissement (option #2) approuvé 7 juin 2017 par Monsieur W. De Lorenzi des Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, révision 12;

ATTENDU QUE les membres du CCUDD ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé par le Service d'urbanisme et de développement durable daté du 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE les frais pour la contribution de 10 % par rapport aux dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ont déjà été payé dans le cadre d'une opération cadastrale antérieur;

ATTENDU QUE les membres désirent greffer une condition laquelle consiste à ce que le promoteur cède une servitude de droit de passage au bout du cul-de-sac de gauche, en faveur de la Municipalité, et ce, pour le prolongement éventuel du chemin municipal projeté;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le CCUDD recommande au Conseil Municipal d'accorder cette demande d'avant-projet de lotissement, et ce, sur le lot 5 845 479 au cadastre du Québec, propriété également connue comme un lot en bordure du chemin Scott, et ce, tel que démontré sur le plan d'avant-projet de

6.1 2017-00055
Lot 5 845 479 of the Quebec cadastre
Land along Scott Road

WHEREAS the owner of Lot 5 845 479 of the Quebec cadastre, property also known as land along Scott Road, has presented a request to the Municipality of Chelsea for the approval of a preliminary subdivision proposal in order to allow to divide a lot into twelve (12) building lots and two (2) municipal roads;

WHEREAS the proposal is demonstrated on the preliminary subdivision plan (Option #2) prepared on June 7, 2017 and approved by Mr. W. De Lorenzi of Les Services exp inc., file number GAT-00238983-AO, revision 12;

WHEREAS members of the PSDAC have taken into consideration the analysis report prepared on December 1st 2017 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS the fees for the 10 % contribution to the provisions relating to parks, playgrounds and natural areas have already been paid in the context of a previous cadastral operation;

WHEREAS members want to register a condition that consists of the developer assign a servitude of right of way at the end of the cul-de-sac on the left, in favour of the Municipality, and this, for the possible extension of the proposed municipal road;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the PSDAC recommends to the Municipal Council to grant this preliminary subdivision, and this, in favour of Lot 5 845 479 of the Quebec cadastre, property also known as land located along Scott Road, as demonstrated on the preliminary subdivision plan (Option #2) prepared on June 7, 2017

lotissement (option #2) approuvé 7 juin 2017 par Monsieur W. De Lorenzi des Services exp inc., dossier numéro GAT-00238983-AO, révision 12, tout en greffant une condition laquelle consiste à ce que le promoteur cède une servitude de droit de passage au bout du cul-de-sac de gauche, en faveur de la Municipalité, et ce, pour le prolongement éventuel du chemin municipal projeté.

and approved by Mr. W. De Lorenzi of Les Services exp inc., file number GAT-00238983-AO, revision 12; while registering a condition that consists of the developer assign a servitude of right of way at the end of the cul-de-sac on the left, in favour of the Municipality, and this, for the possible extension of the proposed municipal road.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	7.0	PLANNING BY-LAWS

Aucun.

None.

8.0	INFORMATION DU CONSEIL	8.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
8.1	Session extraordinaire du conseil du 2 octobre 2017	8.1	November 28th 2017 Special Sitting of Council
8.2	Session ordinaire du conseil du 4 décembre 2017	8.2	December 4th Ordinary Sitting of Council
9.0	DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS	9.0	TABLING OF COMMITTEE MINUTES
9.1	CCUDD : 6 septembre 2017	9.1	PSDAC: September 6th 2017
10.0	AUTRE	10.0	OTHER
10.1	Calendrier des réunions 2018	10.1	2018 Meeting Schedule

Les membres du CCUDD prennent connaissance du document contenant les dates de réunions qui sont proposées pour l'année suivante.

Members of the PSDAC take into account the document containing the schedule of proposed meeting dates for the upcoming year.

11.0	LEVÉE DE LA RÉUNION	11.0	ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que cette rencontre soit levée à 20 h 10.

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that this meeting be adjourned at 8:10 pm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

……
Michel Beaulne

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

……
Simon Joubarne, Président / Chair

5 d) ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES WSP

DOCUMENTS TROP VOLUMINEUX

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PROCÉDURES JUDICIAIRES - MANDAT À ME MICHEL LAFRENIÈRE – BRANCHEMENTS PRIVÉS À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA – RÈGLEMENT NUMÉRO 930-15

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et infrastructures a adopté le Règlement numéro 930-15 sur les branchements privés à l'aqueduc et à l'égout de la Municipalité de Chelsea le 8 septembre 2015;

ATTENDU QUE l'officier responsable du Service de l'urbanisme et du développement durable a fait parvenir un avis écrit le 16 septembre 2016 à tous les résidents du Centre-Village les informant que le système était maintenant en opération et qu'ils avaient un (1) an, soit jusqu'au 19 septembre 2017, pour obtenir un permis pour brancher leurs propriétés au réseau d'aqueduc et d'égouts, et ce, selon l'article 9 du Règlement numéro 930-15;

ATTENDU QUE certaines propriétés ne sont toujours pas branchées et qu'aucune demande de permis n'a été déposée de leur part;

ATTENDU QUE le Conseil veut s'assurer du respect de la réglementation et doit prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Conseil mandate Me Michel Lafrenière, avocat, sis au 85, rue Bellehumeur, Gatineau (Québec) J8T 8B7, et ce, aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente afin de faire respecter la réglementation municipale pour les propriétés qui ne se sont pas branchées et de se conformer au Règlement numéro 930-15.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AVIS DE MOTION NUMÉRO 1056-18
RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

La conseillère/le conseiller donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement numéro 1056-18 concernant l'établissement du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire » sera présenté pour adoption.

_____
conseillère/conseiller

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1056-18 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

La conseillère/le conseiller présente le projet de Règlement numéro 1056-18 concernant l'établissement du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire.

Le but de règlement est de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1056-18

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU QUE le Conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et décrété par le conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Constitution

Il est par le présent règlement, nommé et établi, pour le Service des finances dans la Municipalité de Chelsea, un comité municipal qui sera connu sous le nom officiel de « Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire ». Le sigle du comité est : CCF.

ARTICLE 2 : Composition

a. Ce Comité est formé des personnes suivantes :
- le maire;
- deux autres membres du conseil;
- le directeur des finances;
- le directeur général, tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité.

b. Un (1) membre du conseil municipal dûment élu par ce dernier agira à titre de président du comité.

c. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au Conseil.

d. Le CCF peut, s'il le juge nécessaire, sur des questions ponctuelles, faire appel à des collaborateurs à titre de groupes de travail soit des citoyens ou des organismes avec une expertise particulière. Ces groupes de travail présenteront ses recommandations au comité, mais c'est le comité qui fera la recommandation finale au conseil. Ces groupes de travail auront un mandat précis et une durée à la discrétion dudit comité.

ARTICLE 3 : Durée du mandat

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du Comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution, suivant le consentement mutuel du conseil municipal et du membre.

b. Un poste peut être reconnu vacant si un membre :

- est absent de trois (3) réunions consécutives;
- est en conflit d'intérêt;
- se conduit d'une manière que le Conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
- ne signe pas le code d'éthique et confidentialité du Comité (document en annexe)

ARTICLE 4 : Mission du comité

a. La mission du Comité consultatif des Finances et suivi budgétaire est de proposer une vision stratégique globale sur le plan financier et économique. Cette vision doit s'inspirer du principe de la saine gestion des deniers publics, de l'optimisation des ressources financières et du respect de la capacité de payer des citoyens. Le CCF a pour mandat de faire des recommandations au Conseil sur les dossiers à incidence financière.

b. Le CCF fournit des recommandations sur les dossiers à incidence financière.

c. Le CCF fournit des recommandations sur les orientations à court, moyen et long terme en vue d'établir des politiques et des stratégies dans les champs suivants :

- la situation financière comparative de la municipalité;
- l'évolution de la dette à long terme;
- la structure de financement des dépenses en immobilisations;
- les modes de taxation et la fiscalité en général;
- l'utilisation des surplus et fonds réservés;
- l'utilisation des sommes réservées aux parcs et terrains de jeux.

d. Le CCF examine périodiquement les données financières suivantes :

- les résultats de fonctionnement et le budget;
- les résultats d'investissement et le budget;
- les transferts budgétaires;
- les dépenses payées selon le règlement déléguant à des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence (REG1028-17);
- les contrats octroyés selon les procédures d'approvisionnement en biens et services (résolution no.277-17).

e. Le CCF fournit des recommandations au Conseil sur les lignes directrices à donner aux directeurs dans le cadre:

- de la préparation annuelle du budget;
- de la préparation annuelle du plan triennal d'immobilisation;
- des résolutions et règlements reliés aux règlements de taxation et tarification;
- des résolutions et règlements concernant tous les autres règlements touchant les finances;
- des politiques et règlements concernant le service à la clientèle offert par le département des finances;
- des politiques et règlements concernant la perception des taxes et les ventes pour non-paiement de taxes;
- des publications des informations financières à transmettre au Conseil et à la population en général;

- de la préparation, en collaboration avec le service des communications, des rencontres d'information publiques;

- de la préparation, en collaboration avec le service des communications, des rencontres de consultations publiques sur des projets spécifiques concernant les finances;

- de toute demande du Conseil ayant trait à ces sujets qui lui sera référée;

- des mandats plus précis qui peuvent être confiés au Comité par le Conseil.

ARTICLE 5 : Règles de régie interne

a. Le quorum pour qu'une réunion du Comité soit validement tenue est de trois (3) membres, incluant au moins le directeur des finances.

b. Le président ou la présidente du Comité est nommé par résolution du Conseil.

c. Chaque membre du Comité a droit de vote, y compris le maire.

d. Le directeur des finances n'a pas droit de vote mais peut exprimer son opinion.

e. Le directeur général, tout autre membre du personnel administratif ou toute personne ressource, selon les besoins, invité par le Comité, n'a pas droit de vote mais peut exprimer son opinion.

f. En cas d'égalité lors d'un vote, le Président de la réunion tranche avec un vote prépondérant.

g. L'ébauche du procès-verbal est pré-approuvée par voie électronique par le Comité et envoyée directement au Conseil ou au comité de travail du Conseil, à titre informatif.

h. Les procès-verbaux sont adoptés par le Comité à la majorité des voix des membres présents lors de la réunion suivante.

i. Les procès-verbaux sont déposés à la séance du Conseil, suivant la réunion du Comité adoptant le procès-verbal. Les procès-verbaux sont publiés sur le site web après avoir été déposés au Conseil.

j. Une copie de l'ordre du jour est publiée sur le site internet de la municipalité au moins deux « 2 » jours juridiques francs avant la tenue de la réunion.

k. Tous les sujets devant être soumis au Comité sont déposés à la direction des finances au moins quinze (15) jours ouvrables précédant la séance du comité;

l. Le CCF ne pourra autoriser aucune dépense sans l'autorisation du Conseil seulement et cela par résolution.

ARTICLE 6 : Remplacement

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit tous les autres règlements antérieurs à cet effet.

ARTICLE 7 : Dispositions interprétatives

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce X^{ième} jour du mois de _____ 2018.

_____	_____
Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 6 février 2018

DATE DE L'ADOPTION :

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE BENNE BASCULANTE ET MULTIUSAGE POUR LE CAMION NUMÉRO 131

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2017, le remplacement du camion numéro 100 avec équipements de déneigement a été approuvé;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 212-17, le conseil a octroyé un contrat pour l'achat du nouveau camion numéro 131 et des équipements de déneigement au concessionnaire Carle Ford inc.;

ATTENDU QUE l'appel d'offres n'incluait pas la fourniture d'une benne basculante et multiusage et que celle-ci est nécessaire pour l'utilisation annuelle du camion;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de cette benne;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux (2) soumissions ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	**PRIX (taxes incluses)**
Distribution et Services RG inc.	7 703,33 $
9158-0720 Québec inc. (Champagne et Frère)	12 014,89 $

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Distribution et Services RG inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat de la benne basculante et multiusage sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1009-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le Conseil octroie le contrat pour l'achat d'une benne basculante et multiusage au montant de 7 703,33 $, incluant les taxes, à la compagnie Distribution et Services RG inc.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport) règlement d'emprunt numéro 1009-17.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DES CHEMINS ET L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE SUR LES CHEMINS DE LA MINE, NOTCH ET KINGSMERE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 170-17 adoptée le 5 juin 2017, le conseil a octroyé un contrat à la firme d'ingénierie WSP Canada inc. au montant de 138 136,71 $, incluant les taxes, pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, la réfection des chemins de la Mine, Notch et Kingsmere a été ajoutée à la construction du réseau cyclable;

ATTENDU QU'EN décembre 2017, la Municipalité a mis fin au contrat de WSP Canada inc.;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un nouvel appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des chemins et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 29 janvier 2018 :

SOUMISSIONNAIRES
CIMA + s.e.n.c.
Quadrivium conseil inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, deux soumission(s) se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUMISSIONNAIRES	**POINTAGE**	**PRIX (taxes incluses)**
CIMA + s.e.n.c.	7,80	177 027,01 $
Quadrivium conseil inc.	5,02	256 969,13 $

ATTENDU QUE la soumission déposée par CIMA + s.e.n.c est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie nécessaires à la réfection des chemins et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere seront financés par les règlements d'emprunt nº 956-16 et 1051-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des chemins et l'aménagement d'un réseau cyclable sur les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere au montant de 177 027,01 $, incluant les taxes, à CIMA + s.e.n.c., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt nº 1051-18 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-040-00-721 (Infrastructures chemin – Pavage, réfection, glissières sécurité (20 ans)) et 23-080-00-721 (Infrastructures – Loisirs et culture), règlements d'emprunt numéro 956-16, 995-16 et 1051-18.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE QUATRE (4) IMPRIMANTES

ATTENDU QUE les contrats d'entretien et de location des imprimantes du Service des finances, de la bibliothèque, de la caserne numéro 1 et du garage municipal sont à échéance et que nous devons en obtenir de nouveaux;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour le contrat d'entretien et de location avec option d'achat pour une période de cinq (5) ans pour ces imprimantes;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux soumissions ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	**Coût entretien annuel 2018** **(taxes incluses)**	**Coût location annuel 2018** **(taxes incluses)**	**TOTAL ANNUEL 2018** **(taxes incluses)**
6047050 Canada inc. (Commtech Informatique)	5 656,77 $	3 529,13 $	9 185,90 $
Microrama Informatique inc.	6 182,21 $	3 868,90 $	10 051,11 $

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel d'entretien et de location pour 2018, puisque les contrats d'entretien seront indexés annuellement pour les quatre années suivantes;

ATTENDU QUE la soumission déposée par 6047050 Canada inc. (Commtech Informatique) est conforme et recommandée par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat d'entretien et de location avec option d'achat pour une période de cinq (5) ans pour les quatre (4) imprimantes, au montant annuel pour 2018 de 9 185,90 $, incluant les taxes, à 6047050 Canada inc. (Commtech Informatique).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Département	**Contrat entretien**	**Contrat location**
Finances	02-130-00-527	02-130-00-517
Caserne no. 1	02-220-00-527	02-220-00-517
Garage municipal ½	02-320-00-527	02-320-00-517
Garage municipal ½	02-330-00-527	02-330-00-517
Bibliothèque	02-702-30-527	02-702-30-517

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES (AVENANTS 11, 15, 32, 33, 34, D-2 RÉV.1 ET CRÉDIT) AU CONSORTIUM BPR-INFRASTRUCTURE/DESSAU POUR LE PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 238-11, le conseil a octroyé un contrat au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 578 739,00 $, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre du projet d'infrastructures pour le secteur Centre-Village;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 943 690,11 $, avant taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires;

ATTENDU QUE des honoraires professionnels supplémentaires sont demandés par le Consortium BPR-Infrastructure/Dessau pour les mandats suivants :

Description		Honoraires
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE NON PRÉVUS		
Avenant 11	Révision de la conception du poste de pompage Mill	5 600,00 $
Avenant 15	Modification du plan du site des usines et ajout d'un ouvrage de contrôle des eaux de surface proposé et accepté par le MDDELCC	8 400,00 $
Avenant 32	Préparation du chapitre 2 « Description des ouvrages de traitement et de collecte des eaux usées », tel qu'exigé par le MAMOT	10 600,00 $
Avenant 33	Supplément pour les plans tels que construits des usines	16 950,00 $
Avenant 34	Mise à jour des plans d'ensemble des réseaux d'eau et d'égouts	3 500,00 $
D-2 rév. 1	Honoraires de surveillance réservoir et poste de surpression (Demande annulée 30 308,00 $)	0,00 $
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		45 050,00 $
TPS (5 %)		2 252,50 $
TVQ (9,975 %)		4 493,74 $
TOTAL		51 796,24 $

ATTENDU QUE le Consortium BPR-Infrastructure/Dessau a soumis un prix de 51 796,24 $, incluant les taxes, pour les honoraires supplémentaires;

ATTENDU QUE la Municipalité a également conclu une entente avec le Consortium BPR-Infrastructrure/Dessau et un montant de 52 765,10 $, incluant les taxes, sera réclamé au Consortium dans le cadre du projet d'infrastructure Centre-Village;

ATTENDU QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier recommande les honoraires supplémentaires ainsi que le crédit à venir;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les honoraires supplémentaires au Consortium BPR-Infrastructure/Dessau au montant de 51 796,24 $, incluant les taxes, pour les avenants numéro 11, 15, 32, 33, 34 et D-2 rév. 1 ainsi qu'un crédit à venir au montant de 52 765,10 $.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris et crédités à même les postes budgétaires :

23-050-31-721 (Infrastructures–Eaux usées nº 823), règlement d'emprunt nº 823-12
23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées nº 824), règlement d'emprunt nº 824-12
23-050-12-721 (Infrastructures–Eau potable nº 825), règlement d'emprunt nº 825-12
23-050-21-721 (Infrastructures–Eau potable nº 835), règlement d'emprunt nº 835-12

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC-36) POUR LE PROJET D'INFRASTRUCTURES POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE – LOT #1 (REMARQUAGE DES LIGNES DE RIVE)

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 308-14, le conseil a octroyé un contrat à Outabec Construction (1991) Enr. au montant de 4 336 944,61 $, incluant les taxes, pour la construction de conduites pour le Lot 1;

ATTENDU QUE la directive de changement DC-36 n'a pas été approuvée par le conseil et consistait à des travaux de correction de marquage des lignes de rives sur la Route 105 et le chemin Old Chelsea, suite à l'ajout de la piste cyclable;

ATTENDU QUE le coût de cette modification est le suivant:

Description		**Prix unitaire**	**Quantité**	**Coût total**
TRAVAUX NON PRÉVUS				
DC-36	Remarquage des lignes de rives sur la Route 105 et le chemin Old Chelsea	1 763,61 $	Global	1 763,61 $
			Sous-total travaux non prévus	1 763,61 $
			TPS (5 %)	88,18 $
			TVQ (9,975 %)	175,92 $
			TOTAL	2 027,71 $

ATTENDU QU'Outabec Construction (1991) Enr. a soumis un prix de 2 027,71 $, incluant les taxes, pour cette modification;

ATTENDU QUE l'ingénieur-conseil a analysé le prix soumis par Outabec Construction (1991) Enr. et recommande la dépense supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise la dépense supplémentaire à Outabec Construction (1991) Enr. au montant de 2 027,71 $, incluant les taxes, pour la directive de changement numéro 36.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-41-721 (Infrastructures–Eaux usées n^{o} 824), règlement d'emprunt n^{o} 824-12.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6th, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE LA MONTAGNE ET HENDRICK ET DU PAVAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 105

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 136-17, le conseil a octroyé un contrat à la firme Groupe ABS inc. au montant de 30 393,99 $, incluant les taxes, pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection des chemins de la Montagne et Hendrick et le pavage des accotements de la Route 105;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun service professionnel supplémentaire n'a été autorisé par le conseil;

ATTENDU QUE le nombre d'échantillonnages prévu initialement par la firme Stantec Experts-conseils ltée pour le contrôle des matériaux pour le projet n'était pas suffisant;

ATTENDU QUE la Municipalité a également ajouté le pavage d'une section du chemin de la Rivière qui n'était pas inclus au contrat initial;

ATTENDU QUE la firme Groupe ABS inc demande des honoraires supplémentaires au montant de 22 403,68 $, incluant les taxes, pour l'ajout d'échantillonnages pour le projet de réfection es chemins de la Montagne et Hendrick et le pavage d'une section du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE la firme Stantec Experts-conseils ltée a analysé le prix soumis par la firme Groupe ABS inc. et recommande les honoraires supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les honoraires supplémentaires à la firme Groupe ABS inc. pour l'ajout d'échantillonnages pour le projet de réfection des chemins de la Montagne et Hendrick ainsi que le pavage d'une section du chemin de la Rivière au montant de 22 403,68 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemin – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlements d'emprunt numéro 923-15, 956-16 et 992-16.

ANNULATION DU SOLDE DU MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE OCTROYÉ À WSP CANADA INC. POUR LE PROJET DE DÉMANTÈLEMENT DES RAILS ET DES DORMANTS

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 247-17, le conseil a octroyé un contrat à la firme d'ingénierie WSP Canada inc. au montant de 22 535,10 $, incluant les taxes, pour un mandat d'assistance technique pour le projet de démantèlement des rails et des dormants;

ATTENDU QU'À ce jour un montant de 2 258,28 $, incluant les taxes, a été facturé à la Municipalité pour ce mandat;

ATTENDU QUE le mandat est terminé et que le solde du contrat au montant de 20 276,82 $, incluant les taxes, doit être annulé;

ATTENDU QUE ce mandat était financé par le fonds de roulement;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désengager le fonds de roulement pour le solde des sommes engagées qui ne sera pas utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise l'annulation du solde du mandat d'assistance technique octroyé à WSP Canada inc. pour le projet de démantèlement des rails et des dormants au montant de 20 276,82 $, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le désengagement du fonds de roulement pour un montant total de 18 515,43 $ et le transfert du solde engagé de 18 515,43 $ du poste budgétaire 59-151-00-000 (Fonds de roulement engagé) au poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 (ABROGE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 02-18)

ATTENDU QUE la tarification des bacs de compostage doit être ajoutée aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 soient adoptées comme suit :

	Budget 2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**$**
Revenus	
Taxes	12 684 699
Compensation tenant lieu de taxes	1 184 092
Transferts	533 651
Services rendus	1 303 500
Imposition de droits	1 246 800
Amendes et pénalités	81 050
Intérêts	232 000
Autres revenus	59 825
	17 325 617
Charges	
Administration générale	(2 218 090)
Sécurité publique	(3 269 695)
Transport	(4 986 504)
Hygiène du milieu	(2 335 519)
Santé et bien-être	(43 192)
Aménagement, urbanisme et développement	(871 561)
Loisirs et culture	(2 637 281)
Frais de financement	(1 150 882)
	(17 512 724)
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 693 858
Produit de cession	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000
Placement – réduction de valeur	3 500
Financement à long terme des activités de fonctionnement	160 000
Remboursement de la dette à long terme	(2 795 587)
Affectation – activités d'investissement	(240 473)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	228 000
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	316 252
Affectation – Réserves financières et fonds réservés	(193 730)
Affectation – Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 287
	187 107
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	**-----**

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Budget 2018 $
Immobilisations	
Administration générale	73 245
Sécurité publique	22 000
Transport	7 730 780
Hygiène du milieu	0
Loisirs et culture	150 000
	7 976 025
Revenus, financement et affectations	
Transferts	2 477 480
Autres revenus parcs et terrains de jeux	35 000
Financement à long terme	4 983 327
Affectation activités de fonctionnement	240 473
Affectation fonds de roulement	239 745
Affectation surplus fonctionnement non affecté	0
	7 976 025
Excédent d'investissement	**-----**

TAUX DE TAXES FONCIÈRES

Que les taux de taxes foncières pour l'exercice 2018 soient établis selon les données suivantes :

- Taxe foncière générale 0,3232 $/100 $ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale - Service de la dette 0,1775 $/100 $ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Barrage Hollow Glen (dette) 0,0060 $/100 $ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (dette à l'ensemble) 0,0089 $/100 $ d'évaluation
- Taxe foncière spéciale – Centre-Village (fonctionnement à l'ensemble) 0,0025 $/100 $ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines 0,0686 $/100 $ d'évaluation
- Taxe foncière - MRC des Collines (Service de police) 0,1458 $/100 $ d'évaluation
- Taxe foncière – TransCollines 0,0088 $/100 $ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble non résidentiel 0,3061 $/100 $ d'évaluation
- Taxe distincte immeuble industriel 0,3061 $/100 $ d'évaluation

Que le total pour chaque taux de taxes foncières par catégorie d'immeubles pour l'exercice 2018 soit donc établi ainsi :

- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie résiduelle
- 1,0474 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles non résidentiels
- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie des immeubles de six logements et plus
- 0,7413 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie exploitation agricole enregistrée

- 1,0474 $ du cent dollars d'évaluation pour la catégorie industrielle

TARIFICATIONS

Que l'imposition devra inclure les tarifications suivantes pour l'exercice 2018 :

- 141,50 $ par fosse pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 20,00 $ par station de pompage pour vidange des fosses septiques (Règlement numéro 1050-18)
- 110,00 $ par échantillonnage pour vidange des fosses septiques de type tertiaire (Règlement numéro 768-10)
- 43,93 $ par bac de compostage de 120 litres
- 91,93 $ par bac de compostage de 360 litres
- 25,00 $ par licence de chiens

TARIFICATIONS SECTORIELLES

Que l'imposition devra inclure les tarifications sectorielles suivantes pour l'exercice 2018 :

- 322,92 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur chemin Mill (Règlements numéro 589-03 et 1041-17)
- 909,60 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 721-08, 1039-17, 699-07 et 1040-17)
- 497,25 $ par unité pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteur Farm Point (Règlements numéro 846-12 et 1055-18)
- 350,88 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour pavage chemins Patrick, Wright et Vallée (Règlement numéro 694-07)
- 36,91 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 700-07 et 1036-17)
- 20,56 $ par unité (secteur construit) et 10,39 $ par unité (secteur non-construit) pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteurs construit et non-construit (Règlements numéro 780-11 et 1037-17)
- 26,17 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour les honoraires professionnels pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 781-11 et 1038-17)
- 243,80 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 823-12 et 1032-17)
- 219,50 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau des eaux usées secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 824-12 et 1033-17)
- 293,87 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur non-construit (Règlements numéro 825-12 et 1034-17)
- 290,64 $ par unité pour remboursement du service de la dette pour le réseau d'eau potable secteur Centre-Village, secteur construit (Règlements numéro 835-12 et 1035-17)

- 205,00 $ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 225,00 $ par unité (immeuble imposable construit raccordé ou devant être raccordé) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 90,00 $ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau des eaux usées secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)
- 110,00 $ par unité (terrain vacant des secteurs construit et non-construit et des projets en développement et deuxième branchement) pour dépenses de fonctionnement du réseau d'eau potable secteurs Centre-Village et Mill (Règlement numéro 1047-18)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 02-18 adoptée le 9 janvier 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV » POUR DIVERS TRAVAUX SUR L'ANCIENNE VOIE FERRÉE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE pour donner suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, des travaux de drainage et de stabilisation sur l'ancienne voie ferrée ont été approuvés;

ATTENDU QUE ces travaux sont indispensables pour l'aménagement d'un sentier communautaire sur l'ancienne voie ferrée;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec offre actuellement du financement pour les projets qui visent l'aménagement de sentiers pour la pratique d'activités de plein air à travers le « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV »;

ATTENDU QUE les travaux admissibles doivent être réalisés au plus tard deux (2) ans après la date d'autorisation finale dudit financement et que l'aménagement du sentier communautaire doit absolument être complété dans ces délais afin d'obtenir le financement du Gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'autoriser la Municipalité de Chelsea à procéder à une demande de subvention pour les travaux de drainage et de stabilisation de l'ancienne voie ferrée ainsi que les travaux d'aménagement du sentier communautaire à travers le « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Chelsea approuve l'aménagement d'un sentier communautaire sur l'ancienne voie ferrée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea peut demander une subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, exercice financier 2018-2019;

ATTENDU QUE cette aide financière est sujette à certaines conditions de base énumérées dans le formulaire de demande de subvention;

ATTENDU QUE les chemins de la Mine, Notch, Kingsmere, Blackburn, Boisé et Larrimac pourraient bénéficier de cette aide financière;

ATTENDU QUE des travaux de rechargement sont prévus cette année pour les chemins Blackburn, Boisé et Larrimac, et des travaux de réfection pour les chemins de la Mine, Notch et Kingsmere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil désire soumettre le projet de rechargement des chemins Blackburn, Boisé et Larrimac et le projet de réfection des chemins de la Mine, Notch et Kingsmere au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de faire cette demande d'aide financière au montant de 50 000,00 $ à Madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice, ministre responsable de la région de l'Outaouais et députée de Gatineau.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX ASSOCIÉE À LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de respecter le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 167-15, la Municipalité a présenté la programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 299-15, la Municipalité a modifié la programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 pour augmenter la contribution pour la Route 105;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin de la Rivière ont été repoussés en 2019 et que la réfection du chemin de la Mine est prévue pour cette année;

ATTENDU QUE la Municipalité désire apporter des modifications à la programmation des travaux pour la TECQ 2014-2018 afin de transférer la contribution gouvernementale pour le chemin de la Rivière au chemin de la Mine (voir annexe ci-jointe);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil approuve la deuxième modification de la programmation de la TECQ 2014-2018.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES (TRANSCOLLINES) BUDGET 2018 APPROBATION D'UNE MISE À JOUR

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) a adopté son budget 2018, par le biais de la résolution R17-64;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a approuvé ledit budget le 28 novembre 2017 par la résolution 352-17;

ATTENDU QU'UNE mise à jour budgétaire a été adoptée par la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) le 24 janvier 2018 par la résolution R18-11;

ATTENDU QU'IL est demandé aux municipalités concernées d'approuver ladite mise à jour;

ATTENDU QUE la quote-part 2018 de la Municipalité n'est pas affectée par la mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'approuver la mise à jour budgétaire 2018 de la Régie intermunicipale de transport des Collines (Transcollines) telle qu'adoptée par son conseil d'administration.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ – REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF-MAURICIE ET LAURENTIDES-OUTAOUAIS 2019 À 2023

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité de Chelsea et le conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu :

- QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

- QUE le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit 2019 à 2023;

- QUE la Municipalité de Chelsea mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

- QUE la Municipalité de Chelsea s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Chelsea durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité de Chelsea joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

- Que la Municipalité de Chelsea s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

- Que sujet à la loi, la Municipalité de Chelsea accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence; et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'informer l'UMQ que la Municipalité de Chelsea désire obtenir les coûts reliés à une couverture d'assurance pour soins de la vue ainsi que pour une assurance invalidité court terme pour ses employés.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PARTICIPATION AU CADRE DE PRÉVENTION DES SINISTRES (2013-2020) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR DES TRAVAUX PRÉVENTIFS DE STABILISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE le Cadre de prévention des sinistres du Gouvernement du Québec a pour but de permettre la réalisation de travaux afin de réduire le risque de mouvement de sol dans les zones de contraintes;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a informé la Municipalité de Chelsea d'un secteur à risques situé au sud du chemin Old Chelsea, plus particulièrement le long du Ruisseau Chelsea;

ATTENDU QUE les représentants de la Municipalité de Chelsea ont été sensibilisés à cette situation lors d'un atelier de travail sur les zones de mouvement de masse;

ATTENDU QUE les estimations préliminaires évaluent les travaux à 3,9 millions de dollars;

ATTENDU QUE la subvention pourrait atteindre environ 2,9 millions de dollars;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a inscrit à son plan triennal d'immobilisations pour 2019 un budget d'un million de dollars (1 000 000,00$) représentant sa quote-part du coût des travaux;

ATTENDU QUE le montant de la subvention viendra réduire le montant total des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea souhaite profiter de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu de demander au ministère de la Sécurité publique du Québec d'adhérer au Cadre de prévention des sinistres (2013-2020) pour des travaux préventifs de stabilisation pour un secteur à risques situé au sud du chemin Old Chelsea, plus particulièrement le long du Ruisseau Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou son représentant à remplir tous les formulaires nécessaires à cet effet et à transmettre au ministère de la Sécurité publique la réclamation finale avec les pièces justificatives pour le versement à la Municipalité de Chelsea de la contribution financière lorsque les travaux auront été complétés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1049-18 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 942-15 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QU'IL y a lieu d'actualiser les termes relatifs à la rémunération des membres du Conseil pour les rendre plus conformes aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1049-18 – Règlement remplaçant le règlement numéro 942-15 relatif à la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1049-18

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 942-15 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 9 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE le présent règlement ordonne, statue et décrète :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : EXERCICE FINANCIER 2018 ET SUIVANTS

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 3 : RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 26 977,00 $ et celle de chaque conseiller est fixée à 8 992,33 $.

ARTICLE 4 : RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

4.1 Maire : 470,00 $ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel le maire occupe le poste de président du conseil et de représentant du conseil municipal au conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

4.2 Maire suppléant : 230,00 $ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste;

5.3 Président et/ou membre d'un comité ou groupe de travail reconnu par le conseil par résolution : 100,00 $ par mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe le ou les postes.

ARTICLE 5 : REMPLACEMENT DU MAIRE

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6 : ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 7 : COMPENSATION POUR PERTE DE REVENUS

Une compensation est prévue pour la perte de revenus que les élus subissent lors de l'exercice de leurs fonctions dans les cas exceptionnels.

Constituent des cas exceptionnels l'état d'urgence déclaré en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (chapitre S-2.3) ou un événement pour lequel est mis en œuvres un programme d'assistance financière conformément à l'article 109 de cette loi.

La perte de revenus comprend les pertes de salaires reliées à un emploi ou les pertes de revenus reliées à l'exploitation d'une entreprise.

Le paiement de chaque compensation doit faire l'objet d'une décision du conseil.

ARTICLE 8 : INDEXATION

La rémunération de base, la rémunération additionnelle et par voie de conséquence l'allocation de dépenses annuelles, telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Ladite indexation consiste à multiplier la rémunération de base, la rémunération additionnelle et par voie de conséquence l'allocation de dépenses annuelles par le taux le plus élevé entre 2 % et l'indice des prix à la consommation pour le Canada disponible à la première paie du mois de janvier, tel qu'établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

ARTICLE 9 : ALLOCATION DE TRANSITION VERSÉE AU MAIRE

Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions, alors qu'il les a occupées pendant au moins les vingt-quatre mois qui précédent la fin de son mandat.

Le calcul de l'allocation de transition se fait conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération utilisée pour le calcul comprend celle que verse à ses membres un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supramunicipal, telles que ces expressions sont définies à ladite loi.

Cette allocation est versée en un seul versement au plus tard quatre-vingt-dix jours après la vacance au poste de maire.

ARTICLE 10 : EFFET RÉTROACTIF

Le présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2018.

ARTICLE 11 : REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit le règlement 942-15 et toutes dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

ARTICLE 12 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA (QC) ce jour de 2018.

_____	_____
Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire trésorier	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :	9 janvier 2018
DATE DE L'AVIS PUBLIC :	16 janvier 2018
DATE DE L'ADOPTION :	6 février 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO :	xx-18
DATE DE PUBLICATION :	xxx 2018

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1051-18 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 722 700,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES ET L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le financement des immobilisations et l'acquisition d'un véhicule, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1051-18 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 722 700,00 $ nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures et l'acquisition d'un véhicule » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1051-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 722 700,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES ET L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'UN avis de motion au présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 5 722 700 $ réparti de la façon suivante :

Description	10 ans	15 ans	20 ans	Total
Travaux de voirie	186 900,00 $	405 200,00 $	2 578 400,00 $	3 170 500,00 $
Travaux d'infrastructures		49 000,00 $	2 428 500,00 $	2 477 500,00 $
Acquisition d'un véhicule	74 700,00 $			74 700,00 $
Total	261 600,00 $	454 200,00 $	5 006 900,00 $	5 722 700,00 $

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 261 600,00 $ sur une période de 10 ans, un montant de 454 200,00 $ sur une période de 15 ans et un montant de 5 006 900,00 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6ième jour du mois de février 2018.

Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 9 janvier 2018

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 6 février 2018

N° DE RÉSOLUTION :

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1052-18 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES HONORAIRES ROFESSIONNELS ET UN EMPRUNT DE 312 000,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le financement d'honoraires professionnels, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1051-18 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses pour des honoraires professionnels et un emprunt de 312 000,00 $ nécessaire à la réalisation de plans et devis pour la réfection d'une section du chemin du Lac-Meech » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1052-18

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET UN EMPRUNT DE 312 000,00 $ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour des honoraires professionnels pour un montant total de 312 000,00 $ réparti tel que décrit à l'annexe A, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 312 000,00 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6ième jour du mois de février 2018.

Charles Ricard Directeur général et Secrétaire-trésorier	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 9 janvier 2018

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 6 février 2018

N° DE RÉSOLUTION :

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1055-18 – RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR FARM POINT

ATTENDU QU'IL y a lieu d'uniformiser le calcul des unités attribuées à chaque immeuble;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1051-18 – Règlement de tarification pour l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées pour le secteur Farm Point » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1055-18

RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN ET L'OPÉRATION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE SECTEUR FARM POINT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a mis en place les infrastructures pour pourvoir à la disposition et au traitement des eaux usées du secteur Farm Point;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 244.1 et 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut utiliser un mode de tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités, et exiger une compensation du propriétaire ou de l'occupant d'un immeuble;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 244.3 de ladite Loi, le mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur, lequel bénéfice étant reçu non seulement lorsque le débiteur utilise réellement le bien ou le service, mais aussi lorsque le bien ou le service est à sa disposition ou que l'activité est susceptible de profiter éventuellement non pas à la personne en tant que telle mais à l'immeuble dont elle est propriétaire ou est occupant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea adopte ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le secteur desservi ou pouvant être desservi visé par la tarification de disposition et traitement des eaux usées est décrit à l'annexe A.

ARTICLE 3

Le nombre d'unités attribués à chaque immeuble imposable est établi selon l'annexe 1.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses annuelles engagées relatives à l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées, une tarification sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservi ou pouvant être desservi, selon l'article 2.

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée en divisant les dépenses annuelles engagées relativement à l'entretien et l'opération du réseau d'égouts et de traitement des eaux usées par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables calculé selon l'article 3.

Chaque immeuble imposable et raccordé ou devant être raccordé au service devra payer une compensation annuelle calculée en multipliant le nombre d'unités, qui lui est attribué selon l'article 3, par la valeur attribuée à chaque unité selon le paragraphe précédent.

ARTICLE 5

Tout excédent des revenus annuels de compensation par rapport aux dépenses annuelles réelles relatives à la disposition et au traitement des eaux usées sera affecté à l'excédent de fonctionnement affecté pour dépenses futures et la compensation de l'année suivante sera ajustée en fonction de cet excédent.

Tout excédent des dépenses annuelles réelles relatives à la disposition et au traitement des eaux usées par rapport aux revenus annuels de compensation sera récupéré dans le calcul de la compensation de l'année suivante.

ARTICLE 6

La tarification sera adoptée annuellement par résolution.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6ième jour du mois de février 2018.

Charles Ricard Directeur général et Secrétaire-trésorier	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :……. 9 janvier 2018

DATE DE L'ADOPTION :……. 6 février 2018

NUMÉRO DE RÉSOLUTION :……

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..

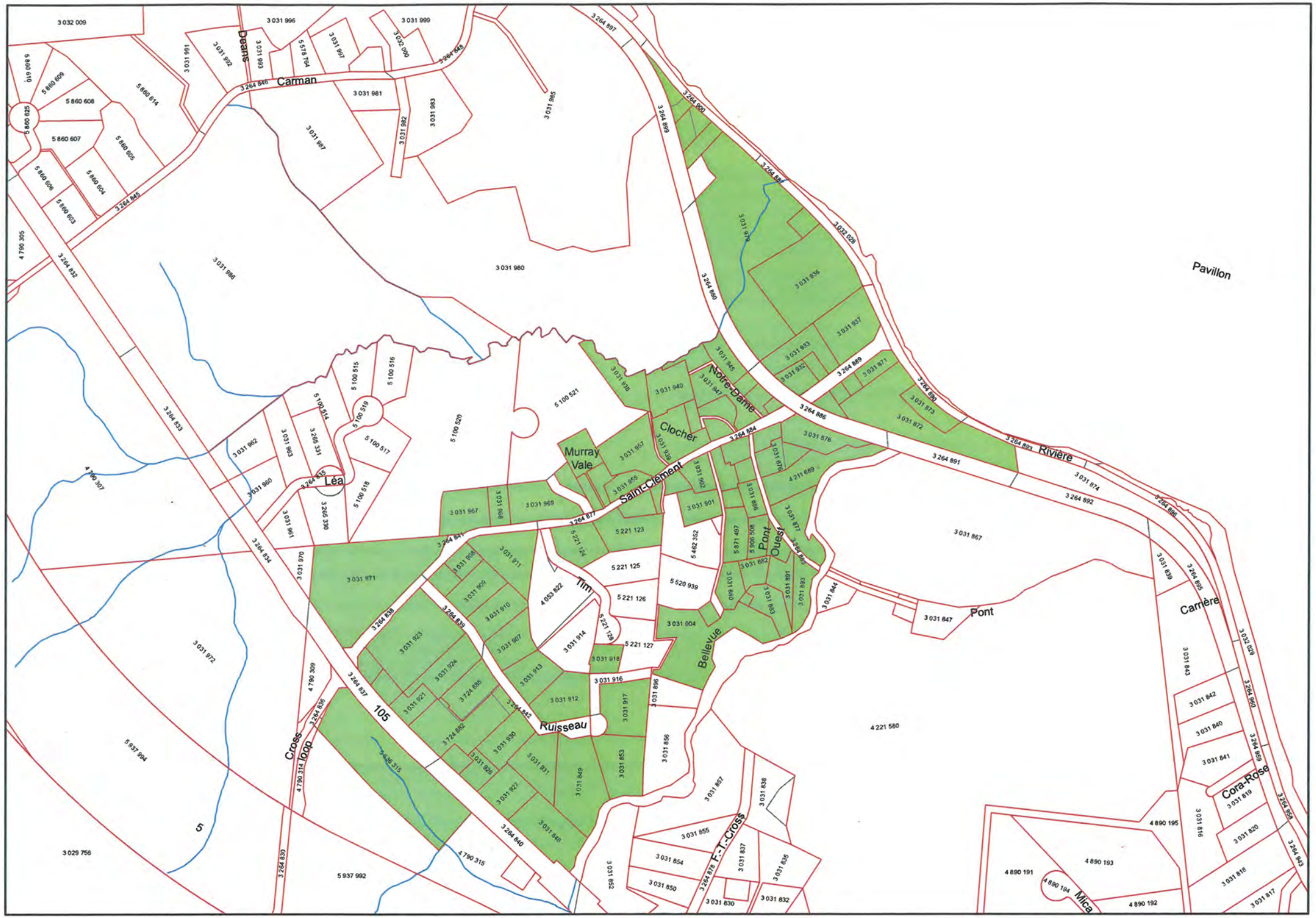

CHELSEA

Annexe A
Eaux usées - Farm Point

Caryl Green
Mairesse

Charles Ricard
Directeur général

Maria Elena Isaza
Responsable de l'urbanisme

1:7 000

0 35 70 140 210
Mètres

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Date: 2017-08-31

ANNEXE 1 – RÈGLEMENT NUMÉRO 1055-18

Catégories d'immeubles	**Nombre d'unités**
Habitation unifamiliale isolée	1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multi logement (calcul fait pour chaque logement)	1 unité/logement + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	 4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) -sans permis construction émis -avec permis construction émis	 Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	 2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café/ casse-croute/crèmerie	1,5 unité
Bar/discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	 2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité
Salle de réunion (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus	 0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités
Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités

Salle de quilles ou curling Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire	 2 unités 0,5 unité 4 unités 0,5 unité
Salon de coiffure et de beauté / esthétique 2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire	 2 unités 0,5 unité
École Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants	 10 unités 20 unités 30 unités 50 unités 6 unités 12 unités 20 unités 30 unités 8 unités 15 unités 25 unités 40 unités
Garderie En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus	 0,3 unité 0,6 unité 1 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Service administratif gouvernemental ou municipal/ Bureau d'affaires/professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires /professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	 0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (Excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	 1 unité 0,25 unité

Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA Capacité Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	 50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	 1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc) 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	 0,5 unité 1 unité 2 unités
Motel maison de touristes et gîte du passant 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 10 chambres)	 1,5 unité 0,5 unité
Auberge / Hôtel / Motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	 10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / Station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	 1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils Touristes-visiteurs	 Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	 2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio

Maison de chambre	1,5 unité pour trois chambres premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités 7 unités
Marché d'alimentation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	 2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Centre sportif / aréna Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Gym avec douche (capacité) Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus Local pour cours de conditionnement	 25 unités 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité 2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités 0,25 unité
Pavillon golf	Selon usage
École de musique / de yoga / de dance /de théâtre (capacité) 5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves	 0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité
Microbrasserie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
Salle de spectacle, théâtre, cinéma 1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus	 0,5 1 1,5 Selon même ratio

Musée	Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne pompiers Moins de 3 employés (temps plein) 25 pompiers partiels et moins 26 à 50 pompiers partiels 51 à 75 pompiers partiels	 0,5 unité 2 unités 4 unités 6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence 1 à 50 lits 51 à 75 lits 76 à 100 lits 101 à 125 lits 126 à 150 lits 151 lits et plus	 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités 60 unités Selon même ratio
Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.	

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS TECHNIQUES DES CITOYENS CONCERNANT L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE II ET L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 134-17, le conseil a octroyé un contrat à la firme WSP Canada inc. au montant de 114 411,62 $, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour une évaluation environnementale de site – phase II et une étude géotechnique pour le sentier communautaire;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 9 485,44 $, incluant les taxes, a été autorisé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier et un montant de 12 532,28 $, incluant les taxes, a été autorisé par le conseil pour des honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires, soit une augmentation totale de 19,24 % du contrat initial;

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit des questions techniques de la part des citoyens en ce qui concerne l'évaluation environnementale de site – phase II et l'étude géotechnique pour le sentier communautaire;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. n'a pas été mandatée pour répondre aux questions des citoyens;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de mandater la firme WSP Canada inc. pour un maximum d'honoraires professionnels de 4 000,00 $, excluant les taxes, afin de répondre adéquatement aux citoyens;

ATTENDU QUE ces honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1010-17;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise des honoraires supplémentaires à la firme WSP Canada inc. afin de répondre aux diverses questions techniques des citoyens concernant l'évaluation environnementale de site – phase II et l'étude géotechnique pour le sentier communautaire pour un montant maximum de 4 000,00 $, excluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-721 (Infrastructures – Loisirs et culture), règlement d'emprunt n^{o} 1010-17.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE II ET DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 134-17, le conseil a octroyé un contrat à la firme WSP Canada inc. au montant de 114 411,62 $, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour une évaluation environnementale de site – phase II et une étude géotechnique pour le sentier communautaire;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 9 485,44 $, incluant les taxes, a été autorisé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier et un montant de 17 131,28 $, incluant les taxes, a été autorisé par le conseil pour des honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires, soit une augmentation totale de 23,26 % du contrat initial;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme WSP Canada inc. de préparer et présenter aux citoyens les rapports de l'évaluation environnementale de site – phase II et de l'étude géotechnique pour le sentier communautaire;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. n'a pas été mandatée pour présenter aux citoyens ces rapports;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de mandater la firme WSP Canada inc. pour un maximum d'honoraires professionnels de 4 500,00 $, excluant les taxes, pour cette présentation;

ATTENDU QUE ces honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1010-17;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise des honoraires supplémentaires à la firme WSP Canada inc. afin de préparer et présenter aux citoyens les rapports de l'évaluation environnementale de site – phase II et de l'étude géotechnique pour le sentier communautaire pour un montant maximum de 4 500,00 $, excluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-721 (Infrastructures – Loisirs et culture), règlement d'emprunt n^{o} 1010-17.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AUTORISATION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À L'ATELIER URBAIN INC. POUR L'ÉLABORATION ET L'ANIMATION D'UN ATELIER PRÉ CO-DESIGN POUR LES RIVERAINS DU SENTIER COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 11-18, le conseil a octroyé un contrat à L'Atelier Urbain inc. au montant de 33 566,95 $, incluant les taxes, pour des services professionnels pour l'élaboration et l'animation d'une journée de co-design portant sur l'aménagement d'un sentier communautaire sur l'emprise de la voie ferrée de l'ancien train à vapeur touristique;

ATTENDU QU'À ce jour, aucun service professionnel supplémentaire n'a été autorisé par le conseil pour ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à L'Atelier Urbain inc. de les conseiller pour la tenue d'une séance de consultation additionnelle;

ATTENDU QUE L'Atelier Urbain inc. a proposé de tenir un atelier pré co-design réservé exclusivement aux riverains du sentier communautaire;

ATTENDU QUE L'Atelier Urbain inc. a soumis un prix au montant de 5 202,62 $, incluant les taxes, pour l'élaboration et l'animation de cet atelier;

ATTENDU QUE l'atelier pré co-design sera financé par le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise des honoraires supplémentaires à L'Atelier Urbain inc. pour l'élaboration et l'animation d'un atelier pré co-design réservé exclusivement aux riverains du sentier communautaire pour un montant de 5 202,62 $, incluant les taxes.

Il EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 4 750,68 $ du poste budgétaire 59-151-10-00 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectation - fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-721 (Infrastructures – Loisirs et culture).

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PERMANENCE DE MONSIEUR JEFFREY ERWIN

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 186-17, le conseil embauchait Monsieur Jeffrey Erwin à titre de Mécanicien-Opérateur;

ATTENDU QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Monsieur Jeffrey Erwin, rétroactivement au 19 décembre 2017 puisqu'il rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Jeffrey Erwin soit confirmé à titre d'employé permanent comme Mécanicien-Opérateur, et qu'à ce titre, il jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols bleus de la municipalité en date du 19 décembre 2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AJUSTEMENT DE LA GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES

ATTENDU QU'IL y a lieu de réviser annuellement la grille salariale des employés cadres et cols blancs non-syndiqués afin de tenir compte de l'indexation des prix à la consommation;

ATTENDU QUE l'indice des prix à consommation pour la région Gatineau / Ottawa entre novembre 2016 et novembre 2017 est de 1.9%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil approuve une indexation de 1.9% de la grille salariale du personnel cadre et col blanc non-syndiqué à compter du premier janvier 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AVIS DE MOTION NUMÉRO 987-16

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-14 – POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

La conseillère/le conseiller donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement numéro 987-16 remplaçant le règlement numéro 880-14 – pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Chelsea – code d'éthique et de déontologie en matière municipale » sera présenté pour adoption.

_____
conseillère/conseiller

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 987-16

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-14 – POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

La conseillère/le conseiller présente le projet de Règlement numéro 987-16 - Règlement remplaçant le règlement numéro 880-14 – pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Chelsea – code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

Le but de ce règlement est de mettre à jour les règles en matière d'éthique et de déontologie applicables aux élus, révisées après chaque élection, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 987-16

REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-14 – POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale crée, en autre, une obligation aux municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus, lequel sera révisé après chaque élection générale;

ATTENDU QUE ladite Loi prévoit que les règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent concerner, notamment, les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat;

ATTENDU QUE ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de se conformer aux demandes du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session régulière de ce Conseil municipal, soit le 6 février 2018, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea, et ledit Conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 – OBJET – PRINCIPE GÉNÉRAL

2.1 Le présent règlement a pour objet d'établir un code d'éthique et de déontologie pour tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea, notamment en souscrivant à des valeurs qui misent sur l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un Conseil municipal, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté, l'équité, l'honnêteté, l'objectivité, l'impartialité, et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner la Municipalité de Chelsea.

2.2 Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Municipalité de Chelsea. Les membres du Conseil municipal doivent de plus agir avec intégrité, objectivité et impartialité mais doivent aussi préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintient la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale.

2.3 Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;

2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E 2.2);
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION

À moins qu'il ne soit autrement spécifié, le présent règlement s'applique à tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea.

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite d'un élu à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission

a) de la municipalité ou,

b) d'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la municipalité.

ARTICLE 4 – DÉFINITIONS

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, les mots et expressions suivants signifient et ce, sans limitation :

4.1 **Avantages :** Tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, rémunération, rétribution, indemnité, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

4.2 **Code d'éthique :** Dans un sens large le code d'éthique se veut d'abord et avant tout un outil de nature pédagogique, un ensemble de règles de conduite, un code d'honneur, pouvant entraîner l'imposition des sanctions juridiques prévues à la section III, articles 31 et 32 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et avoir des conséquences de nature politique pour quiconque n'applique pas ses préceptes.

4.3 **Comité :** Un comité du Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea comme constitué par règlement municipal et en vertu de l'article 82 du Code municipal.

4.4 **Conseil** : Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea.

4.5 **Déontologie** : La déontologie porte sur les règles de conduite attendues sous l'angle des devoirs et des obligations qui découlent des valeurs et des principes éthiques.

Elle exerce une régulation en vue d'orienter la conduite et vise à codifier ce qui est proscrit et ce qui est permis. Son application est souvent quasi judiciaire et se fonde sur les principes juridiques. Ses principes ont une force obligatoire et exécutoire.

4.6 **Entité liée :** Société, compagnie, coopérative, association ou personne morale entretenant une relation d'affaires ou autre avec un membre du Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea.

4.7 **Éthique :** Le sens de l'éthique est un concept qui tente de guider une personne dans le choix d'un comportement à adopter face à une situation donnée. C'est un ensemble de règles qui encadre la conduite humaine, son application est fondée sur une autodiscipline de la part du sujet.

Elle s'inscrit dans l'art d'exercer son jugement sur la base des valeurs, des normes et des enjeux en cause pour diriger sa conduite et prendre des décisions éclairées dans une situation donnée. Au sens pratique, elle se réfère à un ensemble de valeurs, de règles et de jugements qui orientent le comportement d'un individu et des groupes.

Elle ne doit pas être vue comme un système de contrôle, mais bien plutôt comme l'exercice responsable du jugement et du discernement dans des situations difficiles.

4.8 **Intérêt personnel :** Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non et qui est distinct de l'intérêt du public en général ou peut-être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

4.9 **Membre :** Un membre du comité, qu'il soit membre du conseil municipal ou non.

4.10 **Membre de la famille immédiate :** Le conjoint au sens de la *Loi sur les normes du travail*, les ascendants, descendants, frères ou sœurs et leurs conjoints ou une entité liée.

4.11 **Membre du conseil :** Le maire et les conseillers forment les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea.

4.12 **Municipalité :** La Municipalité de Chelsea.

4.13 **Personne-ressource :** Personne nommée par le Conseil municipal pour participer aux activités du Comité consultatif d'urbanisme, ou autre comité, mais qui n'est pas un membre et qui n'a pas de droit de vote. La personne-ressource est assujettie aux mêmes devoirs et obligations qu'un membre mais elle peut détenir une charge ou un contrat avec la Municipalité. Le fait pour une personne-ressource d'être un employé de la Municipalité ou de détenir un mandat professionnel de consultant avec la Municipalité n'est pas réputé constituer un conflit d'intérêts. La détention d'un intérêt au sens de l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* n'est pas visée par les présentes.

ARTICLE 5 – VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

5.1 **Honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil municipal :** Tout membre du Conseil municipal sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des valeurs : Intégrité, prudence, respect, loyauté et équité.

5.2 **Intégrité :** Tout membre du Conseil municipal valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

5.3 **Loyauté envers la Municipalité :** Tout membre du Conseil municipal recherche l'intérêt de la Municipalité de Chelsea.

5.4 **Prudence dans la poursuite de l'intérêt public :** Tout membre du Conseil municipal assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

5.5 **Recherche de l'équité :** Tout membre du Conseil municipal traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.

5.6 **Respect envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens :** Tout membre du Conseil municipal favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

ARTICLE 6 – CONFLIT D'INTÉRÊTS

6.1 Pour les fins des présentes, il y a une situation de conflit d'intérêts quand un intérêt personnel pourrait, potentiellement ou en apparence, empêcher le membre du Conseil municipal d'agir d'une façon objective dans l'exercice de ses fonctions et dans les seuls intérêts de la Municipalité de Chelsea.

6.2 Tout membre du Conseil municipal doit exécuter ses fonctions dans l'intérêt public et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire valoir cet intérêt public. A cet effet, et sans restreindre la portée, il doit accorder une attention particulière à chaque dossier soumis à des comités ou autres afin de l'évaluer au mérite en tenant compte de ses avantages, de ses inconvénients et de ses impacts sur l'ensemble de la collectivité.

6.3 Tout membre du Conseil municipal doit assumer fidèlement ses fonctions en conformité avec les législations applicables, incluant la réglementation en vigueur dans la Municipalité. Il souscrit et adhère aux principes d'une saine administration municipale et doit s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités avec intégrité, dignité et impartialité.

6.4 Tout membre du Conseil municipal ne doit pas se placer dans une situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate pourrait l'influencer dans l'exercice de ses fonctions.

6.5 Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir de solliciter ou de détenir, pour lui-même, un proche ou une personne morale dans laquelle il possède un intérêt personnel, une charge ou un contrat avec la Municipalité.

6.6 Afin de prévenir toute situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêts, tout membre du Conseil municipal ne peut participer directement ou indirectement à toute demande d'appel d'offres et ne peut avoir avec la Municipalité ou un organisme municipal, un intérêt direct ou indirect dans un contrat, sauf les exceptions prévues aux articles 305 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2 et 269 du Code municipal du Québec L.R.Q. c. -27.1).

6.7 Tout membre du Conseil municipal ne peut solliciter, accepter, ni recevoir quelque rémunération, profit ou avantage que ce soit, autres que ceux qui sont prévus à la Loi, en échange d'une prise de position sur un règlement, une résolution ou toute question soumise ou qui doit être soumise au Conseil municipal ou à un de ses comités.

6.8 Tout membre du Conseil municipal qui, lors de son élection ou en cours de son mandat ou emploi, est placé dans une situation de conflit d'intérêts, par suite de l'application d'une loi, d'un mariage, d'une union de fait ou de l'acceptation d'une donation ou d'un legs, doit mettre fin à cette situation le plus rapidement possible après l'élection ou la survenance de l'événement qui engendre la situation de conflit d'intérêts.

6.9 Tout membre du Conseil municipal doit faire connaître publiquement dans sa déclaration d'intérêts pécuniaires annuelle les faits et situations susceptibles de mettre en conflit, directement ou indirectement, l'intérêt public ou les devoirs de sa fonction et son intérêt personnel ou celui de sa famille immédiate de façon à ce que les citoyens soient à même de constater qu'il exerce ses fonctions avec intégrité, impartialité et objectivité ou, le cas échéant, d'observer qu'ils dérogent à la façon correcte d'agir en maintenant celle-ci à jour dès qu'il a connaissance de tout fait ou situation de cette nature en déposant, auprès du Secrétaire-trésorier et Directeur général de la Municipalité, une déclaration amendée.

6.10 Le membre qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt, avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt, puis quitter la séance, pour tout le temps que dureront les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou autres conditions de travail attachés à ses fonctions au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre ne peut raisonnablement être influencé par lui.

6.11 Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ARTICLE 7 – CADEAUX – DONS

7.1 Tout membre du Conseil municipal doit refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage quelque soit sa valeur qui risque d'avoir une influence sur son jugement ou l'exercice de ses fonctions ou qui pourrait donner lieu à une perception d'un tel risque.

7.2 Nonobstant l'article 6.1, un membre du Conseil municipal peut recevoir certains avantages lorsque ceux-ci :

a) sont conformes aux règles de la courtoise, du protocole, de l'hospitalité ou de l'usage
b) ne proviennent pas d'une source anonyme

c) ne sont pas constitués d'une somme d'argent, d'une action, d'une obligation, d'un effet de commerce ou d'un titre quelconque de finances
d) ne sont pas de nature à laisser planer un doute sur leur intégrité, leur indépendance ou leur impartialité, celle de la Municipalité ou d'un organisme municipal.

7.3 Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 6.1 doit, lorsque sa valeur excède 200 $, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du Secrétaire-trésorier et Directeur général de la Municipalité de Chelsea. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le Secrétaire-trésorier et Directeur général tient un registre public de ses déclarations.

7.4 La présente règle ne s'applique pas lorsque :

a) la marque d'hospitalité ou l'avantage provient d'un gouvernement ou d'une municipalité, d'un organisme gouvernemental ou municipal, ou d'un de leurs représentants officiels
b) si le membre du Conseil municipal fait remise de l'avantage reçu à la Municipalité
c) s'il s'agit d'un repas consommé en présence de la personne qui l'a offert, et qui est inférieur à 200$

7.5 Lorsqu'un membre du Conseil municipal reçoit directement ou indirectement une marque d'hospitalité ou un autre avantage dans le cadre d'une activité de formation ou de perfectionnement conformément à l'article 6.2, il doit en informer le Directeur général. La déclaration du membre du Conseil municipal doit faire l'objet d'une description par le Directeur général, dans le registre public prévu à cet effet, en précisant les circonstances. Le présent article ne s'applique pas à une marque d'hospitalité ou tout autre avantage lorsqu'un membre du Conseil municipal a reçu ces derniers dans l'exercice de ses fonctions officielles de la part d'un représentant ou d'un organisme d'un gouvernement, ou d'une association professionnelle dont ils sont membres.

7.6 Chaque donateur reçoit une copie du présent règlement relative à l'éthique, afin qu'il sache que le cadeau ou le don ne peut être accepté. Les professionnels et les entreprises qui font affaires avec la Municipalité recevront une copie du présent règlement.

ARTICLE 8 – DEVOIR DE DISCRÉTION

8.1 Tout membre du Conseil municipal ne peut utiliser à son propre avantage ou bénéfice des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement communiqués au public.

8.2 Tout membre du Conseil municipal ne peut transmettre à des tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement communiqués au public.

8.3 Tout membre du Conseil municipal ne peut transmettre à des tiers des renseignements ou de l'information nominative au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Le Directeur général et le conseiller au greffe sont les personnes responsables désignées en vertu de ladite Loi et ils possèdent l'autorité déléguée pour décider du caractère nominatif d'une information.

8.4 Tout membre du Conseil municipal, à l'exception du maire, ne peut sans l'autorisation du Conseil municipal transmettre une information qui n'est pas nominative et n'est pas généralement communiquée ou connue du public.

8.5 Afin de préserver le secret quant aux renseignements de nature confidentielle, tout membre du Conseil municipal doit :

a) s'abstenir de faire usage de tels renseignements au préjudice de la Municipalité ou en vue d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage pour lui-même ou pour autrui
b) prendre les mesures nécessaires pour que ces collaborateurs et son entourage ne communiquent pas ou n'utilisent pas de tels renseignements qui viennent à leur connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

8.6 Les membres du Conseil municipal n'ont pas accès aux archives de la Municipalité, à l'exception du Maire. Les membres du Conseil municipal doivent éviter de détruire, retirer d'un dossier ou modifier, des documents considérés « officiels ». Ils doivent être remis à l'archiviste de la Municipalité. En cas de doute, le conseiller consulte le Maire.

ARTICLE 9 – UTILISATION DES RESSOURCES – DU NOM – DES MARQUES, DES ARMOIRIES OU DU LOGO

9.1 Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir d'utiliser ou de permettre l'utilisation à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés, des ressources, des biens ou des services de la Municipalité ou des organismes municipaux ou d'utiliser l'autorité de sa fonction pour son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate.

9.2 Malgré l'article 8.1, un contribuable peut utiliser certains biens ou services de la Municipalité à des fins personnelles, s'il s'agit d'un service offert de façon générale par la Municipalité ou par un organisme municipal.

9.3 Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir dans les contrats et ententes qu'il conclut à titre personnel avec des tiers d'utiliser le nom ou le logo de la Municipalité de façon à laisser croire à l'autre partie que le contrat ou l'entente est conclue avec la Municipalité ou que cette dernière s'en porte caution ou y est impliquée à quelque titre que ce soit.

9.4 Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir d'utiliser le papier à en-tête de la Municipalité aux fins de ses activités personnelles.

9.5 Tout membre du Conseil municipal qui détient ou acquiert des intérêts dans une compagnie, société ou entreprise doit éviter que l'on se serve du poste qu'il occupe à la Municipalité à des fins de publicité ou d'appui promotionnel pour l'entreprise concernée.

ARTICLE 10 – AFFAIRES AVEC LA MUNICIPALITÉ

Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir de détenir directement ou indirectement un intérêt dans un contrat avec la Municipalité ou un organisme municipal, sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

ARTICLE 11 – RESPECT DES MÉCANISMES DE DÉCISION – RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS – PROCESSUS D'EMBAUCHE

11.1 Tout membre du Conseil municipal doit respecter les prescriptions législatives et administratives régissant les mécanismes de prise de décision de la Municipalité et de ses organismes municipaux.

11.2 Tout membre du Conseil municipal doit maintenir des relations respectueuses avec les autres membres du Conseil municipal de la Municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens.

11.3 Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir de participer ou d'influencer quiconque lors d'embauche, de supervision, de promotion ou d'évaluation du rendement d'un membre de sa famille immédiate ou d'une personne à laquelle il est légalement ou personnellement redevable.

11.4 Tout membre du Conseil municipal doit divulguer tout lien de parenté ou d'affiliation sociale par-devers un candidat pouvant affecter sa crédibilité et se retirer de tout comité de sélection.

ARTICLE 12 – PARTICIPATION À DES SÉANCES DE FORMATION – SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

12.1 Tout membre du Conseil municipal participera, dans les quatre (4) mois de son entrée en fonction, à une session de formation sur l'éthique et la déontologie conçue spécialement pour le milieu municipal et aux sessions de formation complémentaires offertes périodiquement pendant la durée du mandat.

12.2 Tout membre du Conseil municipal doit prêter serment conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en tenant compte des règles du code d'éthique et de déontologie.

ARTICLE 13 – MÉCANISMES D'APPLICATION ET DE CONTRÔLE

13.1 Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du Conseil municipal a commis un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable peut en saisir le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au plus tard dans les trois ans qui suivent la fin du mandat de ce membre, le tout en conformité avec les articles 20 à 30 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

13.2 Toute plainte au regard du présent règlement, pour être complète, être écrite, assermentée, motivée et accompagnée, s'il y a lieu, de tout document justificatif.

13.3 Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale : Un manquement à une règle prévue au présent Code d'éthique et de déontologie, par un membre d'un Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes:

1. La réprimande.

2. La remise à la Municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec:

   a) Du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci.

   b) De tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le Code.

3. Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au Code, comme membre du Conseil Municipal, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou d'un organisme.

4. La suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

13.4 Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

ARTICLE 14 – L'APRÈS-MANDAT

14.1 Tout membre du Conseil municipal qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer avantage indu de ses fonctions antérieures.

14.2 Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers, l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions.

14.3 Tout membre du Conseil municipal doit s'abstenir, dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du Conseil municipal.

ARTICLE 15 – RÉVISION DES RÈGLES ÉDICTÉES – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les membres du Conseil municipal conviennent de réviser et d'adopter en début de chaque nouveau mandat de quatre (4) ans les règles régissant le code d'étique et de déontologie, afin de réitérer leur engagement à l'égard du respect et de la promotion des règles qu'il contient et qu'il reflète l'évolution des préoccupations locales de même que les orientations et les priorités des élus, avant le 1er mars qui suite toute élection générale.

ARTICLE 16 – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Le masculin et le singulier sont utilisés dans le présent règlement sans discrimination et incluent le féminin et le pluriel afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 17 – ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

17.1 Le présent règlement remplace le règlement numéro 880-14 adopté le 15 avril 2014.

17.2 Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

DONNÉ À CHELSEA (QC), ce _____e jour du mois de _____ 2018.

_____	_____
Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire trésorier	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 6 février 2018

DATE DE L'AVIS PUBLIC :

DATE DE L'ADOPTION :

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2017, ordinary sitting

DÉPART DE MEMBRES SIÉGEANT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES – MESSIEURS DAVID MAITLAND ET ANTOINE MORIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement numéro 926-15 constituant le Comité consultatif des ressources naturelles et les modalités de régie interne, lequel apporte des recommandations au Conseil municipal sur les décisions relatives aux projets qui ont une incidence sur les terres humides et sur les sujets touchant l'environnement;

ATTENDU QUE Messieurs David Maitland et Antoine Morin siègent au Comité consultatif des ressources naturelles depuis le 15 avril 2014;

ATTENDU QU'ILS ont présentés, à la fin de l'année 2017, leur décision de se retirer du Comité consultatif des ressources naturelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le Conseil accepte la décision de Messieurs David Maitland et Antoine Morin de quitter leur poste sur le Comité consultatif des ressources naturelles.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil adresse ses sincères remerciements à Messieurs David Maitland et Antoine Morin pour leur implication et précieuse collaboration au sein de ce comité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES NATURELLES – MESSIEURS JONATHAN LAMARRE-RÉGNIÈRE ET CARL SAVIGNAC

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le Règlement numéro 926-15 constituant le Comité consultatif des ressources naturelles et les modalités de régie interne, lequel apporte des recommandations au Conseil municipal sur les décisions relatives aux projets qui ont une incidence sur les terres humides et sur les sujets touchant l'environnement;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination des nouveaux membres afin de combler deux postes vacants;

ATTENDU QUE Messieurs Jonathan Lamarre-Régnière et Carl Savignac proposent leur candidature;

ATTENDU QUE suite à des entrevues tenues avec les candidats, le comité de sélection estime qu'ils répondent aux critères recherchés pour siéger à titre de membres sur le Comité consultatif des ressources naturelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Messieurs Jonathan Lamarre-Régnière et Carl Savignac soient nommés membres du Comité consultatif des ressources naturelles, et ce, pour un terme de deux ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur générale et le Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 158 585 NON-OFFICIEL AU CADASTRE DU QUEBEC SITUÉ EN BORDURE DU CHEMIN CECIL – PROJET DU QUARTIER MEREDITH

ATTENDU QUE le représentant du projet du Quartier Meredith, propriété située sur le chemin Cecil, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un bâtiment multi-logements de 8 unités sur le lot 6 158 585 non-officiel au cadastre du Québec, le tout tel que démontré sur le plan d'implantation préparé par la firme Planeo conseil, daté du 17 décembre 2017;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et recommande d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00067 relatif au lot 6 158 585 non-officiel au cadastre du Québec du projet du Quartier Meredith situé en bordure du chemin Cecil, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS DIVERS AU CADASTRE DU QUÉBEC – PROJET DU RUISSEAU CHELSEA CREEK (UNIFAMILIALES)

ATTENDU QUE le représentant des lots divers au cadastre du Québec du projet du Ruisseau Chelsea Creek, propriété située en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre huit (8) modèles d'habitations unifamiliales isolées, identifiés comme suit : Brigham, Mackenzie, Chamberlin, Ferguson, Heritage, Tamarack, Vivaldi et Preston;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et recommande d'accorder la demande, tout en greffant la condition suivante :

- QUE le Canexel, lorsqu'il est installé sur les façades arrières et latérales, soit d'une couleur identique ou similaire à la couleur du Maibec installée sur la façade avant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00068, et ce, sur les lots divers au cadastre du Québec du projet du Ruisseau Chelsea Creek situé en bordure du chemin Old Chelsea, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en y greffant la condition énumérée ci-haut à respecter.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOTS DIVERS AU CADASTRE DU QUÉBEC – PROJET DU RUISSEAU CHELSEA CREEK (JUMELÉES)

ATTENDU QUE le représentant des lots divers au cadastre du Québec du projet du Ruisseau Chelsea Creek, propriété située en bordure du chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction de quatre (4) modèles d'habitations unifamiliales jumelées, identifiés comme suit : Fleming, Gilmour, Hudson et Edey;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et recommande d'accorder la demande, tout en greffant les conditions suivantes :

- QUE le Canexel, lorsqu'il est installé sur les façades arrières et latérales, soit d'une couleur identique ou similaire à la couleur du Maibec installée sur la façade avant;
- QUE les élévations latérales qui seront sur un terrain de coin et les élévations latérales qui seront sur un passage piétonnier soient traitées avec tous les mêmes matériaux que la façade.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00069 et ce, sur les lots divers au cadastre du Québec du projet du Ruisseau Chelsea Creek situé en bordure du chemin Old Chelsea, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en y greffant les conditions énumérées ci-haut à respecter.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 989 802 AU CADASTRE DU QUÉBEC – 181, CHEMIN OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 989 802 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 181, chemin Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement desservie par une entrée charretière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2018 et recommande d'accorder la demande, tout en greffant la condition suivante :

- QUE la seconde entrée charretière soit construite et que les autres aménagements approuvés préalablement par la résolution numéro 291-17 soient réalisés aussitôt que le propriétaire aura obtenu l'approbation du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil approuve ce plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-00070, et ce, sur le lot 5 989 802 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 181, chemin Old Chelsea, et déclare que celui-ci est conforme au Règlement portant le numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tout en y greffant la condition énumérée ci-haut à respecter.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1048-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOTS LOCALISÉS À L'INTÉRIEUR DU PÔLE MULTIFONCTIONNEL DU CENTRE-VILLAGE

La conseillère/le conseiller donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement numéro 1048-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village » sera présenté pour adoption.

_____
(conseillère/conseiller)

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1048-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOTS LOCALISÉS À L'INTÉRIEUR DU PÔLE MULTIFONCTIONNEL DU CENTRE-VILLAGE

La conseillère/le conseiller présente le projet de Règlement numéro 1048-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village.

L'objectif est de modifier le Règlement de zonage numéro 636-05 de manière à ajouter les zones RA-251 et RA-259 à la liste des zones où seul s'applique un coefficient d'emprise au sol d'un maximum de 40% pour l'ensemble des bâtiments (principaux et secondaires).

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1048-18

MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOTS LOCALISÉS À L'INTÉRIEUR DU PÔLE MULTIFONCTIONNEL DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un Règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 636-05 détermine la superficie de plancher maximale des bâtiments principaux en fonction de la superficie des lots;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 797-11 a modifié certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 afin d'assurer la concordance avec l'adoption du Programme particulier d'urbanisme du Centre-village de Chelsea;

ATTENDU QUE pour les usages « résidentiels » à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village qui sont desservis, tels que définis dans le Règlement de lotissement numéro 637-05 et qui sont situées dans les zones RA-201, RA-224 et RA-264, RA-267, seul s'applique un coefficient d'emprise au sol d'un maximum de 40% pour l'ensemble des bâtiments (principaux et secondaires);

ATTENDU QUE cette disposition permet aux projets immobiliers d'envergures situés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village d'atteindre les objectifs visés par le Programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE le promoteur du projet du « Ruisseau Chelsea Creek » demande que cette disposition s'applique également aux deux zones résidentielles applicables à ses propriétés, les zones RA-251 et RA-259, étant donné qu'il s'agit d'un projet d'envergure situé à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il est juste et équitable que tous les projets immobiliers d'envergures situés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village puissent jouir des mêmes dispositions Règlementaires visant l'atteinte des objectifs du Programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter les zones résidentielles applicables au projet du « Ruisseau Chelsea Creek » à la liste des zones où seul s'applique un coefficient d'emprise au sol d'un maximum de 40% pour l'ensemble des bâtiments (principaux et secondaires);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent Règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le troisième paragraphe de l'article 4.1.1.3 intitulé, « Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village » du Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est modifié et doit dorénavant se lire comme suit :

> « Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux lots desservis, tels que définis dans le Règlement de lotissement numéro 637-05, des zones RA-201, RA-224, **RA-251, RA-259**, RA-264 et RA-267 pour lesquelles seul s'applique, aux usages « résidentiels », un coefficient d'emprise au sol d'un maximum de 40% pour l'ensemble des bâtiments (principaux et secondaires). »

ARTICLE 2

Ce Règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi.*

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6e jour du mois de février 2018.

Charles Ricard Directeur général et Secrétaire-trésorier	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :…….	6 février 2018
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :……	6 février 2018
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :……	…
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :……	
DATE DE L'ADOPTION :…….	…
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :……	…
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :…….	…
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..	…

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1048-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOTS LOCALISÉS À L'INTÉRIEUR DU PÔLE MULTIFONCTIONNEL DU CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un Règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le promoteur du projet du « Ruisseau Chelsea Creek » demande que la disposition de l'article 4.1.1.3 intitulée « Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village » s'applique également aux deux zones résidentielles applicables à ses propriétés, les zones RA-251 et RA-259, étant donné qu'il s'agit d'un projet d'envergure situé à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation favorable lors de sa réunion ordinaire du 10 janvier 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent Règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Premier projet de Règlement numéro 1048-18 modifiant certaines dispositions au Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux lots localisés à l'intérieur du pôle multifonctionnel du Centre-village », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ET USAGES PRINCIPAUX

La conseillère/le conseiller donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le Règlement intitulé, « Règlement numéro 1058-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux bâtiments et usages principaux » sera présenté pour adoption.

_____
(conseillère/conseiller)

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6th, 2018, ordinary sitting

PRÉSENTATION DU PROJ ET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ET US AGES PRINCIP AUX

La conseillère/le conseiller présente le projet de Règlement numéro 1058-18 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux bâtiments et usages principaux.

L'objectif est de modifier le Règlement de zonage numéro 636-05 de manière à retirer la limite de cinq usages principaux dans un bâtiment principal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-18

MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ET USAGES PRINCIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un Règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 636-05 stipule que dans les zones où plus d'un groupe d'usages est prévu, il est autorisé un maximum de cinq usages principaux dans un bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette limite de cinq usages par bâtiment principal ne concorde plus avec les objectifs actuels de la municipalité, dont ceux du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-village où la municipalité encourage la construction de bâtiments à usages mixtes commercial-résidentiel;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plaintes de la part des commerçants et des propriétaires d'immeubles commerciaux selon lesquels cette limite de cinq usages par bâtiment principal n'est plus cohérente avec les réalités du marché et des besoins des consommateurs;

ATTENDU QUE le nombre d'usages autorisés par bâtiment est restreint indirectement par plusieurs autres dispositions tèglementaires, notamment la grille de spécification applicable par zone, la capacité septique du lot, la superficie de plancher, le coefficient d'emprise au sol ou la hauteur maximale applicable par zone, la quantité d'espaces de stationnement requis par usage et les normes du Code du bâtiment;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il y a lieu de retirer cette limite de cinq usages principaux par bâtiment principal;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent Règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

La section 2.3 intitulée « Bâtiment et usage principal » du Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est modifiée et doit dorénavant se lire comme suit :

« 2.3 BÂTIMENT PRINCIPAL

Un (1) seul bâtiment principal est autorisé par lot. »

ARTICLE 2

Ce Règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi.*

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 6e jour du mois de février 2018.

Charles Ricard Directeur général et Secrétaire-trésorier	Caryl Green Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION :…….	6 février 2018
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT :……	6 février 2018
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :……	…
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :……	
DATE DE L'ADOPTION :…….	…
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :……	…
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :…….	…
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :……..	…

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-18 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 636-05 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ET USAGES PRINCIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un Règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage portant le numéro 636-05 est entré en vigueur le 28 juin 2005;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 636-05 stipule que dans les zones où plus d'un groupe d'usages est prévu, il est autorisé un maximum de cinq usages principaux dans un bâtiment principal;

ATTENDU QUE cette limite de cinq usages par bâtiment principal ne concorde plus avec les objectifs actuels de la municipalité, dont ceux du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Centre-village où la Municipalité encourage la construction de bâtiments à usages mixtes commercial-résidentiel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des requêtes de la part des commerçants et des propriétaires d'immeubles commerciaux selon lesquels cette limite de cinq usages par bâtiment principal n'est plus cohérente avec les réalités du marché et des besoins des consommateurs;

ATTENDU QUE le nombre d'usages autorisés par bâtiment est restreint indirectement par plusieurs autres dispositions règlementaires, notamment la grille de spécification applicable par zone, la capacité septique du lot, la superficie de plancher, le coefficient d'emprise au sol ou la hauteur maximale applicable par zone, la quantité d'espaces de stationnements requis par usage et les normes du Code du bâtiment;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il y a lieu de retirer cette limite de cinq usages principaux par bâtiment principal;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent Règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller ,appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Premier projet de Règlement numéro 1058-18 modifiant certaines dispositions au Règlement de zonage numéro 636-05 – Dispositions applicables aux bâtiments et usages principaux », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

LISTE DE BANQUE DE NOMS DE VOIES DE CIRCULATION POUR LA COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE ces nouvelles désignations de voies de circulation ont pour but de faciliter le repérage et l'accès aux propriétés concernées par les services d'urgences (ambulanciers, pompiers, policiers), les résidents et leurs visiteurs;

ATTENDU QUE les désignations proposées de voies de circulation ont toutes reçu l'approbation du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Chelsea et du Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE la liste de banque de noms de voies de circulation est jointe à la présente à titre d'« Annexe A » et celle-ci fait partie intégrante de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil approuve la liste de banque de noms de voies de circulation et que la résolution et l'annexe « A » soient envoyées à la *Commission de toponymie du Québec* pour approbation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ANNEXE A

LISTE DE NOMS DE VOIES DE CIRCULATION POUR LA COMMISSION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC

Peuples Amérindiens	**Architectes Urbanistes**	**Géographie Canadienne**	**Rivières Canadiennes**
Des Algonquins	Arthur-Erickson	De la Toundra	Athabasca
Des Chippewas	Jane-Jacobs	Boréale	Churchill
Des Malécites	Jeanne-Wolf	De l'Arctique	Fraser
Des Abénaquis	Le Corbusier	Des Plaines	Liard
Des Montagnais	Louis-Khan	Du Fjord	Nelson
Des Naskapis	Noulan-Cauchon	De la Baie	Outaouais
Des Cris	Oscar-Niemeyer		Saint-Laurent
Des Iroquois			Yukon

Oiseaux	**Constellations**	**Rivières du monde**	**Îles Arctiques Canadiennes**
De l'Aigle	Andromède	Amazone	Île de Baffin
De l'Alouette	Cassiopée	Colorado	Île Victoria
De l'Arlequin	Centaure	Danube	Île d'Ellesmere
De la Bernache	Céphée	Indus	Île Banks
De la Buse	Hercule	Loire	Île Devon
Du Cardinal	Octant	Mékong	Île Melville
Du Carouge	Orion	Mississipi	Île Southampton
De la Chouette	Pégase	Oural	Île Somerset
Du Cormoran	Persée	Rhin	Île de Bathurst
De l'Épervier	Petite Ourse	Rhône	Île Bylot
Du Faucon	Phénix	Rio Grande	Île Prince-Charles
Du Grand-Pic	Sextant	Seine	
De la Grue		Tamise	
Du Harfang		Volga	
De l'Hirondelle			
De la Mésange			
De l'Oie			
De l'Oriole			
De la Paruline			
De la Sitelle			
De la Sterne			

Capitales de l'Europe	**Capitales Canadiennes**	**Compositeurs**	**Mammifères**
Amsterdam	Charlottetown	Bach	Du Lynx
Berne	Edmonton	Berlioz	Du Cougar
Bruxelles	Frédéricton	Chopin	Du Castor
Budapest	Halifax	Debussy	Du Renard
Copenhague	Iqaluit	Händel	Du Loup
Dublin	Québec	Lully	De l'Ours
Édimbourg	Regina	Mozart	De l'Hermine
Helsinki	Saint-Jean	Ravel	Du Carcajou
Lisbonne	Toronto	Schubert	De la Loutre
Londres	Victoria	Schumann	Du Wapiti
Madrid	Whitehorse	Verdi	De l'Orignal
Oslo	Winnipeg	Wagner	Du Cerf
Paris	Yellowknife		Du Caribou
Rome			
Stockholm			
Vienne			

Groupe des sept peintres	**Mères de la Confédération**	**Écrivaines Québécoises**
Alexander-Jackson	La Reine-Victoria	Simone-Routhier
Arthur-Lismer	Anne-Nelson-Brown	Pauline-Cadieux
Frank-Johnston	Mercy-Anne-Cole	Gabrielle-Roy
Franklin-Carmichael	Luce-Cuvillier	Françoise-Loranger
Frederick-Varley	Lady Hariot-Dufferin	Anne-Hébert
Lawren-Harris		

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DEMANDE DE DÉSIGNATION DE TROIS NOMS DE CHEMINS POUR LE PROJET DU QUARTIER MEREDITH

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé par la résolution 367-17 le plan d'avant-projet de lotissement présenté par le promoteur du projet du Quartier Meredith;

ATTENDU QU'IL y a trois chemins à construire auxquels il faut attribuer un nom et le promoteur propose trois noms à la Municipalité;

ATTENDU QUE ces nouvelles désignations de voies de circulation ont pour but de faciliter le repérage et l'accès aux propriétés concernées par les services d'urgences (ambulanciers, pompiers, policiers), les résidents et leurs visiteurs;

ATTENDU QUE les désignations proposées de voies de circulation ont toutes reçu l'approbation du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Chelsea et du Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l 'Outaouais;

ATTENDU QUE la liste de noms de voies de circulation proposée est la suivante :

- Chemin du Relais
- Chemin de la Randonnée
- Chemin de la Traverse

ATTENDU QUE la liste de noms approuvés et une copie officielle de la résolution seront transmises à la *Commission de toponymie du Québec* pour approbation finale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil approuve la liste des noms de voies de circulation proposée pour le projet du Quartier Meredith et que la résolution soit envoyée à la *Commission de toponymie du Québec* pour approbation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DÉLIMITATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) APPLICABLE À LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QU'UN territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM), au sens de la *Loi sur les mines*, est un territoire dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière, que ces territoires soient situés en terres privées ou en terres publiques;

ATTENDU QUE depuis le 14 décembre 2016, les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leurs schémas d'aménagement et de développement (SAD);

ATTENDU QUE ce nouveau pouvoir a été octroyé aux MRC par la *Loi modifiant la Loi sur les mines*. Ainsi, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (1er alinéa, par. 7), une MRC peut délimiter dans son SAD tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a délimité des territoires incompatibles à l'activité minière, selon les paramètres et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et a produit la cartographie nécessaire à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière applicable à la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le Conseil se prononce en faveur de la délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) applicable à la Municipalité de Chelsea telle qu'établie dans la cartographie élaborée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais à cet effet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur générale et le Secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DÉCONTAMINATION DE L'ANCIENNE VOIE FERRÉE – PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 378-15, la Municipalité octroyait un contrat à la firme Equiluqs inc. pour effectuer une étude de faisabilité technique et financière pour aménager une piste multifonctionnelle sur l'ancienne voie ferrée de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE les résultats de l'étude recommandaient d'effectuer une étude environnementale de site phase I afin d'établir l'historique des activités ayant pu potentiellement affecter la qualité du sol et des eaux souterraines de la voie ferrée;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 301-16, la Municipalité octroyait un contrat à la firme Avizo Experts-Conseils pour effectuer l'évaluation environnementale de site phase I;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 134-17, la Municipalité octroyait ensuite un contrat à la firme WSP Canada inc. pour effectuer une évaluation environnementale de site phase II ainsi qu'une étude géotechnique pour la voie ferrée, tel que recommandé dans l'évaluation environnementale de site phase I;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 174-17, la Municipalité octroyait un contrat à la compagnie PNR Railworks Québec inc. pour procéder au démantèlement de la voie ferrée dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU QUE les études recommandées et mentionnées ci-dessus ont été complétées;

ATTENDU QUE les résultats de l'étude environnementale phase II ont révélé un certain volume de sol contaminé (sur le site de l'ancienne gare et près du chemin Church) et que celle-ci recommandait d'excaver et gérer ce volume de sol contaminé en accord avec la « grille de gestion des sols contaminés intérimaire du guide »;

ATTENDU QUE pour donner suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2018, la décontamination des sols contaminés de l'ancienne voie ferrée a été approuvée;

ATTENDU QU'UN nouveau programme d'aide à la réhabilitation de terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec est actuellement disponible sous le nom « ClimatSol-Plus »;

ATTENDU QUE le projet doit absolument viser la réalisation, sur le terrain réhabilité, de travaux permettant sa mise en valeur (construction, ouvrage ou aménagement) pour être admissible au financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'autoriser la Municipalité de Chelsea à procéder à une demande de subvention pour les travaux de décontamination de l'ancienne voie ferrée à travers le programme ClimatSol-Plus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Chelsea approuve l’aménagement d’un sentier communautaire sur l’ancienne voie ferrée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DE L'APPROCHE SUD DU PONT ALONZO WRIGHT (ROUTE 105)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec procède présentement à la préparation des plans et devis concernant l'élargissement de l'approche sud du pont Alonzo-Wright (Route 105);

ATTENDU QUE le déplacement de l'axe de la Route 105 vers le pont Alonzo-Wright, tel que proposé, aura l'effet de défavoriser la circulation en direction de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le réaménagement du pont Alonzo Wright est basé sur « l'Étude des solutions sur le rôle du pont Alonzo-Wright en matière de déplacement des personnes (24 mai 2017) »;

ATTENDU QUE l'étude mentionnée ci-haut estime que la population de Chelsea va diminuer à 6 890 d'ici 2031, ce qui n'est pas une projection correcte avec les données actuelles des nouveaux développements à Chelsea;

ATTENDU QU'IL y aura, au cours des prochains trois ans, plusieurs projets immobiliers d'envergure à Chelsea, ce qui ajoutera 918 unités résidentielles et plus de 70 483 m^2 de commerces. Cela causera un impact significatif sur le débit de circulation sur la Route 105 et le chemin Old Chelsea;

ATTENDU QUE l'étude mentionnée ci-haut base le débit actuel de circulation sur un seul comptage d'une seule journée, le 10 mai 2016, ce qui n'est pas représentatif de la circulation tout au long de l'année;

ATTENDU QUE dans sa configuration actuelle, la circulation en direction de Chelsea bénéficie d'une voie réservée vers la Route 105;

ATTENTU QUE l'aménagement proposé va sacrifier la circulation de Chelsea;

ATTENDU QUE la piste cyclable proposée à l'intersection du pont Alonzo-Wright et de la Route 105 ne prévoit aucun raccordement à Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que la Municipalité de Chelsea demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de prendre en considération les données des développements futurs à Chelsea et d'aménager une voie de circulation en direction de Chelsea qui pourrait être partagée avec les autobus de Transcollines et toute circulation en direction nord.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Chelsea demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de modifier le tracé de la piste cyclable pour qu'elle puisse également offrir un lien vers Chelsea en direction nord et sud.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'UN accès du projet Côte-d'un-Mille vers le nord devrait être assuré par la configuration géométrique et le marquage sur la chaussée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité de Chelsea demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'être consulté lors de la prise de décision concernant l'aménagement futur de l'espace qui ne sera plus utilisé à l'intersection de la Route 105 et du pont Alonzo Wright.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité expédie une lettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6,2018, ordinary sitting

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA POUR LA CJS EN 2018

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé la continuité du projet de la Coopérative jeunesse de services (CJS) dans le cadre de l'année fiscale 2018;

ATTENDU QUE le Ministère de l'emploi et du développement social Canada peut subventionner le salaire d'un animateur de groupe dans le cadre de la Coopérative jeunesse de services (CJS) par l'intermédiaire de son programme Emplois d'été Canada;

ATTENDU QU'IL est opportun de présenter une demande de subvention dans le contexte du programme Emplois d'été Canada pour la saison 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention a été soumise avant la date butoir du 22 janvier 2018 et qu'une résolution entérinée par le Conseil municipal doit accompagner cette demande rétroactivement;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire désire présenter une demande pour couvrir le salaire d'un(e) agent (e) de groupe pour un horaire de travail de 40h par semaine pour un total de 12 semaines;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage, par l'entremise de son représentant, à défrayer tous les coûts supplémentaires en sus de la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans le cas où l'initiative mentionnée ci-haut soit subventionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/ le conseiller et résolu que le conseil appuie la demande de subvention à Emplois d'été Canada pour la CJS et accepte les termes associés avec la demande de subvention au programme Emplois d'été Canada pour la saison 2018.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-141 Code activité LPCCJS.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CJS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS ÉTUDIANTS SOLIDARITÉ TRAVAIL DU QUÉBEC II »

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé la poursuite du projet éducatif et de développement d'une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) saisonnière dans le cadre de l'année fiscale 2018;

ATTENDU QUE le Regroupement québécois pour la coopération du travail (RQCT) peut subventionner le salaire d'un animateur de groupe dans le cadre de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) par l'intermédiaire de son programme « Fonds étudiant solidarité travail du Québec II »;

ATTENDU QU'IL est opportun de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Fonds étudiant solidarité travail du Québec II » pour 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité par l'intermédiaire du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire désire présenter une demande de subvention couvrant le salarie d'un agent de groupe provenant du milieu collégial ou universitaire avec un maximum de 40 heures de travail par semaine pendant 12 semaines;

ATTENDU QUE le budget accordé au Service des loisirs, du sport de la culture et de la vie communautaire pour ce projet sera respecté;

ATTENDU QUE la demande de subvention doit être soumise avant le 31 mars 2018 et qu'une copie de l'adoption de la présente résolution doit parvenir au RQCT de manière rétroactive afin d'être traitée dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le Conseil appuie la demande de subvention dans le cadre programme « Fonds étudiant solidarité travail du Québec II », visant à couvrir les salaires des agents de groupe de la CJS.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA POUR LE POSTE D'ADJOINT (E) À LA BIBLIOTHÈQUE EN 2018

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé la continuité du projet du Club de lecture TD dans le cadre de l'année fiscale 2018;

ATTENDU QUE le Ministère de l'emploi et du développement social du Canada peut subventionner le salaire d'un poste d'adjoint (e) à la bibliothèque par l'intermédiaire de son programme Emplois d'été Canada;

ATTENDU QU'IL est opportun de présenter une demande de subvention dans le contexte du programme Emplois d'été Canada pour la saison 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention a été soumise avant la date butoir du 22 janvier 2018 et qu'une résolution entérinée par le Conseil municipal doit accompagner cette demande rétroactivement;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire désire présenter une demande pour couvrir le salaire d'un(e) adjoint (e) à la bibliothèque pour un horaire de travail de 35h par semaine pour un total de 14 semaines;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage, par l'entremise de son représentant, à défrayer tous les coûts supplémentaires en sus de la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans le cas où l'initiative mentionnée ci-haut soit subventionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil appuie la demande de subvention à Emplois d'été Canada pour la saison 2018 et accepte les termes associés avec la demande de subvention au programme Emplois d'été Canada.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-702-30-141.

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1045-17 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 927-15 – CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET LES MODALITÉS DE RÉGIE INTERNE

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs et les règles de régie interne du Comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1045-17 – Règlement modifiant le règlement numéro 927-15 - Constitution du Comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et les modalités de régie interne » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1045-17

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 927-15 - CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET LES MODALITÉS DE RÉGIE INTERNE

ATTENDU QUE le Conseil juge pertinent de mettre à jour la composition, les pouvoirs, les devoirs, et les règles de régie interne du Comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la séance régulière de ce Conseil tenue le 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il a été ordonné et décrété par le Conseil de la Municipalité de Chelsea et ledit Conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Constitution

Il est par le présent règlement, nommé et établi, un Comité municipal, qui sera connu sous le nom de « Comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire ». Le sigle du comité est : CCLSCVC.

ARTICLE 2 : Composition

a. La composition de ce Comité est d'au moins six (6) membres et d'au plus huit (8) membres, dont au moins deux seront des membres élus du Conseil municipal.

b. Les autres seront choisis par le conseil municipal, parmi des résidents de la Municipalité qui ont manifesté leur intérêt à servir au sein de ce Comité.

c. Tous les membres doivent être nommés par une résolution du Conseil municipal.

d. Les membres du personnel administratif sont présents pour la tenue de la réunion, le procès-verbal de la réunion ainsi qu'à titre de ressource au niveau des informations appropriées, de la réglementation et des lois. Le personnel administratif prépare les recommandations au Conseil.

e. Le maire est membre ex officio sans droit de vote.

f. Le maire peut remplacer les membres du Conseil s'ils ne sont pas disponibles pour siéger à une rencontre.

ARTICLE 3: Durée du mandat

a. La durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans. Le mandat d'un membre débute à la date d'adoption de la résolution le nommant membre du Comité. Ce mandat peut être renouvelé par résolution, suivant le consentement mutuel du conseil municipal et du membre, et ce, pour une durée maximale de trois périodes consécutives (six années).

b. À la suite d'un mandat de six ans, la Municipalité fera appel à de nouveaux candidats et commencera le processus de sélection. Le membre sortant peut soumettre sa candidature à nouveau afin qu'elle soit évaluée parallèlement avec celle des autres résidents intéressés.

Le candidat choisi sera nommé par résolution du Conseil municipal.

c. Si le candidat retenu est le membre sortant du Comité, une nouvelle procédure de sélection doit recommencer après deux ans de mandat.

d. Si une vacance devait survenir au cours d'un mandat d'un membre, le recrutement d'un nouveau membre devra se faire par résolution du Conseil. La personne nommée débute son mandat à la date de sa nomination par résolution du Conseil.

Un poste peut être reconnu vacant si un membre :

- Est absent pour trois (3) réunions consécutives;
- Est en conflit d'intérêt;
- Se conduit d'une manière que le Conseil juge non conforme à la bonne conduite des affaires de la Municipalité;
- Refuse ou néglige de signer le Code d'éthique du Comité (document en annexe).

ARTICLE 4 : Critères de sélection

a. Intérêt, dynamisme et disponibilité :

- L'intérêt d'un candidat pour l'avenir de sa municipalité peut être évalué par l'implication de celui-ci dans les mécanismes de consultation de la Municipalité lors de la réalisation de projets de planification, tel que la réalisation ou la révision de Plans directeurs et Politiques, tel le Plan directeur de transport actif ou la Politique de reconnaissance pour les organismes reconnus, la Politique de la famille et des aînés etc. Ceci peut signifier une participation à certaines réunions du Conseil municipal ou différents comités municipaux.
- Le dynamisme d'un candidat peut tenir compte de projets ou de réalisations positives pour la communauté de Chelsea.
- La disponibilité du participant à assister aux réunions du Comité sans devoir modifier l'heure habituelle des réunions.

b. Conditions démographiques :

- La localisation géographique, l'âge, le sexe et le nombre d'années de résidence dans la Municipalité seront évalués en tentant d'apporter un équilibre sain à l'intérieur du groupe de membres existants au sein du Comité ;
- Le bilinguisme (français et anglais) sera une condition requise.

c. Autres conditions:

- Le candidat doit être résident sur le territoire de la Municipalité.
- Le candidat ne doit pas être en situation potentielle ou effective de conflits d'intérêts.
- Le candidat ne doit pas viser à prôner d'intérêts évidents pour une cause ou un organisme, sans pouvoir s'en dissocier lors du processus d'analyse et de prise de position face aux dossiers présentés, son objectivité en tous points doit être évidente et prépondérante.
- Le candidat doit démontrer une ouverture et une certaine flexibilité d'idées de même qu'une capacité de travailler en groupe et de s'adapter à différentes personnalités.
- Le candidat doit connaître et être compatible avec la mission de la Municipalité et les orientations du Comité.

ARTICLE 5 : Mission du Comité

a. Le Comité doit continuellement contribuer à l'amélioration d'une qualité de vie saine et enrichissante pour l'ensemble de la communauté en matière de loisirs, sport, culture et vie communautaire.

b. Le Comité avise le Conseil municipal, entre autres, sur des matières reliées aux loisirs, sports, culture et vie communautaire en appui aux diverses politiques et plans directeurs.

c. Le CCLSCVC fournit des recommandations sur toute question concernant :

- Les plans directeurs (transport actif, parcs et espaces verts) ainsi que les politiques municipales reliés au service.
- Il avise sur l'acquisition des terrains et l'aménagement des infrastructures de loisirs sur le territoire de la municipalité, en accord avec les plans directeurs de transport actif et parcs et espaces verts en collaboration avec le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable.
- Il recommande des projets au Conseil municipal pour l'utilisation des fonds obtenus en compensation pour parcs et terrains de jeux lors de l'approbation de projets de lotissement.
- Il fait l'analyse des projets en cours et effectue des recommandations au Conseil municipal en ce qui concerne les prévisions budgétaires annuelles pour les projets spéciaux du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.
- Il étudie et recommande au Conseil les protocoles d'ententes à privilégier dans le cadre de son mandat.
- Si nécessaire, le comité pourra demander l'expertise de certains résidents ou organismes et se réunir à titre groupe de travail. Ces groupes auront un mandat précis et une dure limitée préalablement établie par le Comité.

ARTICLE 6 : Règles de régie interne

a. Le quorum pour qu'une réunion du Comité soit validement tenue est la majorité des membres nommés, incluant au moins un membre élu.

b. Le président ou la présidente du Comité est nommé par résolution du Conseil.

c. En cas d'égalité lors d'un vote, le président de la réunion tranche avec un vote prépondérant.

d. L'ébauche du procès-verbal est préapprouvée par voie électronique par le Comité et envoyée au Conseil ou au Comité de travail du Conseil à titre informatif.

e. Les procès-verbaux sont adoptés par le Comité à la majorité des voix des membres présents lors de la réunion suivante.

f. Les réunions du Comité sont en partie publique et en partie à huis clos. Le Comité se réunit à huis clos pour les délibérations. Les recommandations des délibérations sont incluses dans les procès-verbaux.

g. Le Comité peut en tout temps demander un huis clos afin de régler des questions d'ordre administratif et de de nature confidentielle.

h. Les procès-verbaux seront déposés à la séance du Conseil, suivant la réunion du Comité adoptant le procès-verbal. Les procès-verbaux sont publiés sur le site web municipal après avoir été déposés au Conseil.

i. Une copie de l'ordre du jour est publiée sur le site Internet de la municipalité au moins deux « 2 » jours juridiques francs avant la tenue de la réunion.

ARTICLE 7 : Rémunération des membres non élus

Une rémunération fixe pour les frais de déplacement de dix dollars (10 $) par membre non élu par réunion sera versée aux membres non élus du Comité à la fin de chaque année.

ARTICLE 8 : Abrogation

Le présent règlement remplace à toutes fins que de droit le Règlement numéro 927-15 concernant l'établissement du Comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et tout autre règlement antérieur à cet effet.

ARTICLE 9 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 6ième jour de février 2018.

Charles Ricard	Caryl Green
Directeur général et Secrétaire-trésorier	Mairesse

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 4 décembre 2017

DATE DE L'ADOPTION :

RÉSOLUTION N° :

DATE DE PUBLICATION :

Session ordinaire du 6 février 2018 / February 6, 2018, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que cette session ordinaire soit levée.